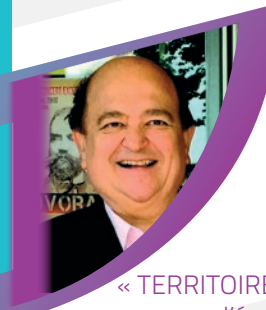


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



S ervice public
D es
E nergies dans la
D rôme



« TERRITOIRE D'ÉNERGIE »,
l'énergie au service
du territoire

Chers collègues, chers partenaires,

L'année 2016 a été pour votre service public des énergies une année riche en activités et ce rapport en est une fois de plus la traduction. Vous y retrouverez toutes les rubriques nécessaires à votre parfaite information, non seulement concernant les temps forts de l'année écoulée mais aussi notre mission essentielle de contrôle des concessions, les travaux, les finances, le bilan social et de plus en plus important, notre implication dans la transition énergétique.

Concernant notre métier historique, l'électrification rurale, nous maintenons nos efforts avec en 2016 encore 25 Md'€ d'investissement pour l'aménagement du territoire drômois. C'est une bonne nouvelle aussi pour l'économie locale.

Comme vous pouvez le constater, le rapport que vous avez entre les mains porte la nouvelle identité du SDED avec la marque « territoire d'énergie », dont le logo décline la lettre E pour Energie.

Nous avons présenté cette marque lors du Comité Syndical de novembre 2016 et j'ai eu le plaisir de la lancer officiellement lors des vœux au personnel en janvier dernier. Sous cette bannière, qui fédère l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Distribution de l'Energie de France, à l'initiative de notre fédération, nous souhaitons donner plus de visibilité à nos missions, dans un contexte toujours plus compliqué ou nous devons défendre au niveau national nos collectivités garantes des intérêts des communes propriétaires des réseaux. En tant que Vice-président de la FNCCR j'y participe activement notamment avec mes collègues de notre Région.

Je vous laisse prendre connaissance de ce rapport dans le détail et vous rappelle que, élus et services, nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Au nom de mes collègues du Bureau je vous assure de notre détermination à porter vos projets dans l'intérêt de nos concitoyens et notre engagement total au service de notre belle Drôme.

Avec tout mon dévouement,

JEAN BESSON
PRÉSIDENT, Sénateur honoraire

SOMMAIRE

LES ORGANES DÉLIBÉRANTS 6-9

PRINCIPALES COMPÉTENCES
ET ACTIVITÉS 10

BILAN SOCIAL 11-13

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES 14-15

2016 EN CHIFFRES 17

LES SERVICES 18-19

TEMPS FORTS 20-29

IRVE 30

SAEML ENERGIE RHÔNE VALLÉE 31

LES TRAVAUX DE DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ 32

LES MOYENS FINANCIERS 33-34

COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) 35-36

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE 37-86

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE 87-101

COMPÉTENCE ECLAIRAGE PUBLIC 102-103

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 104-105



Les ORGANES DÉLIBÉRANTS et DIRIGEANTS ÉLUS

→ Le COMITÉ SYNDICAL

Les décisions importantes relèvent du Comité : approbation des statuts, du règlement intérieur et des règlements d'intervention, vote des budgets et des comptes administratifs, délégations de service public... Le comité comprend 120 délégués, représentant de manière équilibrée l'ensemble des territoires. Les délégués sont désignés par les conseils municipaux ou par les TRE (Territoires Ruraux de l'Energie). Le Comité se réunit trois fois par an.



→ RÉPARTITION DES COMMUNES PAR COLLÈGE COMPOSANT LE COMITÉ SYNDICAL

Collège A : Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Montélimar, Pierrelatte, Romans-sur-Isère, Valence.

Collège B : Chabeuil, Crest, Donzère, Livron, Loriol, Nyons, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Rambert-d'Albon, Tain-L'Hermitage.

Collège C :

ZONE GÉOGRAPHIQUE « NORD » : Anneyron, Chateauneuf de Galaure, Clérieux, Génissieux, Mercurol, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Saint-Donat, Saint-Sorlin-en-Valloire, Saint-Vallier (12 communes).

ZONE GÉOGRAPHIQUE « CENTRE » : Alixan, Allex, Aouste-sur-Sye, Beaumont-lès-Valence, Chateauneuf-sur-Isère, Chatuzange-le-Goubet, Etoile-sur-Rhône, Malissard, Montéleger,

Collèges	Communes en fonction du nombre d'habitants
A	à partir de 10 000 hbts
B	entre 5 et 9 999 hbts
C	entre 2 et 4 999 hbts
D	Moins de 2000 hbts

Montélier, Montmeyran, Saint-Jean-en-Royans (12 communes).

ZONE GÉOGRAPHIQUE « SUD » : Buis-les-Baronnies, Châteauneuf-du-Rhône, Die, Dieulefit, Montboucher-sur-Jabron (5 communes).

Collège D :

TRE DE BOURDEAUX : Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Félines-sur-Rimandoule, Mornans, Le Poët-Célar, Les Tonils, Truinass.

TRE DE BOURG-DE-PEAGE : Barbières, La Baume d'Hostun, Beauregard-Baret, Bésayes, Charpey, Eymeux, Hostun, Jaillans, Marches, Rochefort-Samson, Saint-Vincent-la-Commanderie.

TRE de BUIS LES BARONNIES : Beauvoisin, Bellecombe-Tarendol, Bénivay-Ollon, Bésignan, Eygaliers, Mérindol-les-Oliviers, Mollans-sur-Ouvèze, Pennes-sur-Ouvèze, Pierrelongue, Plaisians, Le Poët-en-Percip, Propiac, Rioms, La Roche-sur-le-Buis, Rochebrune, La Rochette-du-Buis, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet, Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze, Vercoiran.

TRE de CHABEUIL : Barcelonne, La Baume Cornillane, Beauvallon, Le Chaffal, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Ourches, Peyrus, Upie.

TRE de La CHAPELLE EN VERCORS : La Chapelle-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Martin-en-Vercors, Vassieux-en-Vercors.

TRE de CHATILLON EN DIOIS : Boulc en Diois, Châtillon-en-Diois, Glandage, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Saint-Roman, Treschenu-Creyers.

TRE de CREST NORD : Beaufort-sur-Gervanne, Cobonne, Eurre, Eygluy-Escoulin, Gigors-et-Lozeron, Mirabel-et-Blacons, Montclar-sur-Gervanne, Montoisson, Ombèze, Plan-de-Baix, Suze, Vaunaveys-la-Rochette.

TRE de CREST SUD : Autichamp, Chabrillan, Divajeu, Francillon-sur-Roubion, Grane, Piégros-la-Clastre, Puy-Saint-Martin, La Répara-Auriples, La Roche-sur-Grane, Saou, Soyans

TRE de DIE : Aix-en-Diois, Barsac, Chamaloc, Laval-d'Aix, Marignac-en-Diois, Molières-Glandaz, Montmaur-en-Diois, Ponet-et-Saint-Auban, Pontaix, Romeyer, Saint-Andéol, Saint-Julien-en-Quint, Sainte-Croix, Vachères-en-Quint.

TRE de DIEULEFIT : Aleyrac, La Bégude-de-Mazenc, Comps, Eyzahut, Montjoux, Orcinas, Le Poët-Laval, Pont-de-Barret, Roche-Saint-Secret-Béconne, Rochebaudin, Salettes, Souspierre, Teyssières, Vesc.

TRE du GRAND SERRE : Épinouze, Le Grand-Serre, Hauterives, Lapeyrouse-Mornay, Lens-Lestang, Manthes, Montrigaud, Moras-en-Valloire, Saint-Christophe-et-le-Laris, Tersanne.

TRE de GRIGNAN : Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grignan, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Le Pègue, Réauville, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie.

TRE de LA MOTTE CHALANCON : Arnayon, Bellegarde-en-Diois, Brette, Chalancon, Establet, Gumiane, La Motte-Chalancon, Pradelle, Rochefourchat, Rottier, Saint-Dizier-en-Diois, Saint-Nazaire-le-Désert, Volvent.

TRE de LORIOLE sur RHÔNE : Ambonil, Cliousclat, Mirmande, Saulce-sur-Rhône.

TRE de LUC EN DIOIS : Aucelon, Barnave, La Bâtie-des-Fonds, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Charens, Jonchères,

Lesches-en-Diois, Luc-en-Diois, Mison, Montlaur-en-Diois, La Penne-le-Sec, Poyols, Les Prés, Recoubeau-Jansac, Val-Maravel, Valdrôme.

TRE de MARSANNE : La Bâtie-Rolland, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Cléon-d'Andran, Condillac, La Coucourde, La Laupie, les Tourrettes, Manas, Marsanne, Roynac, Saint-Gervais-sur-Roubion, Saint-Marcel-lès-Sauzet, Sauzet, Savasse.

TRE de MONTELMAR : Ancône, Allan, Espeluche, Malataverne, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, La Touche.

TRE de NYONS : Arpavon, Aubres, Châteauneuf-de-Bordette, Chaudebonne, Condorcet, Curnier, Eyroles, Mirabelaux-Baronnies, Montaulieu, Piégon, Les Pilles, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Saint-Maurice-sur-Eygues, Sainte-Jalle, Valouse, Venterol, Vinsobres

TRE de PIERRELATTE : La Garde-Adhémar, Les Granges-Gontardes.

TRE de REMUZAT : La Charce, Chauvac-Laux-Montaux, Cornillac, Cornillon-sur-l'Oule, Lempis, Montferrand-la-Fare, Montréal-les-Sources,

Pelonne, Le Poët-Sigillat, Pommerol, Rémuzat, Roussieux, Sahune, Saint-May, Verclause, Villeperdrix.

TRE de ROMANS : Le Chalon, Châtillon-Saint-Jean, Crépol, Geyssans, Miribel, Montmiral, Parnans, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Triors.

TRE de SAILLANS : Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Espenel, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoiten-Diois, Saint-Sauveur-en-Diois, Vercheny, Véronne.

TRE de SEDERON : Aulan, Ballons, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Ferrassières, Izon-la-Bruisse, Laborel, Lachau, Mévouillon, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montbrun-les-Bains, Montfroc, Montguers, Reilhanette, Séderon, Vers-sur-Méouge, Villebois-les-Pins, Villefranche-le-Château.

TRE de ST DONAT : Arthémonay, Bathernay, Bren, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Margès, Marsaz, Montchenu,

TRE de ST JEAN EN ROYANS : Bouvante, Échevis, Léoncel, La Motte-Fanjas, Oriol-en-Royans, Rochechinard, Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Martin-le-Colonel, Saint-Nazaire-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans, Sainte-Eulalie-en-Royans.

TRE de ST PAUL TROIS CHATEAUX : Bouchet, Clansayes, La Baume de Transit, Rochegude, Saint-Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette.

TRE de ST VALLIER : Albon, Andancette, Beausemblant, Claveyson, Fay-le-Clos, Laveyron, La Motte-de-Galaure, Mureils, Ponsas, Ratières, Saint-Avit, Saint-Barthélemy-de-Vals, Saint-Martin-d'Août, Saint-Uze.

TRE de TAIN L'HERMITAGE : Beaumont-Montoux, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Crozes-Hermitage, Gervans, Érôme, Granges-les-Beaumont, Larnage, Serves-sur-Rhône, Veauunes.

→ LE BUREAU SYNDICAL :

Le Bureau syndical comprend 22 membres désignés par le Comité du 17 mai 2014. Il agit dans le cadre des délégations confiées par le Comité. Celles-ci sont étendues : c'est le Bureau qui, notamment répartit les enveloppes budgétaires votées par le Comité. Il se réunit environ dix fois par an.



→ Les DIRIGEANTS ÉLUS

Territoire d'énergie SDED est présidé par le Sénateur honoraire Jean BESSON. Il est entouré d'un Premier Vice-président, de 8 Vice-présidents et d'un Secrétaire Général. Ils sont élus par le Comité syndical.

PRÉSIDENT : Jean Besson (Sahune)

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT : Distribution publique d'électricité - contrat Alain Fabre (Pierrelatte) concession Enedis - Travaux électrification, administration générale.

VICE-PRÉSIDENTS : Hervé Rasclard (Bourg de Péage) - Finances
Franck Soullignac (Valence) - Relations avec les communautés et agglomérations urbaines.

Alain Genthon (Anneyron) - Personnel

Michel Sauvinet (Montélimar) - Distribution publique de gaz.

Michel Grégoire (La Roche sur le Buis) - Relations avec les communes, communautés rurales et les TRE

Jean-Yves Rossignol (Bourdeaux) - Maîtrise de l'énergie, urbanisme-SIG

Marietta Mignet (Montségur-sur-Lauzon) - Eclairage public

Carole Thourigny (Gigors et Lozeron) - Relations et médiations pour les usagers

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Yvan Lombard (Crest)

MEMBRES DU BUREAU : Didier Guillaume (Eymeux), Marlène Mourier (Bourg-lès-Valence), Serge Blache (Chanos-Curson), Marie-Hélène Thoraval (Romans), Noak Carrau (Barsac), Gilbert Tremolet (Die), Claude Aurias (Loriol), Henri Fauqué (Saulce), Robert Arnaud (Grane), Jean-Bernard Suchel (Châteauneuf de Galaure).

Le territoire énergie SDED propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, a pour mission première l'organisation de la distribution publique de ces réseaux.

POUR CELA, IL :

- Négocie et conclut tous les actes relatifs à la délégation de missions de service public ;
- Contrôle le bon accomplissement de ces missions ;
- Maîtrise la demande en électricité et gaz ;
- Représente les intérêts des usagers ;
- Exerce un rôle de conciliateur entre les usagers et les fournisseurs d'électricité et de gaz ;
- Valorise le réseau public de distribution d'électricité ;
- Représente ses membres ;
- Effectue des ouvrages dans les réseaux (renforcement, création ou extension, effacement des réseaux).

IL EFFECTUE AUSSI DES MISSIONS ANNEXES, TELLES QUE :

- Production d'énergies renouvelables (à travers la SEM « Energie Rhône Vallée ») ;
- Réseaux de distribution de chaleur et de froid ;
- La gestion totale de l'éclairage public ;
- La création et l'entretien d'infrastructures électriques de charge (bornes pour voitures électriques) ;
- Le développement de systèmes d'information géographique.

→ **EFFECTIF AU 31/12/2016**

42 agents dont 7 contractuels et un 1 CDI, 3 apprentis.

→ **EVOLUTION STATUTAIRE DES AGENTS**

Situation antérieure	Nouvelle situation
1 agent technique de 2ème classe	Mis en stage (catégorie B) suite à la réussite du concours de technicien territorial

→ **ARRIVÉE** : 3 agents contractuels pour faire face à un accroissement d'activité au service Performance Énergétique (2) et Eclairage Public (1).

Une mobilité interne au service Eclairage Public.



Photo 2014 - Lors des 50 ans du SDED

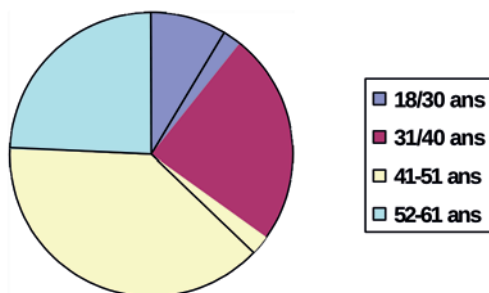
→ REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE

Désignation	Année 2016
Direction Générale	2
Direction Juridique - RSI	2
Direction Services Techniques	21
Direction Finances RH	8
Direction Production et Maîtrise de l'Energie	6
Direction communication Relations adhérents	1
Secrétariat du Président et du Bureau	1
Mission projets – partenariat	1
Total	42

→ REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'AGE

Moyenne d'âge : 45 ans.

18/30 ans	31/40 ans	41/51 ans	52/61 ans
5	11	16	10



→ ABSENCES

Maladie ordinaire : 198 jours / 15 agents

→ REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Temps de travail	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
100%	7	3	16	5	3	6	40	26	14
90%	0							0	
80%		2					2		

→ FORMATION

Nombre d'agents ayant suivi une formation	25 agents	
Total de jours de formation	121 jours	
Formation de professionnalisation	16 agents	81 jours
Formation de perfectionnement	9 agents	40 jours

→ BUDGET FORMATION

Frais de formation	37 665.05 euros pour 2016.
Masse salariale	2 250 342.25 euros pour 2016.
Soit 1.7% de la masse salariale.	



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



Dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques



Nous installons 114 bornes pour vos véhicules électriques



**venez recharger
vos batteries
dans la
Drôme !**

Photo: Olivier PASCALE - iStockphoto.com © iStockphoto.com

Energie
SDED Générateur de mobilité électrique!
Le service public de l'énergie dans la Drôme

Plus d'infos?
www.sdted.org



Source : magazine National 7- hors série DAUPHINÉ LIBÉRÉ 2016

→ 697 DOSSIERS EN 2016

475 EN ÉLECTRIFICATION

- 185 raccordements
- 84 renforcements
- 48 branchements collectifs
- 53 Effacements réseaux électriques
- 58 Effacements réseaux téléphoniques
- 47 Dessertes intérieures

134 ECLAIRAGE PUBLIC

88 communes accompagnées en PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

POUR UN TOTAL DE 25 M€ TTC DE TRAVAUX

ELECTRICITÉ

- Chiffre d'affaires : 140 M€
- Patrimoine : 900 M€*
 - 297 507 clients
- 8 216 postes de transformation
- 16 427 km de lignes électriques
- 3 154 GWh consommés

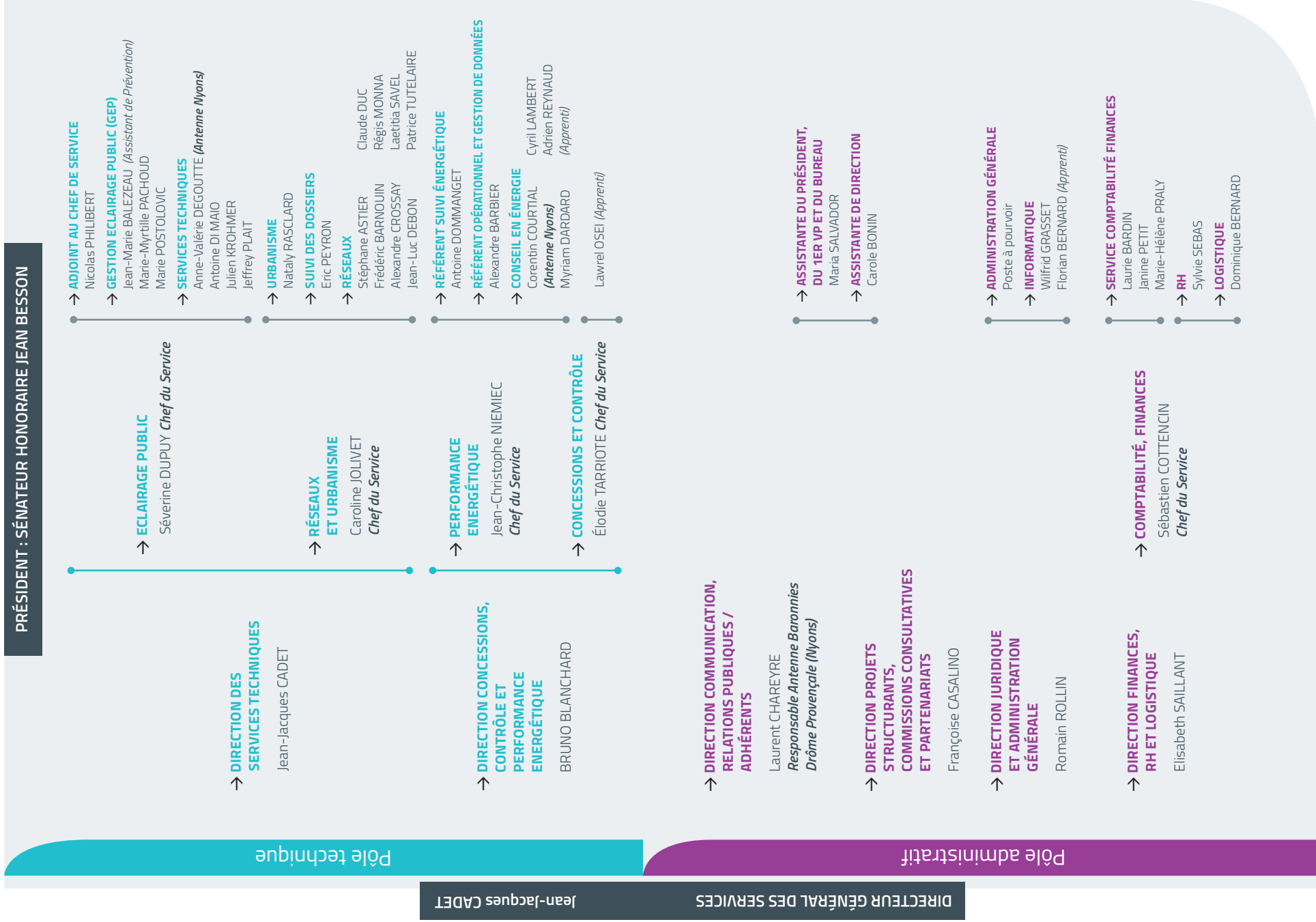
* Valeur brute d'actifs.



GAZ (tous contrats)

- Chiffre d'affaires : 22 M€
- Patrimoine : 148 M€*
- 78 076 clients
- 1 700 km de canalisations
- 2 200 GWh consommés

* Valeur brute d'actifs.



Le CONGRÈS 2016 DE LA FNCCR SOUS LE THÈME DES « INTELLIGENCES TERRITORIALES »

Le SDED était présent au 36^{ème} congrès de la FNCCR, organisé à Tours du 21 au 23 juin 2016, à travers un stand commun des AODE de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le nouveau groupement désormais étendu à l'Auvergne, fort de 15 Syndicats d'énergies, a tenu un stand commun pendant toute la durée de l'événement.

Ce congrès offre aux professionnels et collectivités des secteurs des énergies, de l'eau, de l'environnement et du numérique un lieu d'échanges et de partage autour des bonnes pratiques. Il permet de renforcer leurs compétences essentielles pour les communes qu'ils représentent et défendent.

Le Président Jean Besson accompagné du 1er Vice-président Alain Fabre et des Vice-présidents Jean-Yves Rossignol et Hervé Rasclard étaient présents pour représenter la Drôme.



Sur une carte de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, chaque président de SDE a ajouté la carte de son département lors de la cérémonie du lancement officiel de notre nouveau regroupement « territoire d'énergie Auvergne Rhône-Alpes ». L'union fait la force !

UNE VOITURE DE COURSE 100% ÉLECTRIQUE, 100% DRÔME !

C'est non seulement sous les couleurs du SDED mais aussi du Conseil Départemental de la Drôme que l'équipage Drômois n° 26 s'est élancé de Valence lundi 10 octobre 2016 pour rejoindre la ligne de départ du 1er Rallye Monte Carlo électrique à Fontainebleau.

Après 3 participations au Rallye Monte-Carlo des Energies Nouvelles sur une voiture hybride (notre collectivité ayant fait le choix dès 2012 d'équiper son parc de voitures de service avec des modèles hybrides à moteur essence/électrique), le SDED a choisi de participer encore cette année 2016 à ce Rallye qui fait la promotion des voitures propres mais avec un véhicule 100% électrique.

En effet, organisé par l'Automobile Club de Monaco, sous l'égide de la Fédération Internationale de l'Automobile, le Rallye Monte-Carlo qui s'est déroulé du 12 au 16 octobre, était le tout premier Rallye « écologique » réservé à des véhicules 100% non polluants et sans émission de CO2.

La voiture, louée pour l'occasion, était une Tesla Roadster. Sa présentation s'est déroulée sur le parvis de l'Hôtel du Département en présence du Président et Député Patrick Labaune, de Jeanine Doppel, Directrice de ENEDIS Drôme-Ardèche, du Sénateur honoraire Jean Besson, Président du SDED, de Patricia Brunel-Maillet, Vice-présidente du Département chargée de l'environnement et de la santé et des représentants de l'Automobile Club de Monaco.

Occasion pour le SDED, le Service public Des Energies dans la Drôme de communiquer fortement sur l'important programme de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire.



Le Département de la Drôme avait tenu à soutenir cette opération de sensibilisation étant donné son implication aux côtés du SDED pour le développement de la mobilité électrique.

Et c'est avec une belle 8^{ème} place au classement général que notre équipage est rentré de ce périple.

Bravo et merci encore à nos partenaires avec lesquels nous avons porté haut les couleurs de la Drôme, une Drôme engagée dans la transition énergétique.

LES DÉLÉGUÉS DES COMMUNES DE LA DRÔME EN RÉUNION À CHÂTEAUNEUF SUR ISÈRE.

La cession d'automne du comité syndical s'est tenue vendredi 25 novembre 2016 à la salle des fêtes de la commune de Châteauneuf sur Isère à l'invitation du Maire Monsieur Frederic Vassy. Rappelons qu'il y a 3 comités dans l'année dont un décentralisé dans une commune à tour de rôle, du sud, du centre, et du nord du département.

Cette réunion importante rassemble toujours une centaine de délégués.

Parmi les dossiers à l'ordre du jour, des questions budgétaires ont été présentées et en particulier le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017.

Ce rapport confirme les investissements qui seront réalisés sur les travaux sur le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public et l'aide aux communes pour économiser l'énergie.

Un autre sujet d'actualité concernait l'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans la Drôme. Avec cet engagement le SDED confirme son rôle opérationnel pour la transition énergétique.

En fin de réunion, après avoir épuisé l'ordre du jour, le président Besson a annoncé en avant-première que le nom du Syndicat d'Energies de la Drôme allait changer en 2017 pour adopter une « marque » fédératrice identique dans tous les syndicats d'Energies de France, c-à-d dans tous les départements. Ainsi dans la Drôme s'il sera conservée la dénomination SDED (Service public Des Energies dans la Drôme), dénomination historique et connue de tous les élus, la marque devient « territoire d'énergie Drôme » en remplacement d'« Énergie SDED ».

Les délibérations ont toutes été votées à l'unanimité, ce qui confirme le consensus qui perdure au SDED.

Normal quand on travaille dans l'intérêt de toutes les communes de la Drôme !



Le comité s'est tenu en présence du Sénateur Didier Guillaume, du payeur départemental Michel Ollivier et des directeurs territoriaux des concessionnaires.



A STAR IS « BORNE » !

Les Drômois, mais surtout les utilisateurs de véhicules électriques vont apprendre à reconnaître les bornes bleues de recharge SDED.

En effet depuis fin 2016 ces bornes poussent comme des champignons sur les routes et dans les villes et villages de notre département.

C'est le 5 décembre 2016 que s'est déroulé le lancement officiel du réseau « eborn » dans la Drôme.

Le Sénateur honoraire Jean Besson, Président du SDED a présenté aux élus des premières communes concernées, à la presse et aux premiers usagers, ce réseau qui d'ici fin 2017 comptera 114 bornes soit 228 points de recharges.

Ce programme ambitieux est élaboré en partenariat avec le Département de la Drôme et avec le soutien financier de l'ADEME. Le déploiement tient compte des critères suivants : les bornes de recharges sont implantées de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire, avec la volonté de soutenir le développement économique local, à savoir le tourisme et le commerce de centre-ville, ou de proximité, les lieux culturels. Un effort est particulièrement fait en direction de l'arrière-pays, délaissé par les opérateurs privés.

Les 26 premières bornes ont été installées à l'ouverture du réseau fin 2016 : ALIXAN, BOURDEAUX, BOURG-DE-PEAGE, CHABEUIL, CHATEAUDOUBLE, CHATEAUNEUF DE GALAURE, CLEON D'ANDRAN, CREST, DIEULEFIT, ESPELUCHE, GENISSIEUX, LA COUCOURDE, LA MOTTE CHALENCON, LORIOL, LUS-LA-CROIX-HAUTE, MOLLANS SUR OUVÈZE, MONTELIER, MONTOISON, MONTSEGUR SUR LAUZON, NYONS, PEYRINS, REMUZAT, SAINT NAZAIRE EN ROYANS, TAIN L'HERMITAGE, TULETTE, VERCLAUSE.



En présence de Nathalie Nieson, Députée-Maire de Bourg-de-Péage et de Patricia Brunel-Maillet, Vice-présidente du département, adjointe au Maire de Montélimar.



Informations et abonnement : inscription et demande de carte d'accès (10€) sur www.sded.org abonnement gratuit jusqu'à fin 2017 puis abonnement mensuel.



LE SDED AU CONGRÈS DES MAIRES DE LA DRÔME : ÉCHANGES DANS CONVIVIALITÉ POUR AMÉLIORER TOUJOURS LE SERVICE AUX COMMUNES.

Comme chaque année, le SDED est présent au Congrès des Maires. En 2016, c'est la ville de Valence qui accueillait dans son parc des expositions ce RDV incontournable des collectivités locales.

Outre les conférences avec notamment les interventions du Préfet et du Président du Conseil Départemental, un salon professionnel, chaque année plus important, permet d'échanger sur les actions des communes et intercommunalités qui sont des donneurs d'ordre essentiels dans la vie économique locale. Ce salon est l'occasion pour le SDED de présenter à travers son stand, ses métiers au service des communes et en particulier ses compétences optionnelles auxquelles les élus décident si ils le souhaitent d'adhérer. Parmi ces compétences, on pouvait voir cette année une borne de recharge de véhicules électriques que le SDED installe depuis fin 2016 sur le territoire Drômois. Mais le Congrès des Maires reste avant tout un lieu d'échange, dans la convivialité, beaucoup d'informations circulent



Autour de Jean Besson sur le stand, Monsieur le Préfet, les Maires de Valence, Romans, Nyons et le Président du département.

pour améliorer les services que nous voulons apporter à nos communes adhérentes. Les collaborateurs présents aux côtés du président Jean Besson, du 1er VP Alain Fabre et du Directeur Général des Services Jean-Jacques Cadet prennent bonne note des remarques, problèmes rencontrés, suggestion, pour améliorer encore notre action.

UNE CLAUSE SOCIALE DANS LES MARCHÉS TRAVAUX

Cette année lors du renouvellement de ses marchés travaux, territoire d'énergie SDED a souhaité y insérer une « clause sociale » C'est ainsi que lundi 19 décembre 2016 le Président Jean Besson accompagné par Nicolas DARAGON Maire de Valence Président de Valence Romans Sud Rhône Alpes et Nancy CHALAL Présidente du DIEDAC PLIE du Valentinois a présenté ce dispositif.

De quoi s'agit-il ? :

→ Ajouter dans le marché public des travaux (le SDED réalise environ 25 Md'€ de travaux chaque année) une obligation pour les entreprises attributaires, de recruter des personnes en difficultés professionnelles et sociales pour les bons de commandes supérieurs à 100 000€. Cela représente environ 50 chantiers par an.

→ L'objectif est de permettre à ces personnes d'acquérir une expérience et de développer des compétences afin d'améliorer leur employabilité en vue d'une insertion

professionnelle durable.

Pour mettre en œuvre cette « clause sociale » Energie SDED a fait appel via un marché public, au DIEDAC PLIE du Valentinois présidé par Madame Nancy CHALAL (adjointe au Maire de Valence). En effet, le DIEDAC PLIE du Valentinois est une structure référente pour le déploiement des clauses sociales sur le territoire Valence Romans Sud Rhône Alpes.

En conclusion et pour résumer, le SDED, un des principaux donneurs d'ordre de la Drôme, favorise l'emploi et aujourd'hui l'insertion.

UN EXEMPLE DE TRAVAUX PARMIS D'AUTRES : LE RENFORCEMENT ET L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES À SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS EN DRÔME DES COLLINES

L'année dernière dans le rapport d'activité nous citons en exemple un chantier en Drôme Provençale. Cette année c'est au tour de la Drôme des Collines d'être à l'honneur.

En effet, parmi les chantiers de l'année 2016, citons les importants travaux réalisés pour l'enfouissement et l'amélioration des réseaux électriques de la commune de Saint Christophe et Le Laris.

Ce Chantier est remarquable. En effet, outre son montant de travaux exceptionnel (plus de 250 000 € HT au total) il est représentatif d'une volonté de travailler en coordination.

Cela a été le cas avec Enedis, la Communauté d'agglomération qui a réalisé la partie éclairage public, et Orange.

Et le résultat est visible, même si l'on oublie

vite les anciens fils électriques disgracieux, le village a belle allure débarrassé de ces « toiles d'araignées »

Esthétique et sécurité sont les maîtres mots de ce chantier, voulu par la commune et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDED.

C'est l'entreprise SAG VIGILEC qui a réalisé les travaux.



Le Maire Francis Barry accueille en mairie le Président Jean Besson, le Président de l'Aglo. Nicolas Daragon, le Sénateur Gilbert Bouchet, la Députée Nathalie Nieson, la Directrice d'Enedis Jeanine Doppel et le PDG de SAG Vigilec Pascal Schuster.

LE «CRAC», LA CONCESSION À LA LOUPE

Chaque année, les concessionnaires présentent au SDED leur Compte-Rendu d'Activité dénommé « CRAC ».

Ce document contractuel synthétise une année de travail au service de la collectivité, il expose les faits de l'année écoulée ainsi que les données patrimoniales et financières. Le « CRAC » est un document contractuel et public. Il est pour cela consultable en ligne sur le site internet du SDED en rubrique « publications ». Ce moment est important car le contrôle qu'elles exercent est l'un des rôles essentiels

des autorités concédantes pour défendre à la fois les communes et les consommateurs*.

A noter que depuis quelques années, les concessionnaires présentent leur « CRAC » également devant la Commission des Services Publics Locaux (CCSPL) qui regroupe des élus du SDED et des représentants des associations de consommateurs.

* Synthèse du contrôle p.37 à 86



Ici, lors de la présentation du «CRAC» Gaz par le directeur GRDF Drôme-Ardèche Jean-Luc Chaumont

ANCORAGE TERRITORIAL : UNE ANTENNE DANS LES BARONNIES PROVENÇALES

Notre nouvelle identité « territoire d'énergie », trouve une résonance avec l'ouverture prochaine d'une antenne dans le sud du département. C'est lors du Comité de novembre 2016 que le Président Jean Besson a annoncé cette création.

L'idée de rapprocher des communes et intercommunalités éloignées parfois à plus de 2 heures de route répond à un besoin de proximité, en particulier pour la compétence éclairage public qui implique de nos services une réactivité forte.

Le choix d'implantation de notre siège à ROVALTAIN en 2005, s'est avéré un excellent choix (image de l'écoparc, accès facile et rapide de 80% du département, gare TGV, proximité du chef-lieu de Département...). En revanche il apparaissait de plus en plus nécessaire, en particulier depuis la dissolution des syndicats primaires (SIE) de se rapprocher des territoires du sud, les plus éloignés. La décision de la nouvelle grande Intercommunalité (Communauté Baronnies en Drôme Provençale qui compte 67 communes) de nous laisser la compétence éclairage public invitant leurs communes à y adhérer, a été un élément déterminant dans le choix d'implanter cette antenne.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques démontrent l'implication du SDED dans la transition énergétique. Elles sont également un vecteur de communication en direction du grand public efficace.



Source : magazine Nationale 7- hors série DAUPHINÉ LIBÉRÉ 2015

LU DANS LA PRESSE

Mieux faire connaître territoire d'énergie SDED au grand public, ses métiers, son action pour garantir la qualité de la distribution de l'énergie dans la Drôme, tel est l'objectif de notre communication dans la presse locale. Quelques exemples d'articles et insertions en 2016 :



Le médiateur national de l'énergie, Jean Guibert, s'est rendu au mercredi au SDED (Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme) sur invitation de son président, le sénateur Jean Besson. Venu pour rencontrer les principaux acteurs de l'énergie en Drôme, et en amont de la libéralisation du marché de l'énergie, cette mission a pour objectif d'identifier les besoins des consommateurs et de favoriser l'investissement dans les énergies renouvelables.



Le syndicat des énergies de la Drôme, Énergie SDED, tenait son comité syndical accompagné du vote annuel à l'Hôtel du Département vendredi 11 novembre. Les bons résultats des comptes permettent d'augmenter de 16 % sa capacité d'investissement à 27,2 millions d'euros contre 23,4 M€ en 2015.



La ville de Bourg-lès-Valence investit dans l'énergie solaire. Le syndicat des énergies de la Drôme, Énergie SDED, a financé l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie. Cette initiative vise à réduire la consommation d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

ENERGIE SDED Comité syndical Les bons comptes du Sded

Le syndicat des énergies de la Drôme, Énergie SDED, vient de tenir son comité syndical et de voter son budget. L'occasion une nouvelle fois de montrer que le syndicat se porte bien au regard des chiffres annoncés. Ces bons résultats vont permettre au syndicat d'augmenter de 16 % sa capacité d'investissement qui atteindra les 27,2 millions d'euros en 2016.



COMMISSION « INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES » « IRVE »

Le Bureau syndical, en 2014 a décidé de mettre en place une commission dédiée au suivi et au pilotage du projet de déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electrique (IRVE) dans la Drôme.

Six membres du Bureau Syndical la composent, sous la présidence d'Alain FABRE, Premier Vice-président : Madame Carole THOURIGNY, Messieurs Robert ARNAUD, Noak CARRAU, Hervé RASCLARD et Michel SAUVINET.

Réunie régulièrement avant les réunions de Bureau ou du Comité lorsque ce sujet est inscrit à leur ordre du jour, cette commission valide les différentes étapes du déploiement du projet et débat des perspectives de développement.

Deux réunions se sont tenues en 2016 :

→ Le 6 janvier pour établir un point sur le déploiement du réseau des bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département, présenter les résultats du marché d'exploitation, le groupement d'achat avec les 4 autres syndicats d'énergies que sont le SYANE (Haute Savoie), le SDE07 (Ardèche), le SEDI (Isère) et de SYAME05 (Hautes Alpes). Cette mise en commun a permis une optimisation des coûts d'investissement, de gestion du marché, de la qualité des bornes et du service d'exploitation et la mise en place d'un réseau de bornes unique en exploitation remarquée en France.

→ Le 2 mai pour prendre acte des séquences de transferts de compétence des communes, pour valider la mise en place du réseau « e.born », service mutualisé donnant accès aux 870 bornes accélérées et rapides du réseau des 5 syndicats d'énergies. A cette occasion, un avis favorable a été donné pour une tarification attractive à mettre en œuvre de manière harmonisée avec le SDE07 notamment,



Carte indicative. Infos en temps réel à partir du site internet www.sded.org

intégrant une gratuité de recharge pour les abonnés jusqu'en décembre 2017.

Outre ces commissions internes au Syndicat, Energie SDED a participé mensuellement aux COPIL du groupement d'achat lié à l'exécution et la gestion du marché groupé.

ENSEMBLE DONNONS DE L'ÉNERGIE À VOS PROJETS

Véritable outil pour développer une activité économique en matière de soutien et de participation aux projets de production d'énergie d'origine renouvelable, « ENERGIE RHONE VALLEE » est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (Saeml), créée à la fin de l'année 2011.

Son champ d'intervention porte sur la Production d'Énergie, que ce soit au titre de la création en propre de nouvelles unités de production, du rachat d'installations existantes ou de la prise de participation dans des projets existants ou en création.



Le SDED, à l'origine de sa création en est le 1er actionnaire avec 46,28 %.

En mars 2016, le Syndicat d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) est entré au capital pour 2Md'€ et dispose ainsi de 33,38 %. L'union fait la force avec les projets, tant sur le plan du photovoltaïque, de l'éolien que de l'hydraulique nombreux et intéressants pour nos territoires très liés.

À noter également l'entrée dans le capital de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

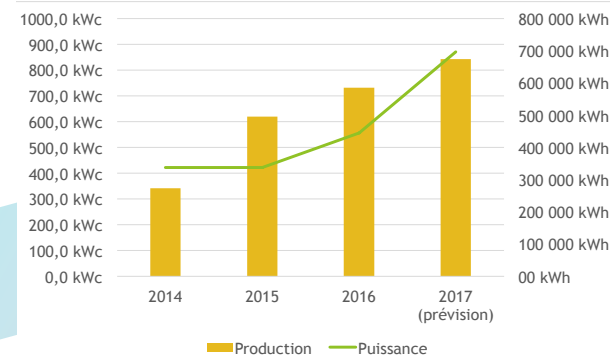
En 2016 la SEM a mis en service 12 nouvelles centrales photovoltaïques (voir tableau).

Autre moment fort de l'année écoulée, la SEM a remporté un appel d'offres organisé par la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Il s'agit d'un projet d'ombrières en Ardèche, à Vallon Pont d'Arc d'une puissance de 240 kWc. Ce dossier sera mis en service en 2017.

La société continue à diversifier et à intensifier ses démarchages ainsi qu'à développer des partenariats avec les acteurs privés de ce secteur d'activité.

Si le contexte reste tendu et concurrentiel, Energie Rhône Vallée reste plus que jamais l'opérateur privilégié des collectivités.

Evolution puissance/production



Centrales mises en service	Date mise en service	Puissance
ChateauneufsurIsère - La Vanelle	05/01/2016	9 kWc
Ferrassières - Salle des fêtes	09/02/2016	9 kWc
La Motte Chalancon - Val d'oule	09/02/2016	9 kWc
Vercoiran - Salle communale	18/02/2016	9 kWc
Le Pègue - Ecole	24/03/2016	9 kWc
Bourg lès Valence - Gymnase	08/06/2016	9 kWc
Bourg lès Valence - L'Armailler	08/06/2016	9 kWc
Bourg lès Valence - L'Allet	29/06/2016	9 kWc
Bordeaux - Salle des fêtes	29/06/2016	9 kWc
La Motte Chalancon - La Poste	04/03/2016	9 kWc
Saillans - brise soleil	07/09/2016	9 kWc
St Rambert - services techniques	03/11/2016	36 kWc

LE SDED MAÎTRE D'OUVRAGE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

ELECTRIFICATION RURALE	Nombre de dossiers	Montant TTC
renforcements	84	8 186 601 €
raccordements	185	3 586 913 €
dessertes intérieures	47	1 969 320 €
branchements électriques collectifs	48	784 181 €
TOTAL ÉLECTRIFICATION	364	14 527 015 €

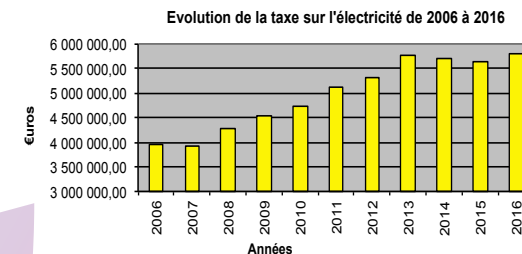


EFFACEMENTS	Nombre de dossiers	Montant TTC
programme Enedis (Article 8)	10	1 645 753 €
programme Face C + SDED	43	5 747 508 €
telecom	58	2 358 428 €
TOTAL EFFACEMENTS	111	9 751 689 €
TOTAL ÉLECTRIFICATIONS ET EFFACEMENTS	475	24 278 704 €
Éclairage public	134	2 678 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	609	26 956 704 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ LA TAXE LOCALE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Le SDED perçoit la taxe sur l'électricité sur l'ensemble des communes du Département relevant du régime rural d'électrification. Cette taxe est initialement payée par les usagers sur le montant des factures, et son taux pour l'année 2016 est de 8.50 %. Elle sert à financer les travaux d'électrification (renforcements, extensions), d'aménagement esthétique des réseaux électriques et téléphoniques, ainsi que les subventions pour l'éclairage public. Dans le cadre de la loi NOME, cette taxe a été soumise à une réforme importante. Elle s'intitule « Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité », et elle concerne toutes les consommations finales d'électricité (kwh consommés).

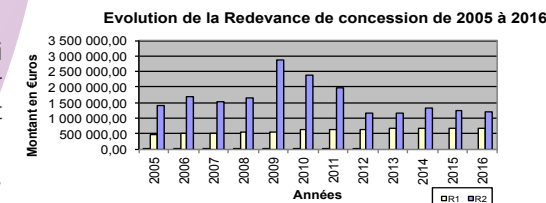


→ LES REDEVANCES DE CONCESSION

Redevance ERDF. En tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité, Energie SDED recouvre auprès d'ERDF une redevance de concession qui se divise en deux parties :

- 1) Redevance R1 de fonctionnement qui participe aux dépenses d'organisation et de contrôle du service public de distribution ;
- 2) Redevance R2 d'investissement, qui vient abonder les fonds mobilisés par ailleurs par le SDED pour le développement du réseau concédé.

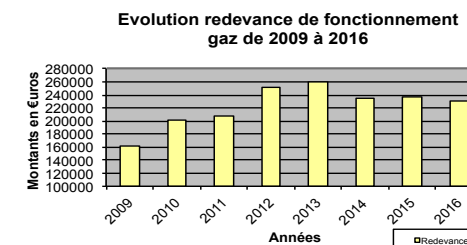
A compter de 2014 et jusqu'en 2017, le protocole ERDF-FNCCR a introduit le principe d'un lissage de la redevance R2 sur la moyenne des montants perçus les années précédentes.



Régie SDED Erôme. La Régie SDED Erôme verse également une redevance de fonctionnement dont le calcul est indexé sur la Redevance ERDF.

Redevance GrDF. Depuis 2003, le SDED s'est transformé en Syndicat d'énergies en élargissant ses compétences à la distribution publique de gaz.

En 2006 une convention de concession a été conclue avec GrDF, qui prévoit en son article 5 le versement annuel par le concessionnaire au concédant d'une redevance de fonctionnement. Les autres délégataires titulaires de DSP, versent également une redevance.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

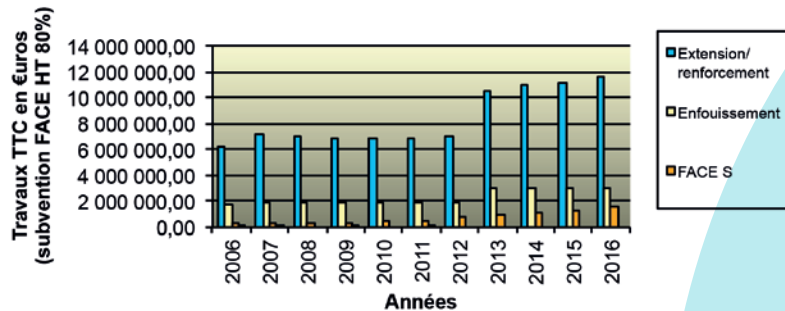
→ LES RECETTES DU CAS FACÉ

Le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ), institué en 1936, est un instrument national de solidarité et de péréquation du financement des investissements d'électrification rurale.

Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes liées à l'acheminement, encaissées par les distributeurs d'électricité.

Les crédits du CAS FACÉ (compte d'affectation spéciale) sont attribués annuellement par une dotation à chaque département qui comprend : le programme renforcement et extension (ancien Face A/B) pour l'électrification rurale, le Face S (Sécurisation fils nus et fils nus faible section) pour la résorption des fils nus, le Face C (enfouissement) pour les programmes environnementaux. Les montants des subventions sont attribués en hors taxes.

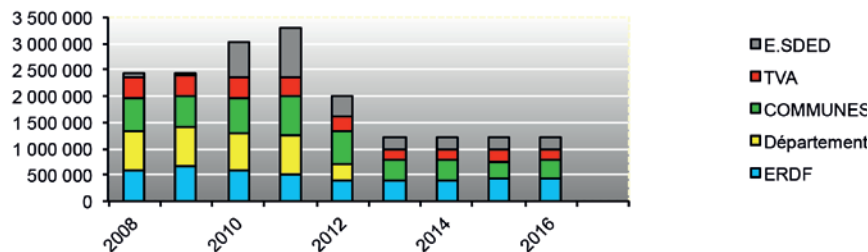
Evolution des travaux financés par le FACÉ de 2006 à 2016



→ LE PARTENARIAT ENERGIE SDED-ERDF-DÉPARTEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT :

L'article 8 du contrat de concession prévoit le versement annuel d'une contribution par le concessionnaire ERDF pour le financement de travaux d'aménagement esthétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'Énergie SDED ; A compter du 1er janvier 2015, le montant versé par ERDF est passé de 410 000 € à 440 000 €.

Evolution des travaux du programme environnement



DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

→ TERRITOIRE SDED TOUJOURS AUPRÈS DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Sous la présidence de Jean-Pierre ANDEOL, Délégué du Territoire Rural de l'Énergie de Crest Nord et Maire de Montclar sur Gervanne, La CCSPL SDED associe, à parité, des associations représentants des usagers au bon fonctionnement des services publics de l'électricité et du gaz.

→ A QUOI SERT CETTE COMMISSION ET COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Elle est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants élus par le Comité Syndical et de 6 représentants d'associations locales : UDAF26 (Union Départementale des Associations Familiales), l'ADIL26 (Association Départementale d'Information pour le Logement), le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables), la CLCV (Association Consommation Logement et Cadre de Vie), la CNL (Confédération Nationale du Logement), l'Association de défense des Consommateurs UFC que Choisir. Les Chambres consulaires de la Drôme sont invitées. Cette commission doit être saisie, pour avis, pour tous les projets de création de régie et de délégation de service public (DSP), avant la décision du Comité syndical. Elle examine chaque année les rapports d'activités des délégataires des services publics, ainsi que le bilan d'activités des services exploités par les régies.

→ L'ACTIVITÉ DE LA CCSPL EN 2016

Le Médiateur national Jean GAUBERT à la rencontre de la CCSPL du SDED

A l'invitation du Président Jean BESSON, de son Premier Vice-président Alain FABRE, et du Président de notre CCSPL Jean Pierre ANDEOL, le Médiateur National de l'Énergie, Jean GAUBERT, est intervenu à Énergie SDED devant cette commission et des membres du Bureau syndical, le 10 février 2016.



Cette rencontre exceptionnelle a permis au Médiateur National de rappeler ses deux grandes missions d'information des consommateurs d'énergies et de proposition de solutions amiables aux litiges avec des entreprises du secteur de l'énergie. Deux adresses ont été rappelées : www.energie-info.fr pour l'accès aux informations et la plateforme pour saisir le médiateur national par Internet ou par courrier « Sollen, solutions en lignes aux litiges d'énergies ». Le Médiateur peut être saisi dès lors qu'une réclamation écrite adressée à

l'opérateur n'a pas permis de régler le problème dans un délai de 2 mois.

Pour information, dans le département de la Drôme, le taux de litiges reçus par le Médiateur national en 2015 était de 1.8 litiges pour 10 000 habitants. C'est un taux comparable à celui observé au niveau national (1.9 litiges/10 000 habitants).

Au-delà de la présentation de son rôle et de son activité au niveau national et dans la Drôme, Jean GAUBERT a pu échanger avec les participants sur les sujets d'actualités du domaine de l'énergie.

→ SON ACTIVITÉ « RÉGLEMENTAIRE » SUR LES CRAC

Depuis sa mise en place, cette commission se réunit, en moyenne deux à trois fois par année, en fonction des projets développés par Energie SDED et des obligations légales qui font son objet.

Comme chaque année, deux commissions ont été dédiées aux présentations des rapports d'activités des concessionnaires (CRAC) :

Le 20 octobre 2016, ce fut la présentation du CRAC de GrDF par son Directeur Drôme Ardèche, avec une présentation affinée sur les données locales sur les consommations et modalités de relations avec les usagers et attentes des collectivités.

Le 25 octobre 2016, ENEDIS (nouveau nom d'ERDF) puis EDF, représentés par leurs directeurs respectifs ont présenté leurs données sur l'amélioration de la qualité du service public de l'électricité sur tous les territoires de la Drôme, les outils à disposition des usagers (plateforme téléphonique, site internet et application pour téléphonie mobile). Un nouveau point sur le déploiement des compteurs Linky a également été présenté.

Ces Compte Rendus d'Activités des Concessionnaires 2016 sont téléchargeables sur notre site www.sded.org

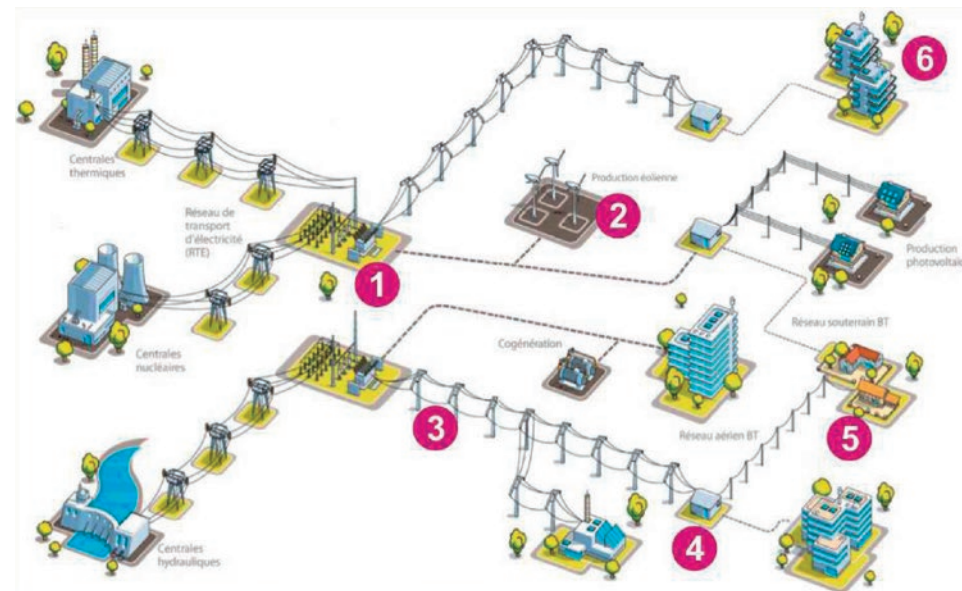


Source : magazine Secrets de truffes - hors série LA TRIBUNE 2016

A. LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis les années 2000, le service public de distribution d'électricité est scindé en deux composantes : la partie « acheminement » est concédée à Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS depuis 2016) et la « fourniture » aux tarifs régulés est déléguée à EDF Branche Commerce.

En tant qu'autorité organisatrice, le SDED réalise, avec l'appui d'experts extérieurs, un contrôle périodique annuel de ces concessionnaires dans les domaines technique, clientèle et financier. Une synthèse en est présentée ci-dessous pour les données de l'année 2015 contrôlées en 2016.



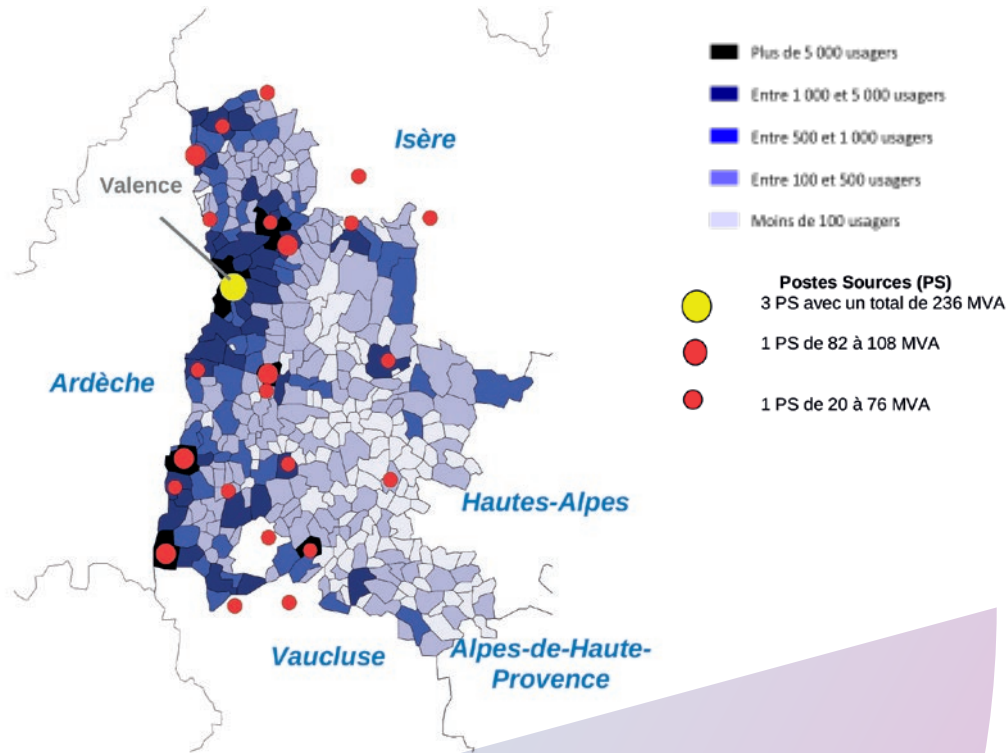
Source : ENEDIS

→ CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

1	19	Postes sources
2	5 059	Installations de production
3	6 643	km de réseau Moyenne Tension (HTA)
4	8 216	Postes de transformation HTA / BT
5	9 784	km de réseau Basse Tension (BT)
6	297 507	Points de livraison

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

Répartition des usagers de la concession



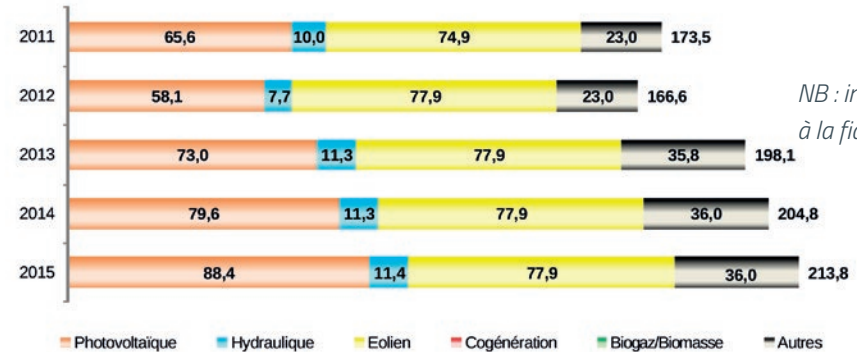
Au global, le SDED est autorité concédante sur 367 communes du département représentant 297 507 usagers à fin 2015, chiffre qui continue à évoluer au même rythme que les années précédentes (+1 % par rapport à 2014). Le nombre d'usagers moyenne tension (HTA) quant à lui poursuit sa tendance baissière (-20 unités en 2015).

La consommation électrique s'inscrit quant à elle en hausse en 2015 (3 154 GWh), après la forte baisse constatée en 2014 suite à un hiver relativement doux.

En 2015, le concessionnaire ENEDIS a perçu 111 millions € HT de recettes d'acheminement, en hausse du fait de l'augmentation de la consommation énergétique précitée.

En outre, les producteurs représentent 5 059 installations, en augmentation annuelle de 5,5 % et sont composés à 98,9 % de producteurs photovoltaïques. Leur puissance totale s'établit à 213 MVA à fin 2015 avec notamment une proportion de 41 % concernant les producteurs photovoltaïques et de 36 % pour les producteurs éoliens.

Évolution des puissances totales des installations de productions (en MVA)



Malgré de nombreuses relances, le concessionnaire continue de refuser de transmettre des informations plus précises sur les injections par commune et par typologie. Il limite sa transmission aux données communicables au titre des PCET et du SRCAE pourtant non applicable au champ du contrôle de concession.

2. La qualité de service du distributeur ENEDIS

Une forte dégradation en termes d'informations communiquées a été constatée lors du contrôle de l'exercice 2015 et la réponse initiale d'ENEDIS n'a pas été satisfaisante pour un contrôle des niveaux de performance de l'activité clientèle sur la concession.

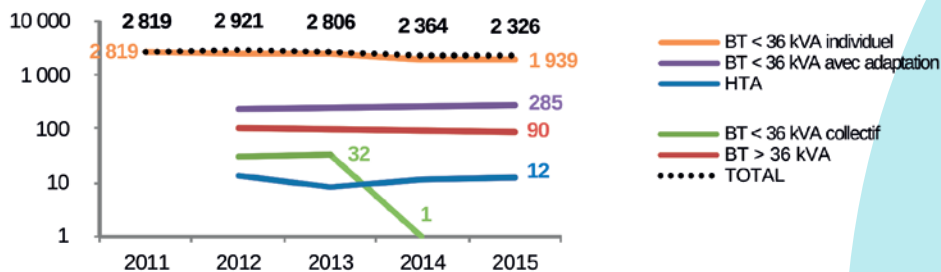
→ 2.1 LES RACCORDEMENTS

Le concessionnaire n'a pas voulu transmettre les indicateurs concernant la mise en service de l'activité raccordement, sous prétexte que la demande ne se limite pas au protocole d'accord entre la FNCCR, ERDF et EDF du 26 mars 2009. De la même manière le concessionnaire n'a pas communiqué le volume de déplacement d'ouvrage nécessitant des productions de devis.

L'accueil téléphonique pour les raccordements reste relativement stable en 2015 à 94 %.

Le volume de raccordement en soutirage est stable par rapport à l'exercice précédent. Toutefois des interrogations demeurent quant à la fiabilité du volume de raccordement collectif affiché pour 2014 et 2015 (proche de 0).

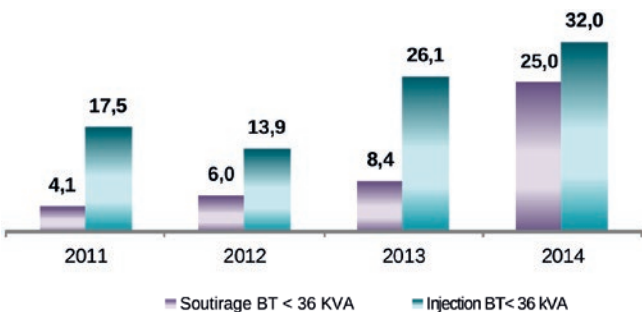
Evolution du nombre de raccordements (HTA et BT) en soutirage



En ce qui concerne les pénalités (sur réclamations usagers) prévues pour les retards d'envoi de devis et de mise à disposition du raccordement, le concessionnaire refuse la communication des volumes annuels prétextant un domaine de contrôle de la régulation incitative.

En ce qui concerne les raccordements en soutirage, le **taux de respect du délai de production du devis a fortement diminué** (- 25 points par rapport à l'exercice précédent) alors que le volume de raccordement en soutirage a diminué de 16 % par rapport à 2013. Pour les producteurs, la remarque est, dans une proportion moins marquée, la même.

Les **délais moyens de production des devis de raccordement suivent ces évolutions**. Pour le soutirage, il a fortement augmenté (+ 16,6 jours par rapport à l'exercice précédent) ; alors que pour l'injection, il a augmenté de 5,9 jours. Si celui relatif à l'injection est conforme aux engagements du concessionnaire précisés dans son catalogue de prestations, ce n'est plus le cas en ce qui concerne le soutirage.

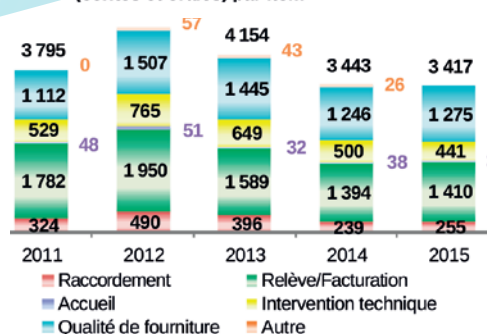


Mailles :
Soutirage : Concession
Injection : Concession

→ 2.2 LES RÉCLAMATIONS

A la maille concession, **3 417 réclamations ont été comptabilisées en 2015 pour les usagers BT ≤ 36 kVA, donnée stable par rapport à 2014**. Elles concernent principalement la relève (41 %) et la qualité de fourniture (37 %). La concession présente toutefois un volume de réclamation par usager dans la fourchette haute de ce qui est constaté par ailleurs (115/ us contre une moyenne AEC de 93/us).

Evolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item



Désormais, le concessionnaire est objectif sur le taux de réponse sous 15 jours (hors qualité de fourniture) au lieu de 30 jours jusqu'en 2013. Le taux de réponse à ces réclamations sous 15 jours est de 98,8% pour la concession d'Énergie SDED en 2015 (98,5 % en 2014).

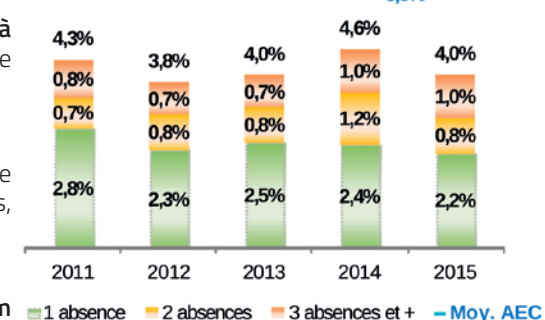
→ 2.3 LA RELÈVE DES COMPTEURS

Le **taux d'absence à la relève s'établit à 4%**, soit un niveau en deçà de la moyenne constatée par AEC en 2014 (5,9 %).

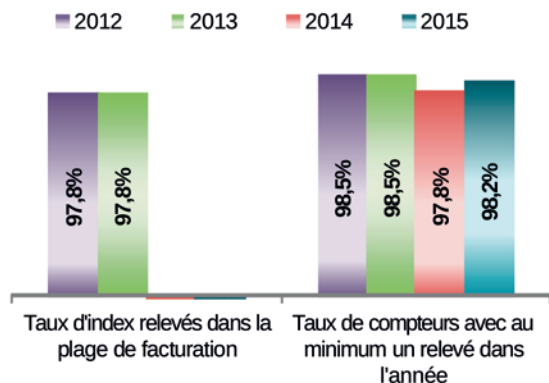
Les taux d'index relevés dans la plage de facturation ne sont pas communiqués, sans justification.

Le **taux de compteurs avec au minimum un relevé dans l'année est stable à un peu plus de 98%**.

Evolution du taux d'absence à la relève



Evolution des taux relatifs à la relève

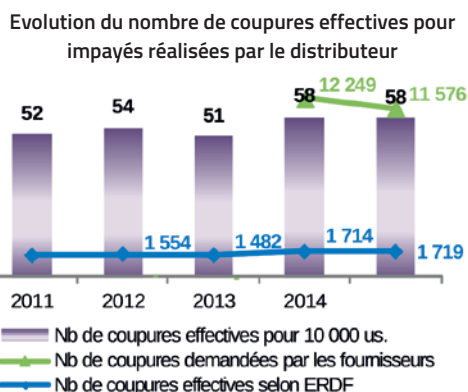


→ 2.4 LES COUPURES POUR IMPAYÉS

Les coupures pour impayés assurées par le distributeur concernent les clients de l'ensemble des fournisseurs d'électricité présents sur la concession.

En 2015, le nombre de coupures pour impayés pour les usagers BT ≤ 36 kVA réalisées par le distributeur a été de 1 719 à la maille du SDED, soit 58 coupures pour impayés pour 10 000 usagers, donnée relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'intervention pour impayés dans les délais catalogue a diminué de 30 points entre 2011 et 2015 et se situe au-dessous du taux moyen déterminé par AEC (74 %).



Evolution du taux d'intervention pour impayés dans les délais catalogues ou convenus

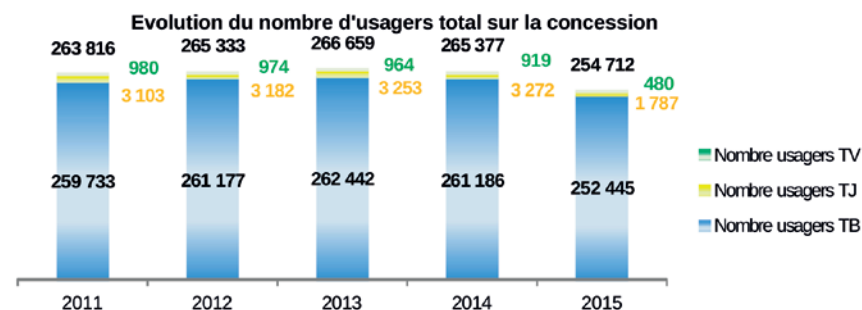


3. La qualité de service du fournisseur EDF

→ 3.1 LES USAGERS DE LA CONCESSION AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

Le nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé de vente présente une diminution importante en 2015 (- 4 %), notamment en ce qui concerne le tarif jaune (- 45 %) et le tarif vert (-48 %). Ces évolutions s'expliquent notamment par la fin des tarifs réglementés Jaune et Vert au 1er janvier 2016. Les chiffres du prochain contrôle permettront de noter leur disparition.

Le nombre d'usagers au tarif bleu est, fin 2015, de 252 445, en baisse par rapport à 2014 (- 3 %). La consommation globale au tarif régulé, haute tension incluse, a atteint 2 437 GWh, en baisse de plus de 5 % par rapport à 2014, pour une recette équivalente à 219,4 millions € HT (- 3,9 %).



→ 3.2 L'ACCUEIL ET LES SERVICES AUX USAGERS



Le taux de réussite aux appels téléphoniques est de près de 86 % au niveau national en progression pour la quatrième année consécutive. En effet, le traitement par des plateformes régionales d'écoute n'est pas effectué en fonction des territoires d'appels, mais avec une répartition nationale des flux d'appels.

En termes d'accueil, le concessionnaire dispose d'une boutique à Valence, d'un PIMMS (Point Information et de Médiation Multi-Services) à Donzère et Romans sur Isère ainsi que de cinq points services à Crest, Die, Valréas, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Vallier.

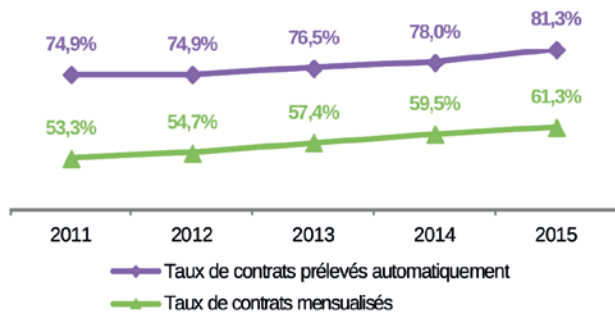


Le pourcentage de contrats optimisés dans l'année sur la concession, s'établissant en 2015 à 12%, est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Il est sensiblement similaire à la moyenne constatée par AEC sur les concessions auditées en 2014 (11,5%).



En termes de service clientèle, le taux de contrats mensualisés présente une valeur supérieure à la moyenne de l'année précédente, de même que le taux de contrats prélevés automatiquement.

Evolution des taux de contrats au tarif Bleu Résidentiels mensualisés et prélevés automatiquement

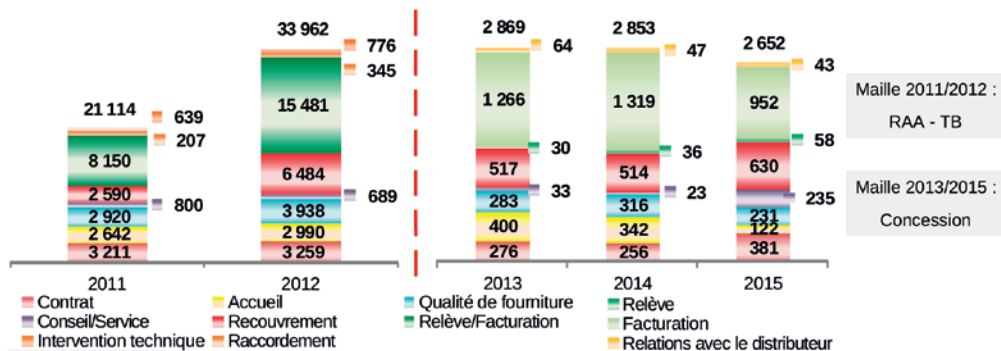


→ 3.3 L'ACCUEIL ET LES SERVICES AUX USAGERS



Le volume total de réclamations traité par EDF, communiqué à la maille de la concession depuis 3 ans, est en légère diminution en 2015 (2652 contre 2 856 en 2014) avec toutefois une hausse notable des réclamations relatives au recouvrement.

Evolution de la répartition des réclamations par item



Le taux de réclamations traitées sous 30 jours, transmis à la maille concessive depuis 2014, s'élève à 92,4 % en progression de 1,7 points par rapport à l'exercice précédent.



Le taux de réclamations sur le périmètre de la concession est supérieur à la moyenne observée par l'AEC avec 105 réclamations pour 10 000 clients au tarif bleu.

Le fournisseur ne communique toujours pas les volumes de réclamations orales mais uniquement les volumes de réclamations écrites.

→ 3.4 LES USAGERS EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Avec la publication de la loi Brottes, le **Tarif Première Nécessité (TPN) est sorti des TRV** afin qu'il puisse être désormais appliqué par tous les fournisseurs et non exclusivement par EDF. Cela a eu également pour conséquence de faire **sortir le TPN du champ du contrôle de concession**. Le SDED reste toutefois compétent pour le contrôler dans le cadre du contrôle des tarifs sociaux, concernant maintenant tous les fournisseurs mais également le tarif social du **gaz naturel, le TSS** (Tarif Spécial de Solidarité).

Le TPN est attribué sous conditions de ressources, ce tarif permet d'obtenir une réduction forfaitaire (9 valeurs entre 71 € et 140 €, en fonction de la puissance souscrite et de la composition familiale).

En 2015, le nombre de foyers au TPN chez EDF a continué à augmenter, de +11% (passant de 18 141 à 20 069), sans que cela ne soit associé à une évolution réglementaire ou du processus d'attribution.

Le Chèque Energie qui vise à remplacer d'ici fin 2017 les tarifs sociaux de l'énergie est actuellement expérimenté dans 4 départements métropolitains. A ce jour, aucune information n'est disponible sur les premiers retours d'expérience. En l'état actuel des textes, les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) compétentes pour contrôler les tarifs sociaux ne le seront plus pour le Chèque Energie.

Concernant EDF, les autres indicateurs caractérisant la gestion des usagers en difficulté financière sont les suivants :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :

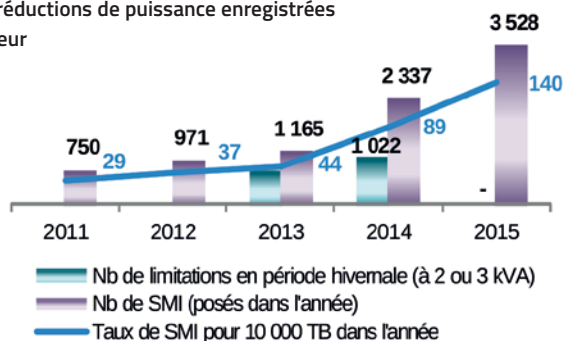
le montant alloué par EDF au Conseil Départemental est de 215 k€ en 2015 (en diminution de 20 k€ par rapport à 2014). Toutefois le nombre de dossiers traités reste relativement stable (3 128 en 2015 contre 3 178 en 2014).

Le Service Minimum (SMI) :

Le Service Minimum de 1 000 watts (SMI) est installé pour les clients en situation d'impayés qui sont absents lors de l'intervention du distributeur. Depuis la parution des textes de la Loi Brottes en avril 2013, les clients en situation d'impayés (hors TPN ou FSL) ne sont plus coupés durant la trêve hivernale, mais leurs puissances est réduite à 3 kVA voire 2 kVA..

Ce taux pour 10 000 usagers a augmenté de 89 à 140 entre 2014 et 2015.

Evolution des réductions de puissance enregistrées par le fournisseur



Le nombre de coupures pour impayés :

En 2015, EDF a demandé 5 429 coupures au distributeur qui ont abouti à 1 422 coupures effectives.

Sur la concession, les données relatives aux impayés sont relativement cohérentes entre ENEDIS et EDF depuis 2012. Le fournisseur a précisé que la donnée du nombre de demandes de déplacements pour impayés (DPI) de 2013 n'était pas fiable, ce qui rappelle encore la difficulté d'obtenir des données pérennes sur les impayés.

ENSEMBLE DONNONS DE L'ÉNERGIE À VOS PROJETS

L'opérateur privilégié des collectivités pour :

- le développement de nouvelles unités (biomasse, éolien, hydro-électricité, photovoltaïque...)
- le rachat d'installations existantes
- la prise de participation dans d'autres projets

Contactez-nous :
04 75 55 28 98
contact@energierhonevallee.com
www.energierhonevallee.com

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au service du territoire
Ecoparc Rovallain TGV - 3, avenue de la gare - BP 12626 26958 Valence cedex 9

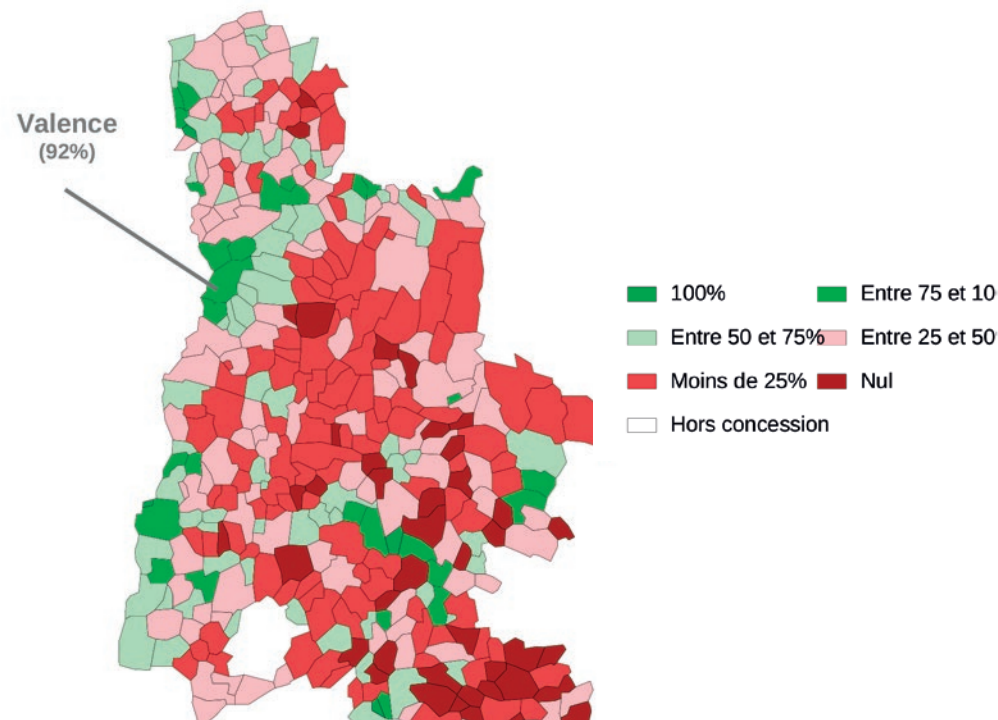
4. Les caractéristiques du patrimoine technique

→ 4.1 LE RÉSEAU MOYENNE TENSION HTA ET L'AMONT


Sur l'exercice 2015, **31 postes sources** alimentent la concession (1 886 MVA), dont **19 situés sur le territoire du SDED**, soit un de plus que l'exercice précédent (poste source ST-MARCELLIN situé sur la commune du même nom en Isère) en raison d'une modification du schéma d'exploitation.


Ces postes sources alimentent les usagers de la concession via le **réseau HTA dont le taux d'enfouissement s'établit à 45 %** sur le dernier exercice soit un niveau légèrement supérieur au taux moyen constaté par l'AEC (40 % en 2014). Le taux d'enfouissement est, au vu de la densité d'usagers sur la concession (de l'ordre de 45 usagers par kilomètre de réseau), cohérent à la tendance constatée par ailleurs. Ce taux d'enfouissement des réseaux HTA est constant depuis a minima 8 années (35% en 2008).


Taux d'enfouissement des réseaux

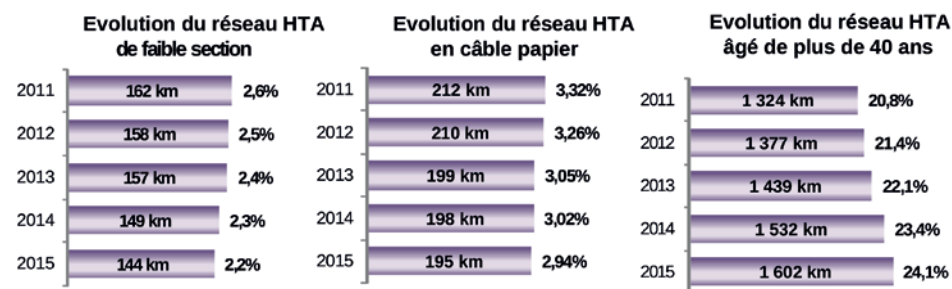


LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE (suite)

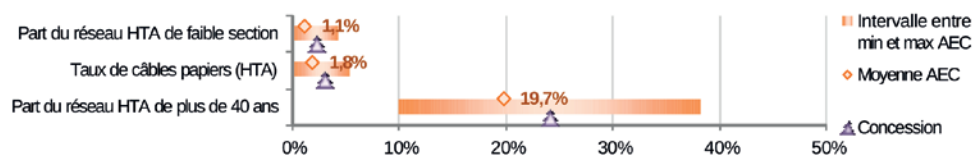
 **Le réseau aérien nu HTA de faible section reste important** sur la concession (144 km), pour un taux de réseau de faible section (2,2%) nettement supérieur à la moyenne mesurée par AEC (1,1%).


 **Le réseau HTA souterrain dont l'isolant est en papier représente 195 km**, principalement sur Valence et Romans sur Isère, soit 2,9 % du réseau HTA. Le taux de ce linéaire, particulièrement vulnérable aux défaillances, est supérieur à la moyenne nationale de 1,8% constatée en 2014. Ce linéaire est toutefois en cours de résorption (environs 2 % de résorption par an sur les 5 derniers exercices).

 **23,4 % du réseau HTA a plus de 40 ans, soit 1 602 km**, en augmentation régulière. Cet indicateur est bien au-dessus de la moyenne observée par AEC (19,7%).



Comparaison des taux des points de vigilance HTA avec les statistiques




 **L'âge moyen des réseaux HTA de la concession est au même niveau que la moyenne nationale** calculée par AEC parmi la trentaine de concessions auditées (âge moyen de 27,5 ans contre une moyenne de 27,2 ans).

En particulier, le réseau HTA aérien est en moyenne âgé de 35,9 ans. Face à cela, la politique industrielle du concessionnaire est d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien via des opérations de maintenance lourde dénommées « Prolongation de la Durée de Vie » (PDV). Celles-ci ont pour objet le renouvellement des accessoires les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements...) suite à un diagnostic précis réalisé sur le terrain. Présentée comme étant la démarche technico-économique optimale par ENEDIS, elle n'empêche pas le vieillissement du réseau HTA déjà important. Les opérations de PDV représentent en moyenne sur la concession entre 10 et 15 km de réseau HTA aérien traité chaque année depuis 2013.


Le SDED restera vigilant concernant cette pratique face au risque d'obsolescence de son patrimoine HTA. En particulier, l'évolution de la qualité de desserte sur les tronçons traités par des opérations PDV sera suivie et ce d'autant plus que le taux d'incidents sur les réseaux HTA aérien est sur la concession supérieur à la moyenne constatée par ailleurs.

Notons à ce sujet que le SDED a été saisi par un usager, appuyé de l'UFC Que Choisir, concernant la vétusté d'une ligne HTA sur Upie. ENEDIS a confirmé que l'ouvrage était conforme aux règles de construction et de sécurité et que des interventions sur d'autres lignes de la commune pour 2017-2018 ont été prioritaires. Sensible à la sécurité des personnes et des biens à proximité des réseaux électriques, le SDED continue à rappeler cette demande au concessionnaire.

 Parmi les 247 départs HTA de la concession, 28 présentent un **linéaire supérieur à 70 km**. Rappelons que les départs longs sont susceptibles de subir une chute de tension importante, et sont des facteurs d'augmentation du nombre de coupures subies par les usagers alimentés par ces départs.

→ 4.2 LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT) ET L'AVAL

Le réseau Basse tension (BT) long de 9 784 km, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (62 %).

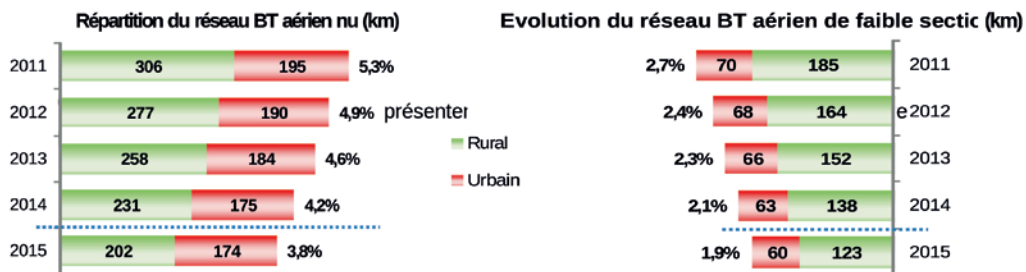
 **Le taux de BT souterrain sur la concession est de 34 %** (+ 1 point par rapport à 2014), inférieur au taux moyen constaté par AEC (38 % en 2014). Cependant cet indicateur est au niveau de la tendance corrélée à la densité d'usager.



Le réseau BT est constitué à **3,8 % de lignes aériennes nues** représentant **376 km, dont le taux d'incident est 5 fois supérieur aux autres technologies de la concession**. Cette part est toutefois inférieure à celle constatée par ailleurs (en moyenne de 9,7 %). Ces linéaires sont situés à **53 % en zone rurale** (sous maîtrise d'ouvrage SDED) où le rythme de leur résorption s'établit autour de 30 km/an contre 1 km/an en zone urbaine (sous maîtrise d'ouvrage ERDF).



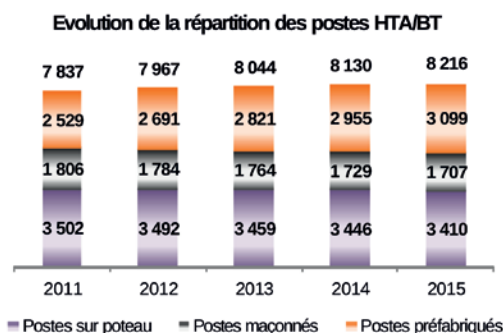
Parmi ces lignes, le **réseau de faible section** présente une fragilité accrue, d'où une attention particulière, notamment portée par le SDED dans le cadre de ses opérations de sécurisation (183 km de réseau BT de faible section à fin 2015, ce qui représente 1,9% du réseau BT, taux relativement faible en comparaison de ce qui est constaté par ailleurs et en recul de 72 km depuis 2011).



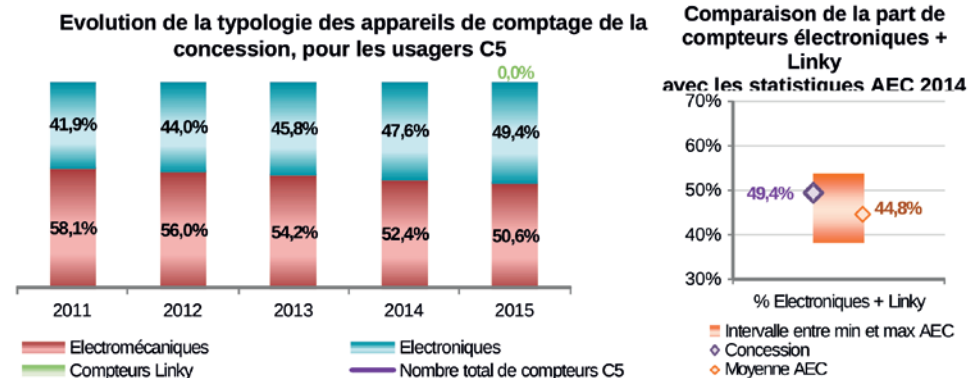
Près de d'un quart des lignes BT présentent une **datation arbitraire** et fictive de **1946**, ce qui altère le suivi de leur âge moyen.



Le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation en charge ont amené le **nombre de poste HTA/BT à croître de 86 unités** en un an, soit 1 % de plus qu'en 2014. Les technologies préfabriquées sont privilégiées dans les mises en service depuis à minima 5 ans alors que les nombres de poste sur poteau et maçonnés continuent à s'inscrire en diminution. Parallèlement, le nombre de transformateurs continuent d'augmenter. Plus des deux tiers des transformateurs sont de la génération 410 V selon l'inventaire transmis.



Les **appareils de comptage** présentent un taux de compteurs électroniques qui continue de progresser de **1,9 point en moyenne par année depuis 4 ans** pour s'établir au-dessus du niveau des indicateurs constatés par ailleurs. Le déploiement des compteurs Linky sera initié à partir de 2018 sur la concession et se déroulera jusqu'en 2021 sur le plan national.



A ce sujet, le concessionnaire s'est opposé, sans explication, à fournir un inventaire des compteurs par commune et millésime.

5. La qualité d'alimentation électrique et les investissements

→ 5.1 LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE

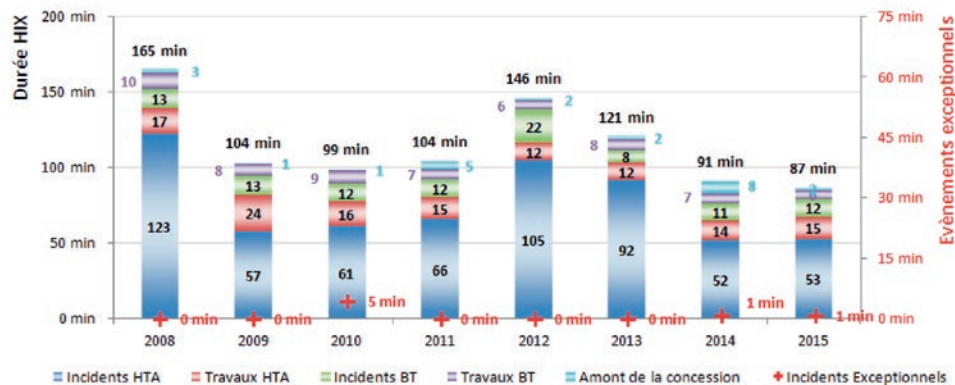
5.1.1 La durée annuelle moyenne de coupure par usager (critère B)



En 2015, le **critère B toutes causes confondues est de 88 minutes**, soit son niveau le plus bas des 4 derniers exercices. **Il s'agit même du plus bas niveau de critère B depuis a minima l'exercice 2008, soit depuis 8 exercices.** Le critère B suit ainsi une tendance de fond à l'amélioration : une part de cette amélioration est due aux travaux toujours importants réalisés sur le territoire de la Drôme notamment en HTA qui conduisent à limiter l'impact des coupures. A noter sur la période une forte variabilité du critère B incidents Poste Source, expliquant à elle seule l'amélioration du temps de coupure moyen par rapport à l'exercice précédent, qui reste cependant inférieur à 10 minutes.

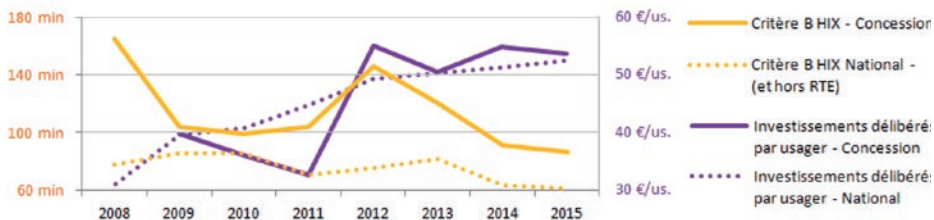
Hors incidents exceptionnels, le critère B HIX s'élève en 2015 à 87 minutes

Evolution et décomposition du critère B de la concession



☹️ L'écart avec le critère B national de l'ordre de 60 mm s'est creusé depuis les 3 derniers exercices malgré une hausse sensible des investissements constatée sur la concession depuis 3 ans.

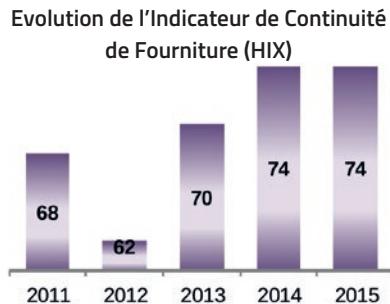
Croisement du critère B HIX et des investissements délibérés Enedis



5.1.2 L'indicateur de continuité de fourniture

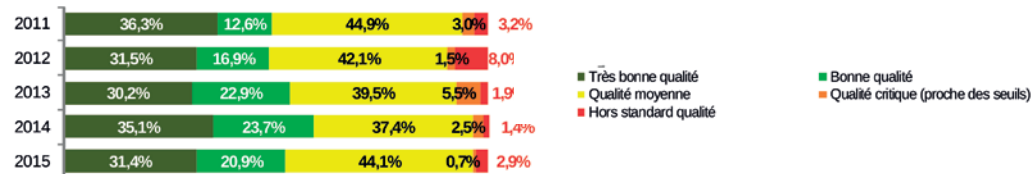
Le cabinet AEC, prestataire du SDED, a développé un outil informatique permettant de calculer un indicateur synthétique de la continuité de fourniture appelé Indicateur de Continuité de Fourniture (ICF). Cet indicateur, dont la valeur maximale de 100 traduit un exercice sans coupure, prend en compte l'ensemble des coupures longues, brèves et très brèves survenues sur les départs HTA de la concession.

😊 En 2015, l'indicateur global de continuité de fourniture est de 74, stable par rapport à l'exercice précédent. Sa valeur atteste d'une continuité relativement correcte.

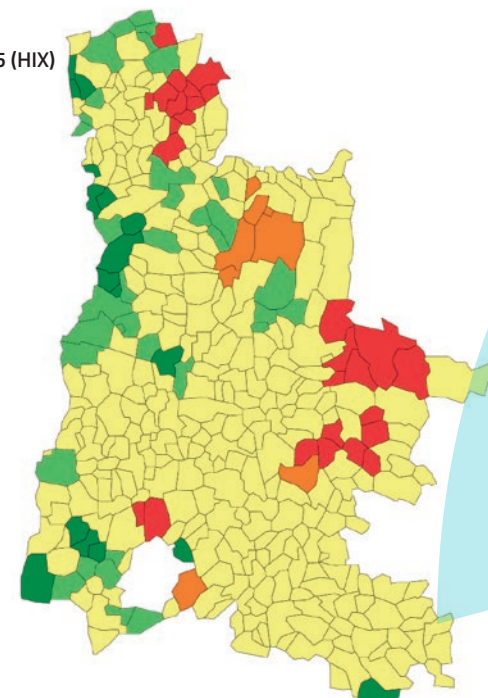


😊 Globalement, près de 53 % des usagers bénéficient d'une bonne (voire très bonne) continuité de fourniture et 44 % d'une continuité de fourniture moyenne. La part d'usagers hors standard qualité est de 2,9 %, en hausse de 1,5 point par rapport à l'exercice 2014.

Evolution du pourcentage d'usagers par niveau de continuité de fourniture (HIX)




Indice de continuité de fourniture 2015 (HIX)

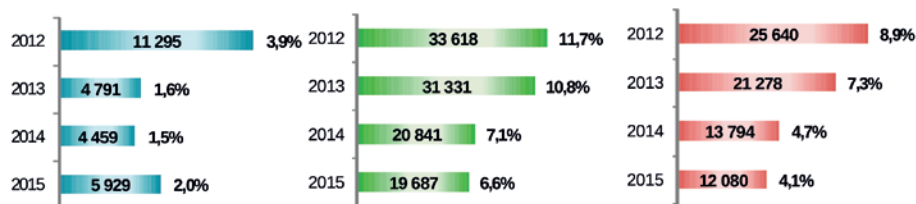



	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité critique	Hors standard qualité
Coupures longues	<1	1≤...<1,5	1,5≤...<3	3≤...≤6	Au moins supérieur à 1 des seuils (6, 30, 70)
Coupures brèves	<2	2≤...<5	5≤...<18	18≤...≤30	
Coupures très brèves	<4	4≤...<10	10≤...<30	30≤...≤70	

5.1.3. Les autres indicateurs

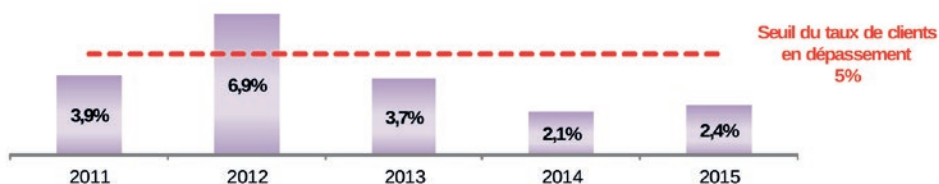
 Le nombre d'usagers coupés plus de 3h sur incidents BT est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent mais reste à un niveau relativement bas (5 929 en 2015 contre 4 459 en 2014). Le nombre d'usagers qui ont été coupés plus de 3h sur incidents HTA diminue légèrement (19 687 en 2015 contre 20 841 en 2014). **Le nombre d'usagers coupés plus de 6 heures, tout incident confondu, a également baissé** entre 2014 et 2015 (12 080 en 2015 contre 13 794 en 2014).


Evolution du nombre d'usagers coupés :
Plus de 3h sur incident HTA

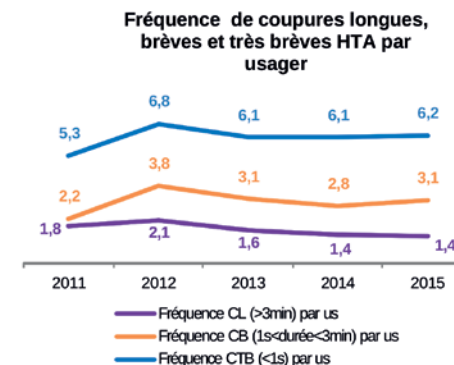


 Le décret « Qualité » du 24 décembre 2007 et son arrêté, modifiés en 2010, établissent des seuils en termes de continuité et de qualité de tension. Pour la continuité, les seuils sont 6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées sur l'année. Lorsque le taux global d'usagers touchés dépasse 5%, le concessionnaire a l'obligation de présenter un plan d'action à l'AODE. **En 2015, le nombre d'usagers présentant des indicateurs hors seuil du décret qualité se situe à un faible relativement bas (2,4%), mais en légère progression par rapport à l'exercice précédent (+0,3 point) ;**

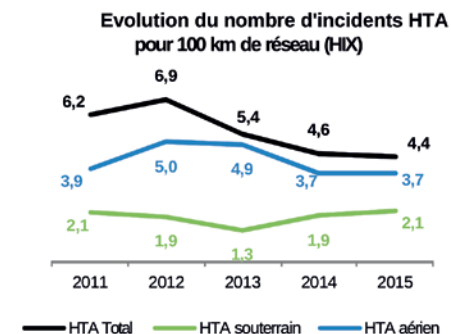
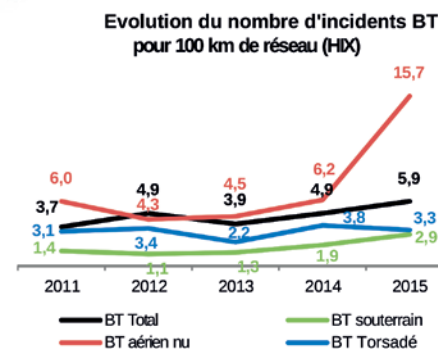
Taux d'usagers (BT et HTA) de la concession au delà des seuils sur la continuité de la fourniture
(6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées)



 La fréquence des coupures longues est stable en 2015 par rapport à l'exercice précédent. Elle est similaire à la fréquence moyenne observée sur les concessions auditées par l'AEC. En outre, **les fréquences de coupures brèves et très brèves sont en légère hausse** par rapport à 2014, mais se situent toutes à des niveaux proches des fréquences moyennes observées par ailleurs.




 Les taux d'incidents HTA et BT aériens pour 100 km de réseau sont en hausse.



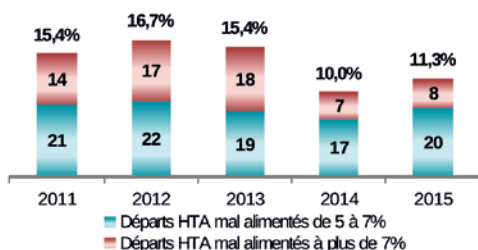
5.2 La qualité de tension

Afin de répartir le type d'ouvrage à renforcer, le seuil de dimensionnement du réseau HTA a été déterminé à 5% de chute de tension (CT) dans le nouveau plan de tension.

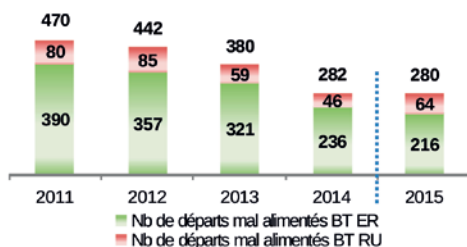
Un départ BT est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette [-10%, +10%] de la tension nominale de 230 V, c'est-à-dire entre 207 V et 253 V.

 **La concession présente une qualité de tension moyenne.** Le nombre de départs HTA en contrainte est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+1,3 points) et reste plus largement supérieur à ce qui est constaté par ailleurs. En effet, 28 départs HTA (11 % des usagers) présentent des chutes de tension supérieures à 5 % dont 8 des chutes de tension supérieures à 7 %.

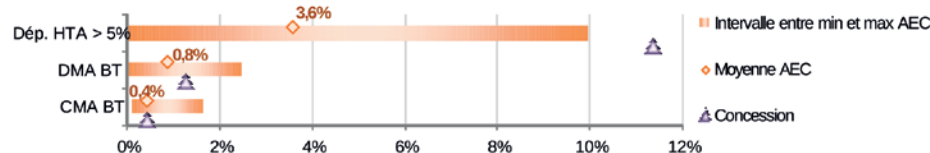
Evolution du nombre et du taux de départs HTA avec une CT supérieure à 5%




Evolution du nombre de départs BT mal alimentés par zone

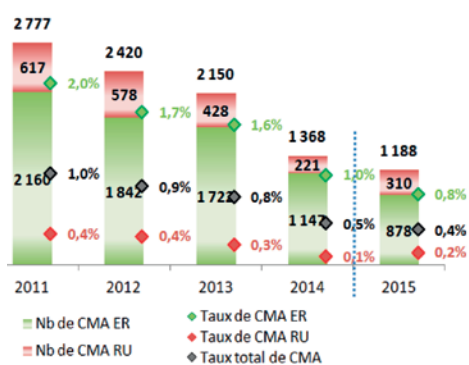


Comparaison avec les statistiques AEC 2014



 **Le taux de clients considérés comme mal alimentés est en léger recul par rapport à 2014 et s'établit à 0,4 %,** au même niveau que ce qui peut être constaté en moyenne par ailleurs.


Evolution du nombre et du taux de CMA selon les zones



Il est toujours regrettable de constater que le respect des modalités du plan de tension dans les valeurs de réglage de tension intégrées au modèle ne peut pas être contrôlé. En effet, le concessionnaire bloque l'accès à la donnée sur la localisation technique des producteurs. Or, l'interprétation de cette information permettrait de constater des anomalies dans les valeurs théoriques des prises à vide. Les corrections de ces anomalies amèneraient à une estimation plus importante du nombre de Clients Mal Alimentés, actuellement sous-évalué en raison de ce biais méthodologique. Averti de ce sujet, les équipes techniques locales ne font que constater cet état de fait sans que cela ne suscite un intérêt quant à l'amélioration du modèle de calcul, ne serait-ce que par une remontée de ces anomalies aux unités nationales en charge des calculs GDO.

Le SDED va donc rester vigilant à la pertinence de ces indicateurs notamment lors des échéances type inventaire FACE et insister sur la mise en place de méthode alternative.


5.3 Les actions du concessionnaire sur le réseau

 En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a délibérément investi **15,9 M€** en 2015, auquel s'ajoute **13,8 M€** imposés par les opérations de raccordement.

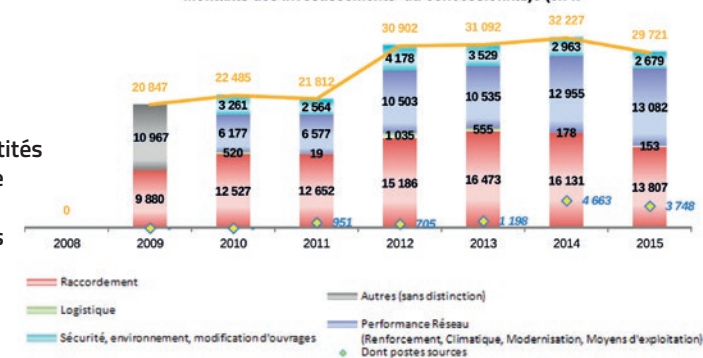
Ainsi, les investissements délibérés sont quasiment stables par rapport à l'exercice précédent.

Le niveau atteint des investissements délibérés en 2015 est au même niveau que celui des 4 derniers exercices. La valeur du critère B en 2015 est celle la plus basse constatée sur la même période. Par conséquent, les investissements délibérés doivent, sinon encore s'accroître, du moins ne pas diminuer.

Ramené au nombre d'usagers, le montant des investissements délibérés de la concession (de l'ordre de 54 € par usager) est quasiment au même niveau que la moyenne nationale (de l'ordre de 52 € par usager).

 Il est regrettable que le concessionnaire ne présente pas les quantités réalisées par typologie d'investissement, et ce malgré de multiples demandes.

Montants des investissements du concessionnaire (en k)



SYNTHÈSE DE L'AUDIT ANALYSE DE LA PROCÉDURE DE RACCORDEMENT

Le contexte des raccordements des consommateurs et des producteurs d'électricité a connu plusieurs évolutions réglementaires ces dernières années : loi SRU/UH (Législation de l'urbanisme : SRU en 2000 et UH en 2003), abandon des tickets, participation des communes aux raccordements... Ces évolutions ont potentiellement affecté la qualité de service offerte aux usagers. Depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 2009, quatre versions du barème se sont succédées jusqu'à l'entrée en vigueur de la version 4 le 8 octobre 2015.

Dans le cadre du contrôle, le SDED a souhaité un contrôle des propositions techniques et financières pour les travaux de raccordement réalisés.

Il faut noter la non coopération du concessionnaire en termes de préparation en amont des éléments demandés qui n'a pas permis la réalisation d'une pré-analyse des dossiers avant l'entretien sur site. De plus, l'analyse a été particulièrement difficile du fait que le concessionnaire n'a pas voulu communiquer les copies des éléments nécessaires même anonymisés (notamment, les copies des propositions techniques et financières, les comptes-rendus des investissements détaillées par ouvrages, les avants projets sommaires, etc...). Ainsi, une grande partie du temps de la mission sur site a été perdue par des prises de note, ce qui est très insatisfaisant.

Une remarque importante est à noter quant à la qualification des affaires dans la liste des raccordements transmise préalablement par Enedis pour permettre un échantillonnage. En effet, dans certains cas, les affaires sont indiquées dans cette liste "≤ 36 kVA" mais elles se sont révélées en réalité "> 36 kVA". Cette imprécision a pu être seulement détectée lors de l'analyse des dossiers. Elle a pour conséquence de ne pas pouvoir étudier des panels de type de raccordements ciblés. A l'avenir, il est indispensable qu'Enedis puisse les distinguer.

L'entretien avec les chargés d'affaire a permis de vérifier l'application de la réglementation en vigueur ainsi que la justesse des propositions techniques et financières proposées aux demandeurs.

L'analyse des dossiers a permis d'évaluer l'efficacité de l'organisation du concessionnaire.

L'audit réalisé sur un échantillon de 9 dossiers de raccordement sur les 10 de l'échantillon (1 cas étant une affaire sous MOA de SDED) a fait ressortir les points positifs suivants :

> Concernant les jalonnements des affaires, l'outil de suivi du concessionnaire permet de tracer l'historique de l'affaire (planification des études et des travaux) ;

> Concernant les solutions techniques : les affaires qui ont suscité des interrogations ont bien été justifiées en séance par les chargés d'affaire. En effet, durant l'entretien sur site, les chargés d'affaire, ont pu apporter des éléments d'explication justifiant l'ensemble des solutions techniques proposées (plans des travaux et devis à l'appui). La majorité (7 sur 9 affaires) des affaires analysées respecte la réglementation en vigueur ;

> Concernant la facturation, l'étude et les échanges sur site ont montré que la facturation sur la majorité des affaires respectait les dispositions réglementaires en vigueur en termes de facturations appliquées et imputation des prises en charges.

Toutefois, des points de vigilance suivants sont à noter :

> Concernant les délais de production des devis, **le délai réglementaire de production de devis a été respecté pour 6 sur 9 affaires, ce qui est perfectible ;**

> Concernant les travaux : bien qu'il n'y ait pas d'engagement de la part du concessionnaire sur ce sujet, il a été constaté que les délais de la phase des travaux varient de 4 à 15 mois avec une moyenne de plus de 7 mois ;

> **Concernant les propositions financières, pour 2 affaires sur 9 les facturations n'étaient pas conformes à la réglementation ;**

> Il faut noter que les fiches de suivi d'investissements demandées initialement devaient permettre d'analyser par ouvrage (réseaux, postes et branchements) les dépenses réalisées. Toutefois le concessionnaire n'a pas communiqué ces éléments en précisant que celles-ci relèvent des documents internes, position non partagée par le SDED. Ainsi les coûts relatifs aux extensions et aux branchements ont seulement été notés lors de l'entretien sur site.

> Les contributions (part réfactée des opérations de raccordement de consommateurs **ainsi que les contributions non réfactées pour les opérations de raccordement de producteurs**) ne sont pas immobilisées en tant que financements externes car elles sont considérées comme des recettes d'exploitation et non comme des investissements.

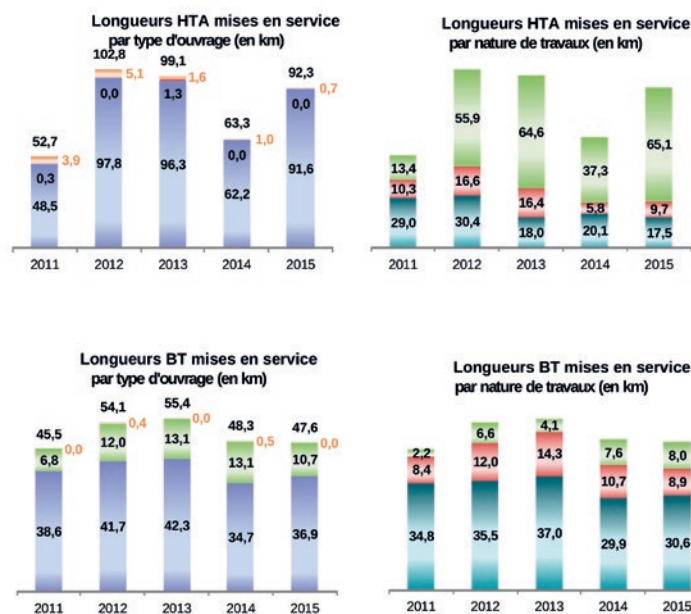
Les droits du concédant ne sont donc pas affectés du montant payé par les usagers ou les collectivités en charge de l'urbanisme.

Le fait de ne pas tenir compte des contributions dans l'origine de financement des raccordements, pourrait réduire artificiellement l'assiette des ouvrages sur laquelle est calculée la valeur nette des ouvrages financés par le concédant. Ce point pourrait minorer la part des amortissements sur les financements concédant, impactant directement les droits du concédant et donc la valeur du ticket de sortie, et cela de façon défavorable pour la collectivité.



Depuis deux ans, particulièrement en 2014, **les longueurs HTA mises en service sur renouvellement sont assez faibles**, s'expliquant notamment par le fait que certains réseaux HTA aériens de plus de 25 ans font l'objet d'opérations de PDV, de l'ordre de la trentaine de kilomètres (n'apparaissant pas dans les quantités mises en service).

En termes de linéaires de réseaux mis en service durant l'année 2015 le concessionnaire privilégie les techniques souterraines pour ses investissements HTA et BT. La majeure partie des longueurs mise en service en 2015 concerne des opérations de renforcement en HTA et d'extension en BT.



Les montants dépensés sur les opérations d'élagage, communiqués à la maille Drôme-Ardèche seulement, sont en augmentation en 2015 et passent de 2,6 M€ consacrés à ce type d'opérations en 2014 à 3,0 M€ en 2015 pour 615 km de réseaux traité (HTA et BT) (près de 5 €/m en moyenne, sensiblement supérieur à ce qui est constaté par ailleurs de près de 70%). Sur le territoire de la Drôme, ce sont 1,6 km de réseau BT nu et 9,7 km de réseau BT torsadé qui ont été élagués en 2015.



La lecture des dépenses de maintenance curative reste très opaque et les éléments communiqués au SDED concernant les charges préventives ne présentent aucune donnée de localisation. En outre, le compte d'exploitation ne permet pas d'identifier ces charges de façon claire. Il paraît essentiel que le SDED ait la possibilité de vérifier que le vieillissement important de son patrimoine n'amène pas à une hausse trop conséquente de ces dépenses.

6. Le domaine comptable et financier

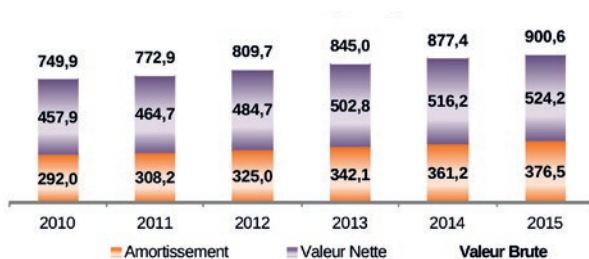
→ 6.1 LE PATRIMOINE COMPTABLE DE LA CONCESSION

😊 A la fin de l'exercice 2015, le patrimoine de la concession était valorisé à 901 millions d'€, en augmentation de 23 M€ sur un an.

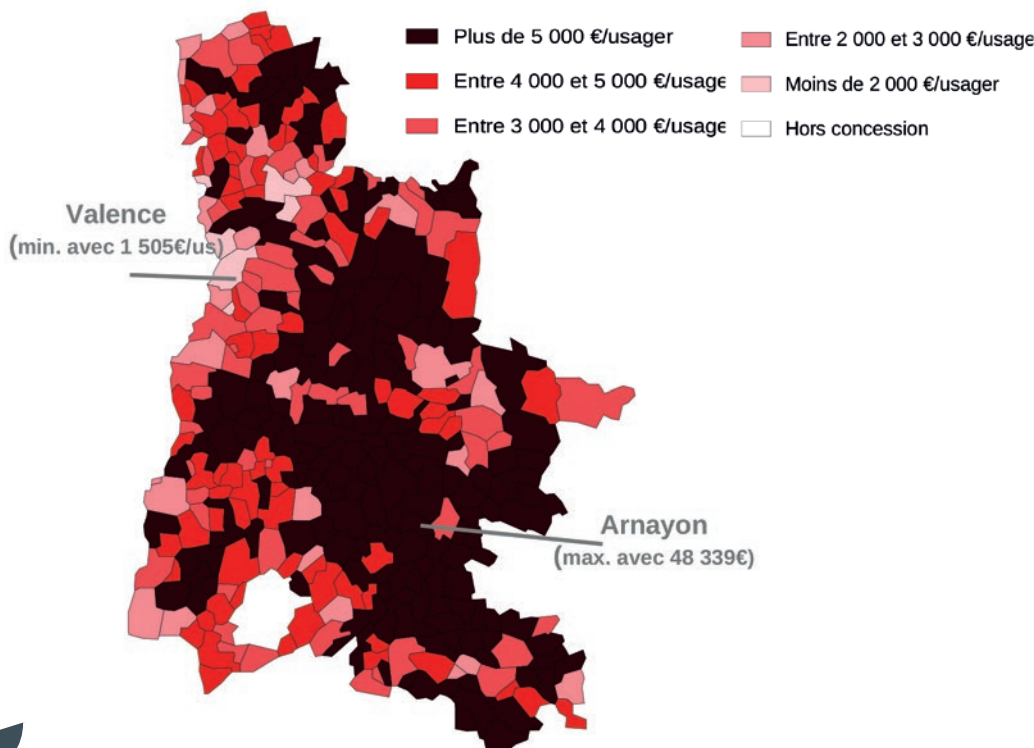
Cette augmentation est inférieure à l'augmentation annuelle moyenne constatée sur les 6 derniers exercices (+30 M€/an).

La valeur brute par usager, de 3 027 € à la fin 2015, se situe dans la fourchette haute des ratios constatés par AEC lors de l'exercice précédent en lien avec la densité d'usager relativement faible.

Evolution des immobilisations en concession (M€)

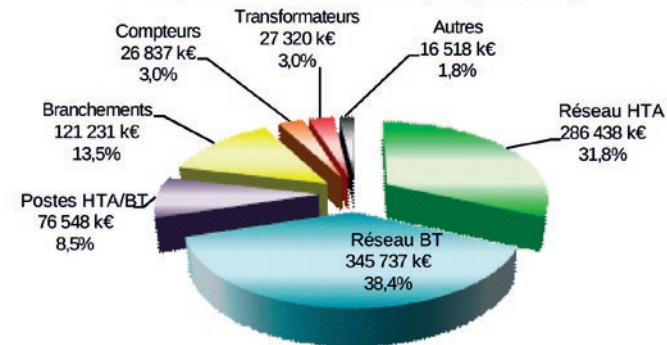


Valeur brute par usager sur la concession



☹️ Les réseaux HTA et BT représentent presque 70% du patrimoine concédé. Les ouvrages non localisés (branchements et compteurs) représentent encore, malgré la localisation des transformateurs opérée sur cet exercice, 17% du patrimoine (essentiellement les branchements), soulignant tout l'enjeu d'une plus juste localisation comptable de ces ouvrages, notamment en ce qui concerne les branchements dont la localisation n'est, malgré cela, pas prévue à moyen terme.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage



☹️ Les travaux de fiabilisation menés par ENEDIS dans le cadre de la localisation dans l'inventaire comptable des transformateurs HTA/BT, par une mise en cohérence avec les bases techniques (recalage du nombre de transformateurs HTA/BT, de leurs âges et de leurs plages de puissance), conduisent notamment à :

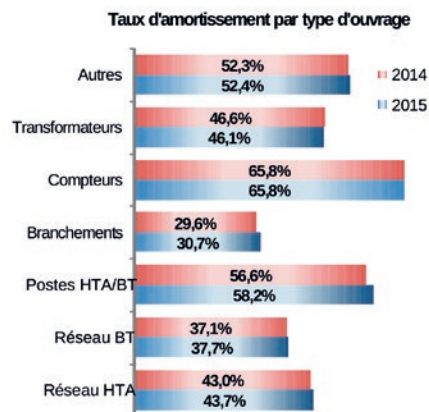
- > Une faible diminution de la valeur brute des transformateurs HTA/BT de -0,3 M€ (-1%) ;
- > Un rajeunissement comptable de cette typologie d'ouvrages se traduisant par une légère diminution du taux d'amortissement de 0,5 points ;
- > Une sensible baisse du stock de provisions pour renouvellement constituées sur les transformateurs HTA/BT de 0,7 M€. Cette diminution est principalement due au rajeunissement du parc de transformateurs constaté après inventaire ;
- > Une perte d'information dans l'inventaire comptable puisque les transformateurs HTA/BT n'y sont plus distingués par plage de puissance mais uniquement sur un libellé global.

☹️ Le concessionnaire n'a pas transmis un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers et collectivités). Il n'a donc pas été possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation ni aux droits du concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financement des ouvrages.

LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE (suite)



Le taux d'amortissement des ouvrages continue d'augmenter légèrement (41,8 % en 2015, en hausse de 0,6 point par rapport à l'exercice précédent, soulignant le vieillissement du réseau). Il se situe au niveau du taux moyen constaté par AEC. Cet indicateur a notamment progressé sur les réseaux HTA et les postes HTA/BT. L'amortissement des branchements est stable mais de manière artificielle puisque ces ouvrages sortent automatiquement de l'inventaire dès leur fin de vie comptable.



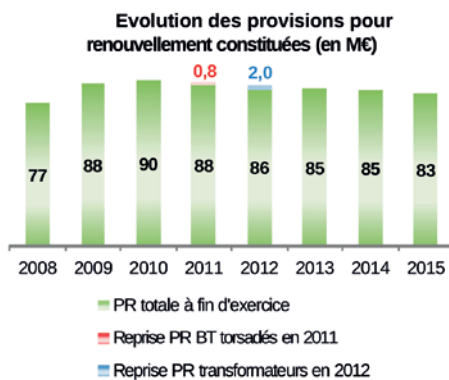
Le passage de 5 communes de la concession qui étaient sous le régime d'électrification rurale (ANCONE, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUVALLON, ETOILE-SUR-RHONE et MONTELEGER) en régime urbain en 2015 a mené à des traitements qui semblent à nouveau (comme lors des reprises de provisions suite à l'allongement des durées de vie comptables des réseaux BT torsadés et des postes HTA/BT) en faveur du concessionnaire (plus faible dotation aux provisions pour renouvellement que ce qu'elle aurait pu être sur ces 5 communes).

En effet, la dotation aux provisions pour renouvellement sur ces 5 communes, sur les biens BT et les postes HTA/BT, n'a été en 2015 que de 83 k€ alors qu'en appliquant un rattrapage, elle aurait atteint plus de 0,5 M€.



La baisse du stock des provisions pour renouvellement, constatée depuis 2011, se poursuit cette année (baisse de 1,5 M€), notamment compte-tenu du fait de l'impact de la localisation des transformateurs HTA/BT (-0,7 M€ de provisions pour renouvellement sur les transformateurs HTA/BT entre 2014 et 2015) et des reprises de provisions pour renouvellement sur les branchements sortants automatiquement de l'inventaire comptable une fois leur durée de vie comptable atteinte (-1,0 M€ de provisions pour renouvellement sur les branchements par rapport à l'exercice précédent).

Cela a eu comme principale conséquence d'augmenter la dette potentielle de la Collectivité envers le concédant, de 44,7 M€ en 2014 à 48,1 M€ en 2015 (+3,4 M€).

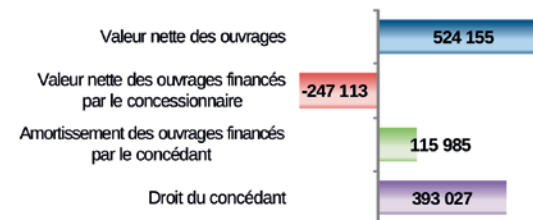


La modification des modalités de calcul appliquées depuis 2011 réduit également le flux annuel des dotations. **Les tables de calcul ont été demandées, le concessionnaire maintient son manque de transparence sur ce sujet.**

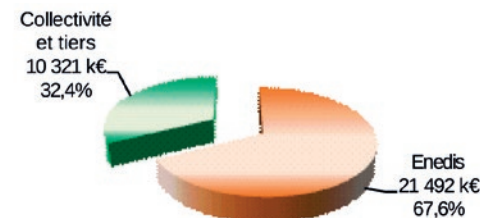
Les droits du concédant (valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant) continuent d'augmenter pour s'établir à 393 M€, soit une hausse de + 6 M€ alors que le rythme moyen était de + 11 M€/an sur les 5 derniers exercices.

Le financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice se répartit de la manière suivante : 67,6 % pour ENEDIS (21 492 k€), 32,4 % pour la Collectivité (10 321k€), dans la moyenne de ce qui est constaté d'autre part.

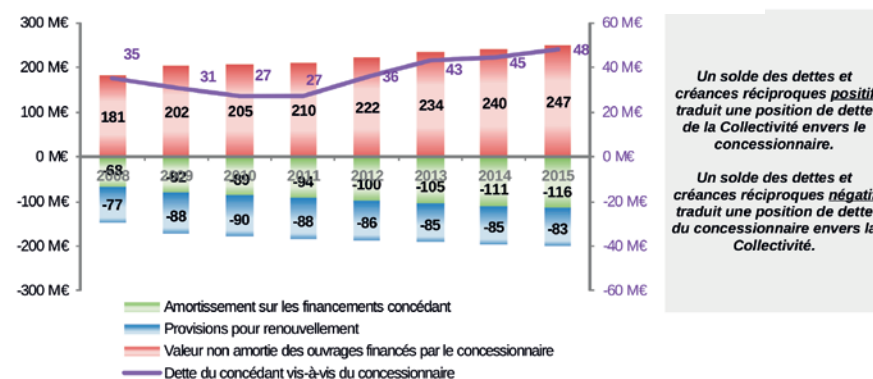
Décomposition des droits du concédant sur le dernier exercice (en k€)



Origine de financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice



Evolution des dettes et créances réciproques

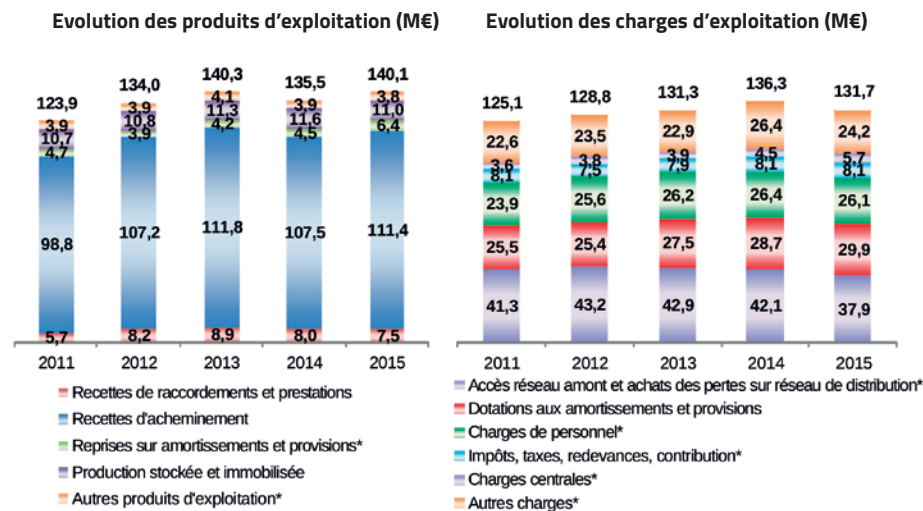


→ 6.2 LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION

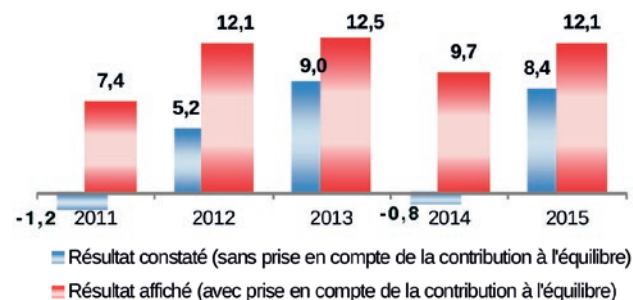
Suite à la restructuration du concessionnaire en direction régionale, le compte d'exploitation présente une rupture de chronique en 2015. En effet, près **des trois quarts des charges d'exploitation sont calculées via une clé de répartition appliquée à des montants collectés à un périmètre supraconcessif, soit dorénavant la direction régionale** (DR Sillon Rhodanien, regroupant les départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Ain), **maille plus resserrée que la direction interrégionale** (DIR Rhône Alpes Bourgogne, qui regroupait 8 départements) **antérieurement**.

Un niveau de détail supplémentaire est fourni dans les autres consommations externes (près de 20% des charges totales), distinguant : matériel ; travaux ; informatique et télécommunications ; tertiaire et prestations ; bâtiments ; autres achats.

En revanche, un certain nombre de pistes d'amélioration demeurent (affecter la part des charges de matériel à la concession, distinguer la production immobilisée et stockée, ...) et pourraient encore à l'avenir déstabiliser la lecture du compte d'exploitation de la concession.



Evolution des résultats « constaté » et « affiché » de la concession (Meuros)



Le résultat « affiché » est un résultat théorique qui correspond à une quote-part du résultat d'ERDF, calculée au prorata du chiffre d'affaires de la concession.

Le résultat « constaté » est calculé par différence entre les produits et les charges d'exploitation de la concession.

Rappel des pratiques comptables d'ENEDIS contestables pour le SDED :

- Le concessionnaire ne transmet pas d'inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la **décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe** (tiers ou collectivités). Il n'est donc pas possible de vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation ni au droit du concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financement des ouvrages.
- Le concessionnaire n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes. En d'autres termes, **la participation estimée à 60% du coût du raccordement est considérée comme une recette d'exploitation et d'investissement** qui s'inscrit comme relevant du financement du concessionnaire. De même, la Part Couverte par le tarif (PCT) qui couvre les 40 % restants est inscrite comme un financement du concessionnaire. L'enjeu est important puisqu'en fin de contrat la partie non amortie de ces sommes sera remboursée au concessionnaire, et donc payée deux fois par l'utilisateur.
- Le montant de **9,2 millions affectés à l'investissement du SDED est sous-estimé par rapport aux coûts réels engagés**, le concessionnaire recalculant à la baisse les travaux réalisés par le Syndicat avant leur inscription comptable (écart de 15 % constaté en 2015, soit plus de 1,6 M€).
- Les réseaux BT ne concentrent que 11,6 % des provisions pour renouvellement malgré leur quantité importante dans la mesure où le concessionnaire ne constitue pas de provisions pour renouvellement à l'échelle de la concession sur les réseaux BT et les postes HTA/BT se situant en zone rurale mais à hauteur de 20 % au niveau national.
- L'amortissement des investissements réalisés par Energie SDED sur ce type d'ouvrage – qui implique le reversement de ces montants cumulés en fin de concession – n'est plus pratiqué par ENEDIS.

L'enjeu de ces pratiques comptables contestées par les autorités organisatrices est majeur puisque qu'elles impactent directement les dettes et créances réciproques de la fin de contrat. Le manque de transparence d'ENEDIS sur ce sujet ne permet pas de valider sa position.

7. Le contrôle continu : bilan 2016

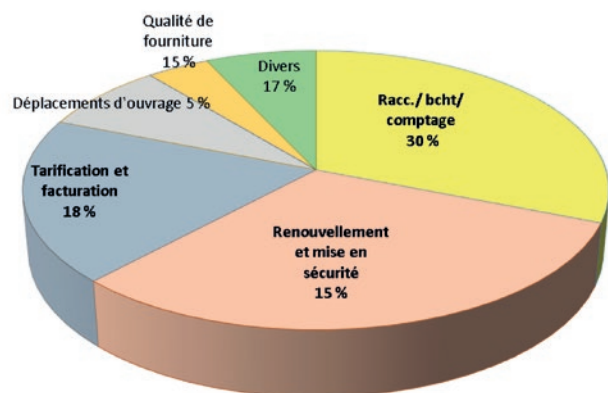
→ 7.1 LES RÉCLAMATIONS

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution, le SDED est sollicité par les usagers du service public pour des réclamations ou pour la résolution de litiges avec les concessionnaires et les fournisseurs d'énergie au tarif régulé.

En 2016, **27 dossiers de réclamations ont été traités**. Les réclamations reçues concernaient principalement le service public de l'électricité. Seulement une demande était relative au gaz. Les réclamations émanaient à **54 % des collectivités locales et 46 % des usagers** (tendance similaire en 2015).

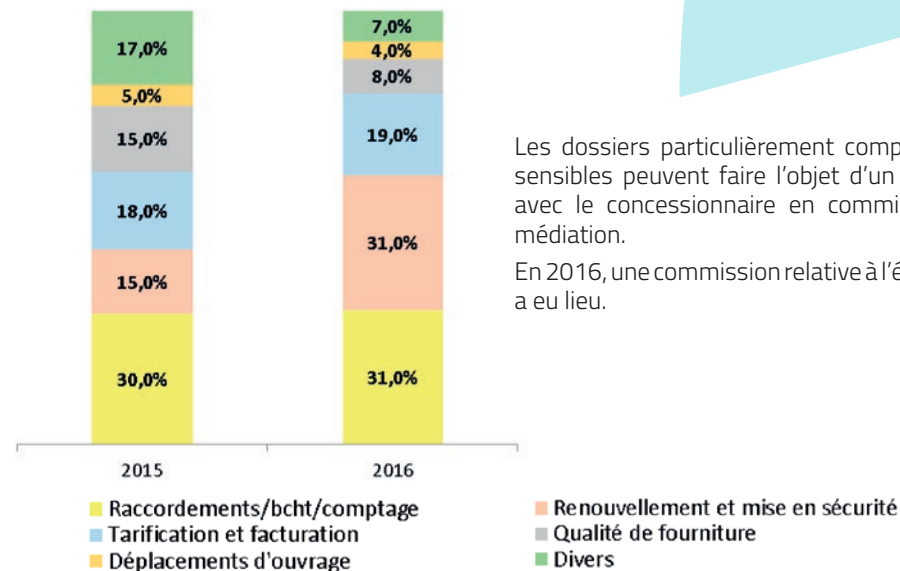
Dans près de **90 % des cas** résolus dans l'année, les arguments développés par Energie SDED et la prise en charge du pôle Collectivités Locales d'ENEDIS ont permis une **réponse favorable au demandeur**, chiffre en hausse de 10 points par rapport à 2015.

Répartition des dossiers traités en 2016



La répartition des thématiques traitées a légèrement évolué par rapport à 2015. En 2016, les problématiques de **raccordement, branchement et comptage** restent la cause prioritaire des réclamations. La thématique **renouvellement et mise en sécurité** devient importante dans les demandes. La prépondérance de ces deux items laisse penser que les interventions techniques du concessionnaire sur le réseau sont source d'insatisfaction.

Evolution des thématiques traitées



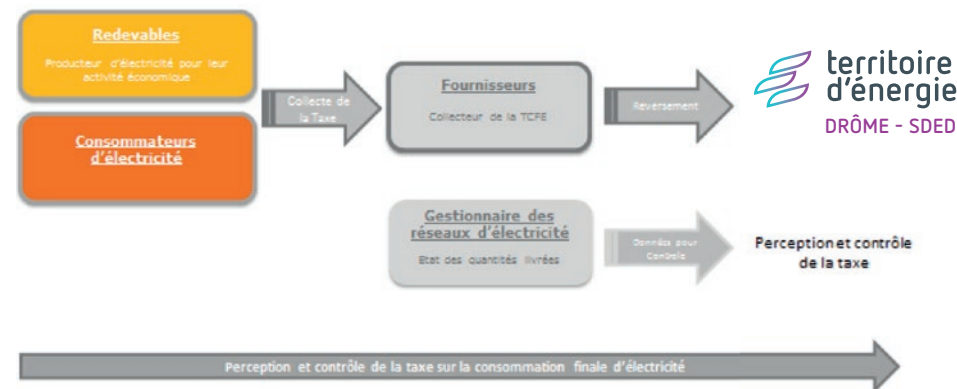
Les dossiers particulièrement complexes ou sensibles peuvent faire l'objet d'un échange avec le concessionnaire en commission de médiation.

En 2016, une commission relative à l'électricité a eu lieu.

→ 7.2 LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Le SDED a instauré la Taxe Locale sur l'Électricité (TLE) sur 347 communes le 17 décembre 1974, avec un taux uniforme de 8 %. Le 1er janvier 2011, en application de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME), la TLE a été remplacée par la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) avec un coefficient de 8.

Dès lors la perception de la taxe ainsi que son contrôle sont des missions du SDED conformément aux dispositions de l'article L3333-3-2 de Code général des collectivités territoriales (CGCT).



Afin de faciliter le contrôle et conformément aux dispositions de l'article L 2335-5 du CGCT, les fournisseurs sont tenus d'adresser au SDED :

- > leur déclaration de TCFE dans un délai de deux mois suivant le trimestre civil concerné, accompagné du paiement de la taxe.
- > le détail des consommations de chaque commune et les montants de la taxe recouvrée.

Par ailleurs, au cours du premier semestre de chaque année, le distributeur ENEDIS doit communiquer au SDED, un état annuel récapitulatif des montants qu'il a facturés l'année précédente à chaque fournisseur, et ceci sur chaque commune et par puissance, au titre de l'utilisation des réseaux (acheminement de l'électricité).

En continu, les agents habilités du SDED assurent pour chaque état la vérification des valeurs et des calculs suivantes :

- > coefficient multiplicateur et tarif de taxe fixé à l'article L 3333-3 du CGCT,
- > frais de perception,
- > total versé en rapport avec les montants communaux.

Le SDED vérifie également que les états transmis trimestriellement par les fournisseurs comportent :

- > une ventilation par commune des facturations en séparant celles provenant des consommateurs avec des puissances souscrites inférieures à 36 kVA de celles comprises entre 36 et 250 kVA,
- > un état des montants facturés par période, ainsi que le montant des factures irrécouvrables.

En outre, sur la base des éléments transmis par ENEDIS, le SDED s'assure que les fournisseurs, et notamment les nouveaux entrants, procèdent chaque trimestre à un versement dans les délais impartis.

La TCFE étant une source fondamentale de revenu pour le SDED, en 2017 un outil spécifique et des moyens humains seront mis en œuvre pour en approfondir le contrôle.

B - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ CONCÉDÉ À GRDF

Le service public de distribution de gaz sur le département se décompose comme suit :

> Sur 62 communes la distribution publique de gaz naturel est concédée à Gaz Réseau Distribution France (GRDF) :

- 59 sont desservies dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 08 avril 1946. Il s'agit du périmètre dit « historique » sur lequel le tarif d'acheminement péréqué est appliqué à l'échelle du territoire national (ATRD)
- l'exploitation du service implanté sur les communes de Hauterives (2006), Mercuriol (2008) et Châtillon-Saint-Jean (2009) a été attribuée par le SDED à la suite d'une procédure de mise en concurrence (DSP type « Loi Sapin »).

Contrairement au périmètre « historique », le tarif d'acheminement pratiqué est propre à chacune de ces concessions.

> Le SDED a également attribué l'exploitation du service public de distribution du gaz combustible à Primagaz sur les communes d'Allan, Chateauneuf-du-Rhône et Malataverne (2006), à Butagaz sur la commune de Upie (2006) et à Totalgaz (désormais Finagaz) sur la commune de Saulce-sur-Rhône (2011).

Le service public de distribution de gaz fait lui aussi l'objet d'un audit annuel par les agents assermentés du SDED appuyés par des cabinets extérieurs. Les principales conclusions de l'audit de l'exercice 2015 de GRDF sont reprises ci-après.

Une évolution des informations et documents mis à disposition par le concessionnaire.

Au cours de l'année 2014, GRDF a mis en place une démarche de « concertation » ayant pour objectif de remettre à la Direction Générale de l'Energie et du Climat, des « éléments de réflexion » pour l'accompagner dans l'élaboration du décret d'application n°2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes.

Bien que ces dispositions ne concernent que le contenu des comptes rendus annuels d'activité relatifs aux concessions « historiques », les informations mises à disposition du SDED dans le cadre de ses prérogatives de contrôle ont également subies des modifications. Les principales évolutions sont identifiées en bleu ci-après.

1. Les chiffres clés des usagers de la concession

→ 1.1 LES LIVRAISONS DE GAZ AUX USAGERS

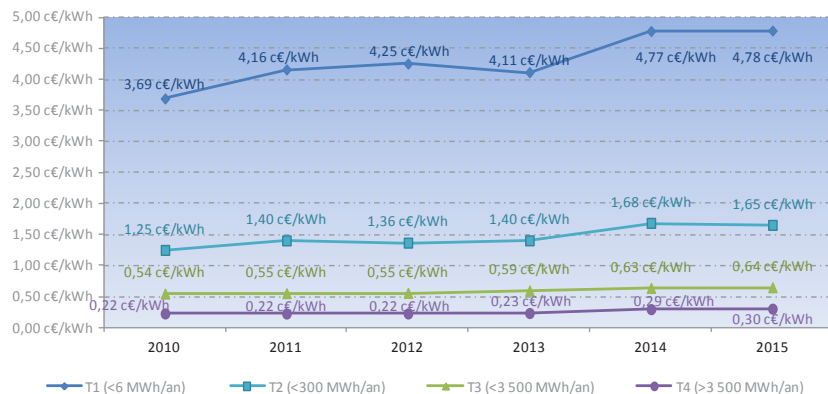
A fin 2014, 77 955 **usagers** consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 77 816 au terme de l'exercice précédent. Le volume d'usager s'inscrit en légère hausse de 0,2 %. Proportionnellement, les délégations de service public récemment attribuées à GRDF présentent une évolution plus marquée (+3 %, soit +7 pdl) que le périmètre "historique"; évolution conforme à la logique de raccordement progressive des consommateurs le long des réseaux de 1er établissement.

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à **2 199 GWh**, hors correction des effets du climat. A périmètre constant, le volume de gaz distribué en 2015 affiche une diminution de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation témoigne pour partie d'une rigueur climatique plus importante au cours de l'année 2015 par rapport à la précédente. L'ensemble des gammes tarifaires de distribution (du T1 au T4) a affiché une hausse de leurs consommations moyennes annuelles.

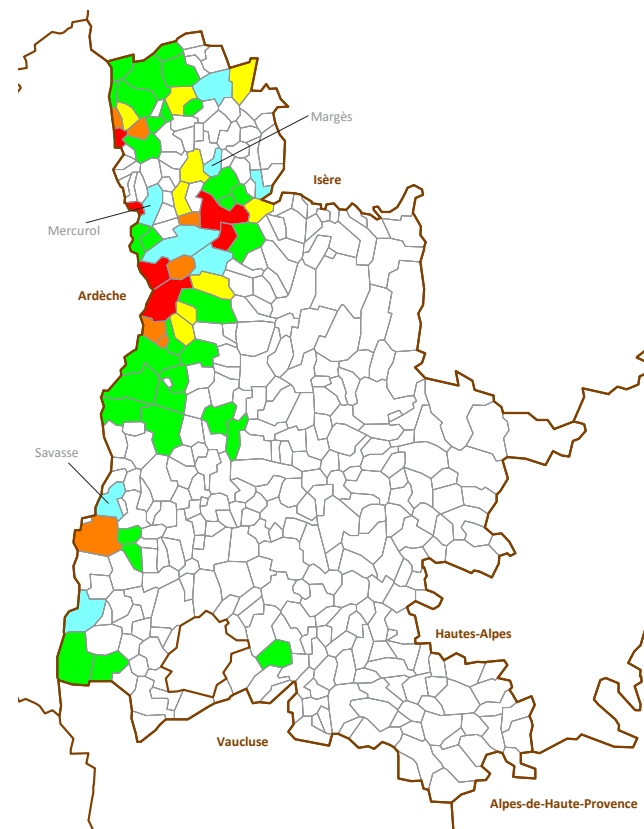
Consécutivement, **les recettes d'acheminements** associées à cette distribution s'élèvent à **22 410 k€**, en hausse de 7,9 % par rapport à 2014, augmentation dans une proportion supérieure à celle des consommations, en conséquence d'une hausse du prix moyen d'acheminement (ATRD).

Le prix moyen d'acheminement s'établit en 2014 à **1,02 c€/kWh** en hausse globale de moins de 1 % par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des classes de consommations affichent une hausse du prix de l'acheminement.

Evolution du prix moyen de l'acheminement



Répartition du taux de desserte au 31/12/2015
(nombre de points de livraison rapporté au nombre de résidences principales)

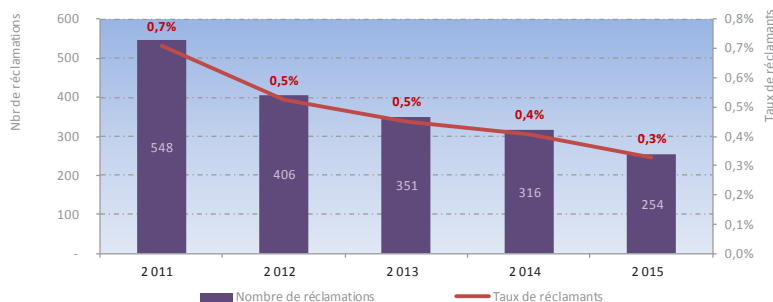


- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est inférieur à 20%
- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est compris entre 20% et 40%
- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est compris entre 40% et 60%
- Communes dont le taux de desserte des résidences principales est supérieur à 60%
- Communes non desservies ou hors concession

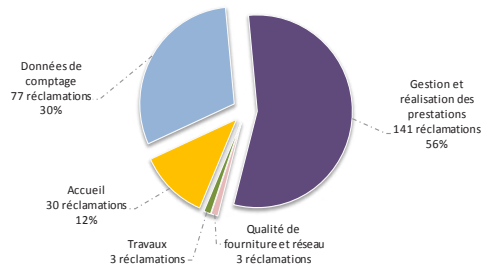
→ 1.2 LES SERVICES AUX USAGERS

 Le volume de réclamations des usagers est en baisse de 20 % par rapport à l'exercice précédent (254 réclamations en 2015 contre 316 réclamations en 2014).

Evolution du nombre de réclamations depuis 2011





Répartition des réclamations adressées en 2015 au distributeur



L'étude en détail des types de réclamations les plus fréquentes font apparaître que :

- > 54 % des réclamations pour données de comptage concernent des contestations de consommation d'index ;
- > 56 % des réclamations pour gestion et réalisation des prestations concernent la contestation de dates ou d'index.

 Les réponses du concessionnaire ont été réalisées à 100 % dans les délais impartis (15 jours pour les réclamations fournisseurs et 30 jours pour les réclamations adressées directement par les usagers).

 Le concessionnaire éprouve toujours des difficultés à extraire les informations relatives aux prestations récurrentes (notamment les locations de compteurs et de blocs de détente).

2. Les caractéristiques du patrimoine technique

→ 2.1 LES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

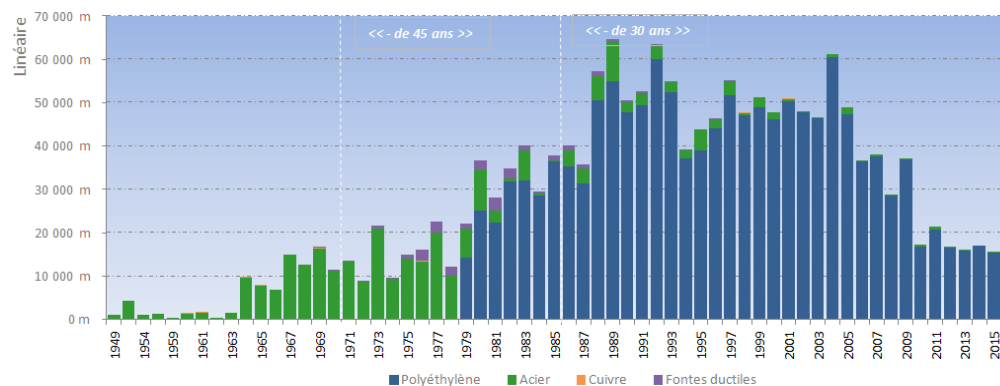
Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via **31 postes de détente** ; ouvrages situés en dehors du périmètre concédé.


Au terme de l'exercice 2015, l'infrastructure de distribution comptait **1 692 kilomètres de réseaux**. Le linéaire de réseau s'inscrit en augmentation de 13 kilomètres par rapport à l'exercice 2014 (+0,7%). Cet accroissement est essentiellement la résultante du développement des réseaux sur le périmètre historique.


Ces réseaux sont majoritairement exploités en moyenne pression B (91 %), la part restante étant exploitée en basse pression (3 %) et en moyenne pression C (6 %) nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations. Ces proportions sont quasiment identiques à celles constatées sur 2014.

Les réseaux exploités par GRDF sont très majoritairement constitués de canalisations en polyéthylène (82 %) et en acier (17 %). La part restante se décompose en canalisations en fonte ductile (1 % soit 25 kilomètres) et en cuivre (moins de 1 %, soit 1 kilomètre), principalement recensée sur le périmètre historique.

Répartition du linéaire par année de pose et par matériaux au 31/12/2015

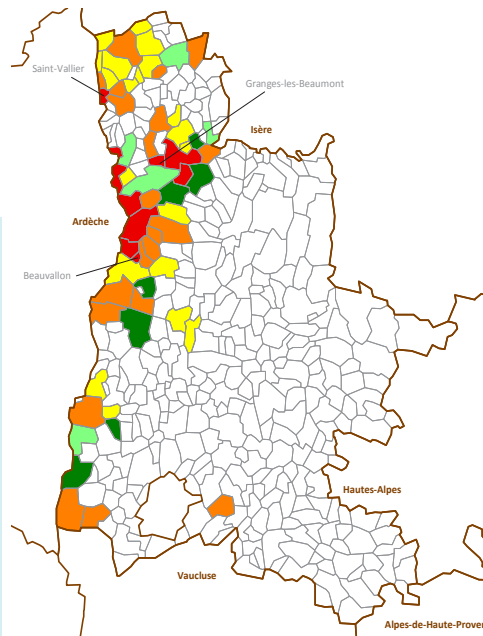


 L'âge moyen des infrastructures communales exploitées par le concessionnaire est en augmentation (22,8 ans fin 2015), ce qui indique un vieillissement du patrimoine. Les linéaires plus que trentenaires et de plus de 45 ans poursuivent leur augmentation (respectivement 8,9 % et 12,8 % de la longueur totale, soit 359 et 105 kilomètres).

 Une part des canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation. Ce linéaire est en hausse entre 2014 et 2015 et atteint désormais 7 415 mètres, répartis sur 18 communes du SDED.

Âge moyen des réseaux au 31/12/2015

- Âge moyen supérieur à 20 ans
- Âge moyen compris entre 15 et 20 ans
- Âge moyen compris entre 10 et 15 ans
- Âge moyen compris entre 5 et 10 ans
- Âge moyen inférieur à 5 ans
- Communes hors concession ou non desservies

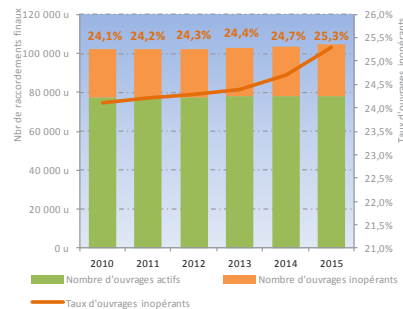
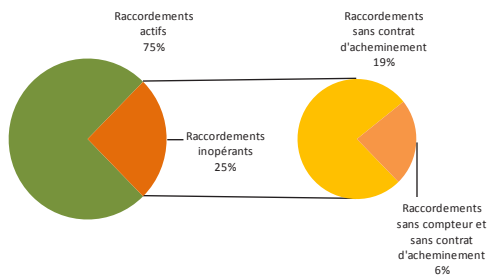


La mise à disposition d'états descriptifs techniques de certains ouvrages concédés à un niveau plus détaillé constitue une avancée notable, et notamment l'inventaire des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeubles « chaînés » ou, de la même façon, l'inventaire des robinets de réseau avec un identifiant pour chaque ouvrage identifié. Ces éléments apportent une meilleure connaissance du patrimoine des concessions. Notons cependant le refus persistant de GRDF de remettre un état exhaustif des robinets (incluant les vannes « non utiles » à l'exploitation) et l'absence persistante d'un inventaire technique des branchements individuels.

Le nombre de branchement collectif d'immeuble a augmenté de 1% entre 2014 et 2015, pour atteindre un dénombrement de 5 323 ouvrages.



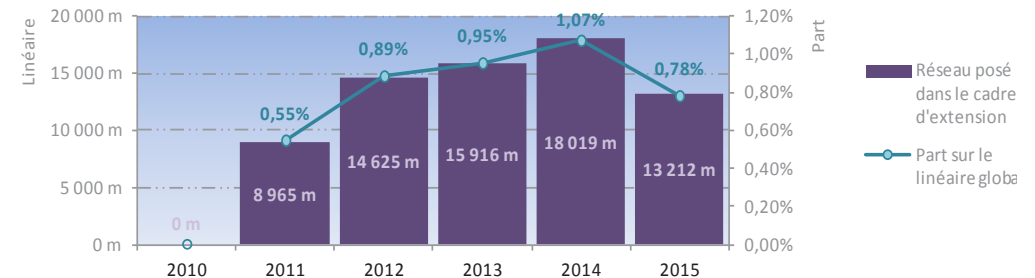
Fin 2015, GRDF fait état d'une **capacité de raccordement terminale inopérant** (improductif et inactif) de **25,3 %**. Cette valeur est supérieure à celle constatées au terme de l'exercice précédent (**24,7 %**) traduisant une certaine « perte d'adhérence » du gaz naturel sur les concessions depuis plusieurs exercices, alors même qu'une part du tarif de distribution (ATRD4) est allouée à la « promotion de l'usage du gaz ».



→ 2.2 LES ÉVOLUTIONS DES OUVRAGES CONCÉDÉS PAR NATURE DE TRAVAUX

Indépendamment des mouvements d'inventaire décrits précédemment, le concessionnaire a été interrogé sur les chantiers (mise en et hors service) qu'il a réalisés en 2015. Ainsi, sur l'exercice, **15 062 mètres de canalisations ont été posés** par le délégataire, dont 13 212 mètres dans le cadre d'extension et 1 850 mètres dans le cadre d'un chantier de renouvellement.

Les travaux d'extension réalisés sur le périmètre concédé



Près de **1 780 k€** ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés à hauteur de 23% par des remises gratuites, et **530,6 k€** ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement. L'analyse des chantiers conduit donc à observer un **coût unitaire** moyen de canalisations de distribution de **135 €/m dans le cadre du développement du réseau, et de 287 €/m dans le cadre de renouvellement.**

Sur l'ensemble du périmètre, les développements de réseaux se sont accompagnés de la **mise en service de 411 branchements individuels** dans le cadre d'affaires individuelles pour un **coût unitaire de 1 698€/u** et de **121 branchements individuels** dans le cadre d'affaires globales pour un **coût unitaire de 2 617 €/u.**

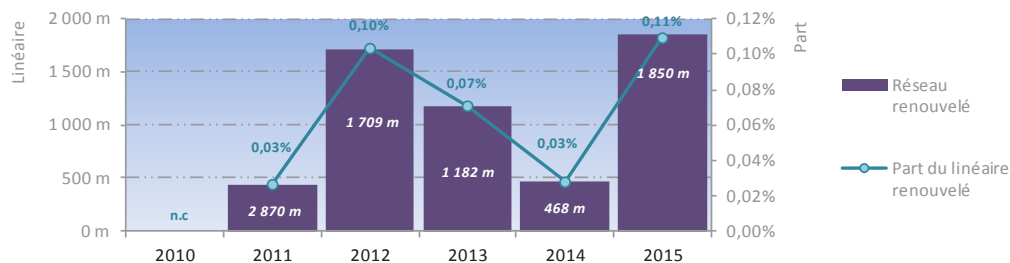
L'activité de renouvellement des ouvrages de raccordement reste plus marginale puisque **103 branchements individuels** ont été posés dans ce cadre et **80 branchements collectifs.**

Les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux qui restent insuffisants pour contenir l'âge moyen de l'infrastructure.



Les informations relatives aux chantiers engagés au cours de l'exercice permettent aujourd'hui de disposer d'un état faisant apparaître **les origines de financement** ; information souhaitée depuis de nombreuses années par le SDED. En revanche, les motifs des travaux réalisés sont présentés de façon agrégée par grandes « finalités », notamment vis-à-vis des travaux de « modernisation » des réseaux. Il semble pour autant nécessaire que le SDED puisse connaître le motif précis des chantiers affectant son patrimoine.

Le renouvellement de l'infrastructure de distribution



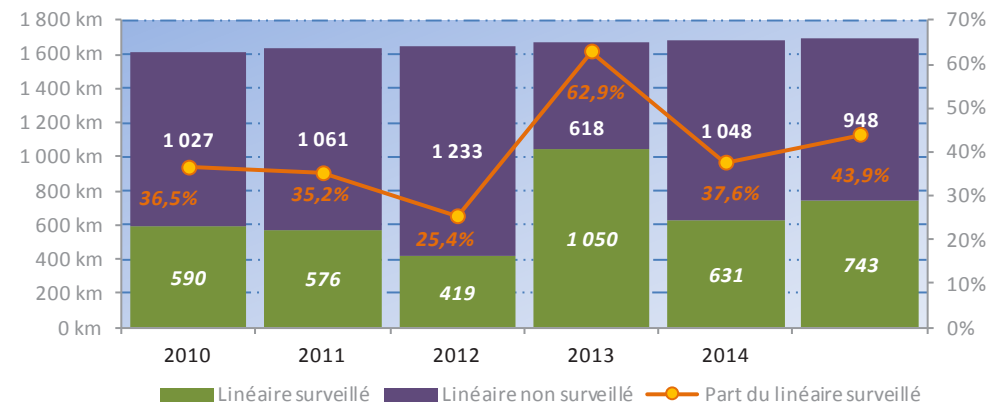
→ 2.3 LA SURVEILLANCE DES RÉSEAUX EN DOMAINE PUBLIC

L'infrastructure gaz a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.



En 2015, l'**activité de surveillance des réseaux** organisée par GRDF a été menée sur 52 des 62 communes desservies en gaz. Elle a concerné 743,4 kilomètres de réseaux ; **activité en hausse de 13 % par rapport à l'exercice 2014. Cette activité de surveillance a entraîné la détection de 14 fuites**, soit un taux de fuite rapporté au linéaire surveillé de 1,9 f./100 km, en baisse de **24 %** par rapport à 2014 (2,5f/100 km).

Evolution de l'activité de surveillance des réseaux



Une activité de recherche systématique de fuites doit être observée, conformément à la réglementation en vigueur (RSDG n° 14), sur le moyen terme (4 ans), voire en deçà pour certaines typologies de réseaux (RSDG n° 13.2 et 14) comme les réseaux nouvellement mis en service ou les réseaux en acier non protégé cathodiquement de façon active.



L'**activité de surveillance des robinets de réseaux** réalisée sur 88,4 % du parc **est en hausse** sur 201 (55,7 % en 2014). Cette activité est difficile à appréhender en raison d'un refus du concessionnaire d'être transparent sur l'accessibilité et la manœuvrabilité de ces robinets.

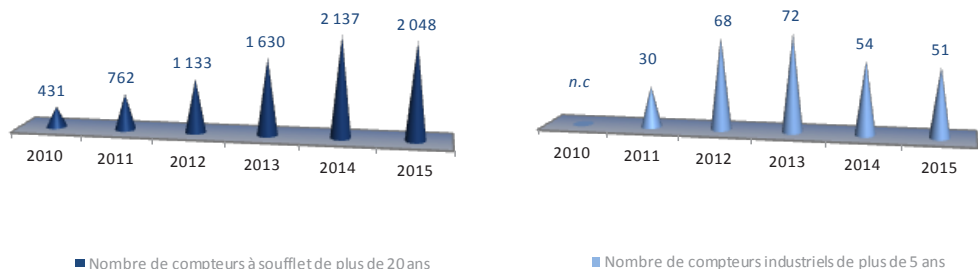


Le volume de postes de détente DP visités s'élève à 84 en 2015, alors que cette donnée n'était pas disponible en 2014.



L'activité de **vérification périodique de l'étalonnage des compteurs s'est améliorée** (baisse du nombre de compteurs ayant dépassé leur durée de réétalonnage).

Evolution des compteurs (domestiques et industriels) ayant dépassé leur durée de vie théorique



Le concessionnaire ne communique toujours pas les dépenses d'entretien et maintenance réellement engagées à la maille de la concession (estimation par clefs de répartition).

→ 2.4 LES INCIDENTS D'EXPLOITATION ET LES INTERRUPTIONS DE FOURNITURE ASSOCIÉES

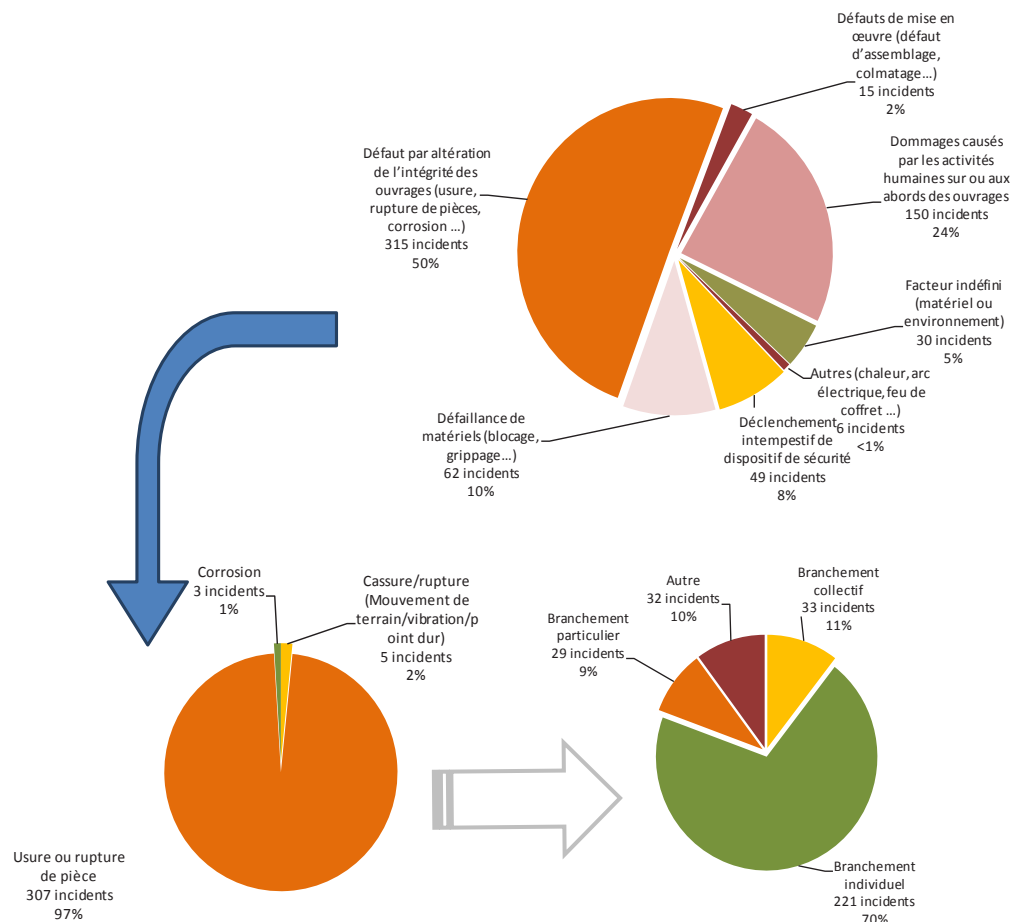
En 2015, **626 incidents ont affecté les ouvrages concédés en baisse de 9%** par rapport à l'exercice 2014. Globalement, en proportion du nombre d'utilisateurs desservis, le taux d'incidents (0,9 inc. /100 usagers) atteint donc un niveau inférieur à celui constaté au terme de l'exercice précédent (0,8 inc. /100 usagers). Il est également inférieur à celui constaté sur la moyenne des autres concessions auditées par AEC.

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence **d'interrompre la fourniture de gaz chez 2 098 usagers, chiffre en baisse notable par rapport à 2014** (2 265 usagers coupés) pour un nombre d'incidents moins élevé.

Concernant les causes d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés, **les défauts par altération de l'intégrité des ouvrages demeurent la principale cause d'incident** à hauteur de 50%. Viennent ensuite **les dommages causés par les activités humaines** sur ou aux abords des ouvrages à hauteur de 24% et **les défaillances de matériels** (blocage, grippage,...) à hauteur de 10% également.

Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure de distribution. **Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement** puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures, de cassures, de blocages et grippages ; suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites. **Le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver la nécessité de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels.**

Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés à GRDF en 2015



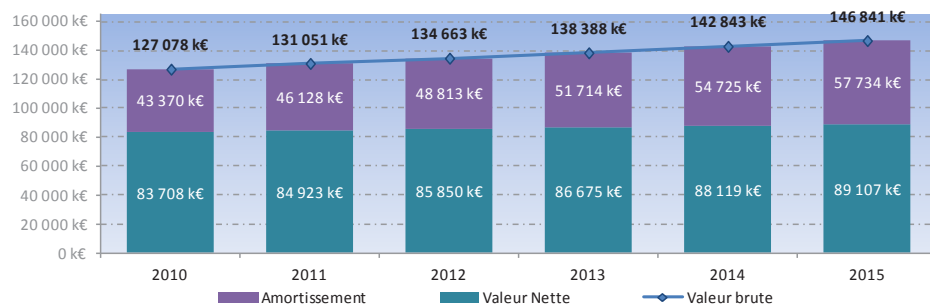
Enfin l'analyse des équipements en défaut met clairement en avant la fragilité des **régulateurs de pression** qui équipent les branchements et qui constituent 50% des équipements en défaut au titre de l'exercice 2015.

3. Le domaine comptable et financier

→ 3.1 LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET SES ORIGINES DE FINANCEMENT

Globalement, l'ensemble du patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur de **146 841 k€** (en croissance de 2,8% par rapport à 2014, soit + 3 998 k€), amortie à 39,3%. La valeur d'actif global des concessions se décompose majoritairement en **réseaux (61%)** et **ouvrages de raccordements (25%)**.

Evolution du patrimoine concédé



Au terme de l'exercice 2015, **74,8 % du financement des ouvrages concédés a été réalisé sous forme de remises gratuites**. La grande majorité (**81,9%**) est constituée des biens remis gratuitement au SDED aux termes des contrats de concession précédents (les ouvrages concédés financés par GRDF sur les contrats précédents), la part restante (18,1%) concerne les remises gratuites effectives valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours.

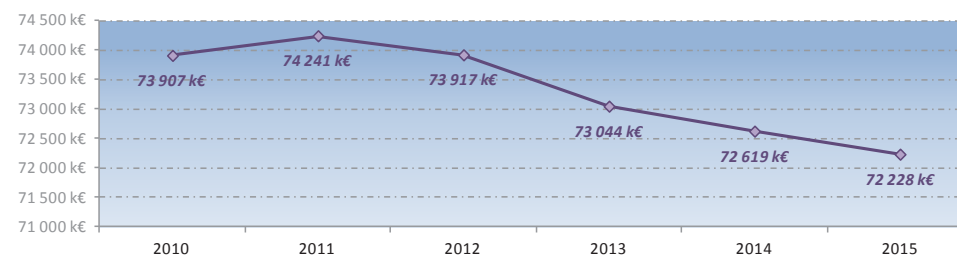


Le concessionnaire a mis à disposition un inventaire « économique », permettant de simuler le niveau de contribution du SDED à la péréquation tarifaire, sur la base des méthodes de calcul définies par la Commission de Régulation de l'Énergie au niveau national pour calculer l'ATRD. De plus cet inventaire « économique » permet au concessionnaire d'introduire une notion de « valeur nette réévaluée », valeur représentant la part des actifs qui ne serait pas couverte par le tarif d'acheminement. Dans le cadre du développement de ce « modèle économique », GRDF a également mis à disposition des autorités concédantes un « compte de régulation », dont la composition se distingue d'un compte d'exploitation au sens comptable du terme.

Notons que ces données économiques permettent de disposer d'informations supplémentaires sur les investissements réalisés sur le périmètre concédé, et notamment les origines de financement des ouvrages et la distinction entre investissement de premier établissement et de renouvellement. Ces informations pourront ainsi être croisées avec les informations comptables, et notamment au regard du compte « droits du concédant » et ses sous-comptes constitutifs. Cependant cette vision « régulatoire » ne doit pas se substituer à la vision comptable de la concession. Le SDED maintiendra une vigilance particulière sur la question de l'accès aux informations comptables et financières au cours des exercices à venir.

Les comptes « droits du concédant », ont atteint fin 2015 la valeur de **72 228 k€** pour le périmètre historique et **-859 k€** pour les communes attribuées suite aux procédures de mise en concurrence.

Evolution des comptes « droits du concédant » pour le régime historique depuis 2010



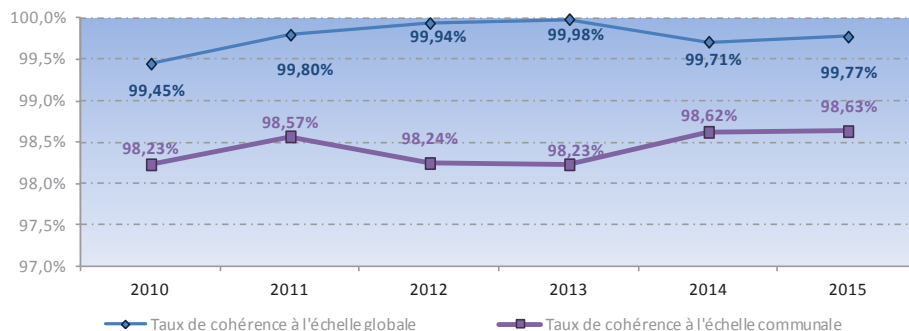
→ 3.2 LA COHÉRENCE DES ÉTATS D'INVENTAIRES

Les biens nécessaires à la réalisation du service délégué font l'objet d'un inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.



Une légère amélioration de la cohérence communale et globale des états d'inventaires technique et comptable sur les canalisations est constatée en 2015. Cependant le SDED souhaiterait obtenir de la part du concessionnaire des engagements concrets sur les millésimes pour lesquels les écarts sont les plus significatifs (2001 - 2007).

Cohérence d'inventaire : canalisations de distribution



Il est à noter une amélioration des états techniques transmis au SDED s'agissant des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble (présentation sous un format « chaînés »). Cependant il convient d'observer une sur-représentativité importante de l'inventaire comptable tenu à jour par GRDF par rapport au dénombrement technique des ouvrages de raccordement alimentant les usagers en immeubles collectifs. Il n'a toujours pas été spécifié au SDED les méthodes et les conséquences du rapprochement d'inventaire envisagé pour 2018 par le concessionnaire.



RAPPEL

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale confère un caractère obligatoire à la présentation en séance puis à la transmission de ce document aux communes en vue de la communication de celui-ci au conseil municipal.

En effet, l'article 40 de la loi, devenu article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales précise : «Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale». Une présentation «powerpoint» est disponible sur l'espace extranet du site internet. Elle peut servir de support à une présentation en Conseil Municipal. www.sded.org

C - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE VASSIEUX EN VERCORS

Le service public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors fait l'objet d'un suivi continu par les services du SDED depuis plus de 5 ans. Chaque année un tableau de bord énergétique est réalisé pour suivre les indicateurs et s'assurer du bon fonctionnement.

Chiffres clefs



Faits marquants en 2016

- Remplacement de l'ensemble des vannes de régulations des sous-stations (problème de bruit) et du brûleur fioul de secours devenu obsolète
- Aucun arrêt de la fourniture de chaleur pour les usagers et seulement 2.4 % de la chaleur produite par le fioul
- Stabilisation du prix
- Réunion publique d'information le 07 novembre
- Transmission à chaque usager d'une analyse comparative en la facturation de la chaleur et le "coût de référence" depuis la mise en service du réseau de chaleur
- Renégociation de l'emprunt

Evolution du réseau de chaleur en 2016

Abonnés

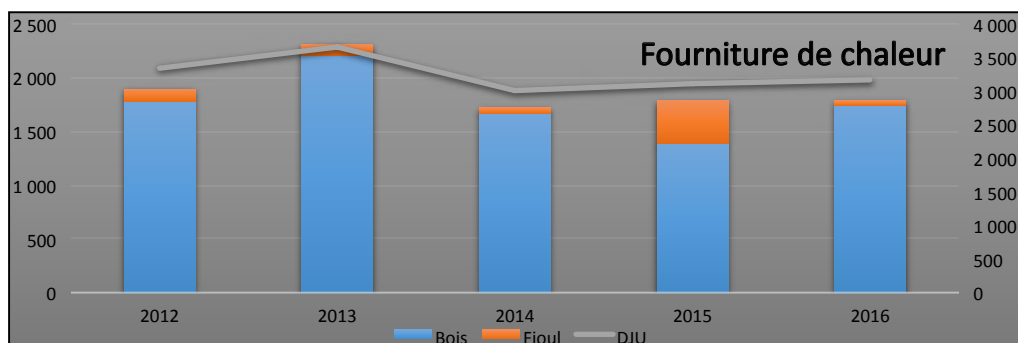
> Depuis la mise en service du réseau de chaleur le nombre d'utilisateurs est constant. Pour l'instant aucune nouvelle demande de raccordement n'a pu aboutir.

Modalités de facturation

> Mise en place de la mensualisation à compter janvier 2017.

Fourniture de chaleur

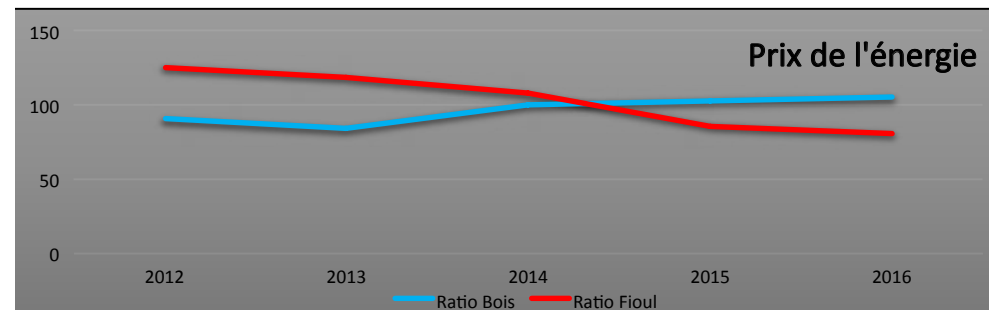
> L'évolution de la chaleur distribuée depuis 5 ans est conforme à la rigueur climatique. .



Compétitivité de la chaleur

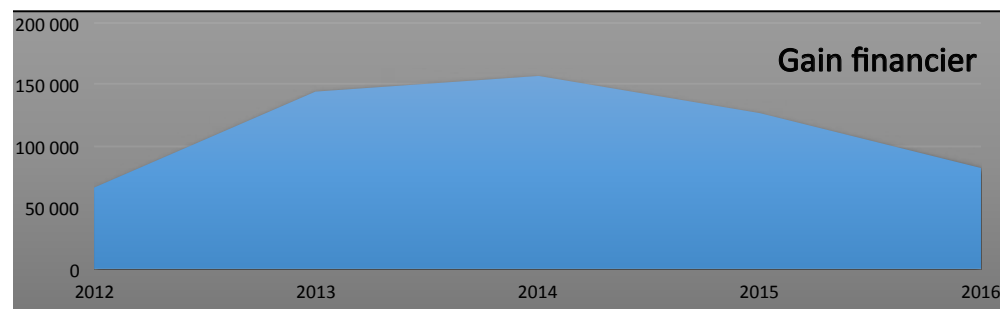
> En 2016 le prix moyen de la chaleur pour l'utilisateur est calculé à 105 € TTC/MWh.v. Ce montant comprend le prix de l'énergie consommée « R1 » (57%) et de l'abonnement « R2 » (43%). Le prix de la solution de référence (prix moyen du fioul obtenu par le SDED pour des livraisons en 10 000 litres, corrigé du rendement) est inférieur à ce prix moyen pour la deuxième année consécutive (81 € TTC/MWh).

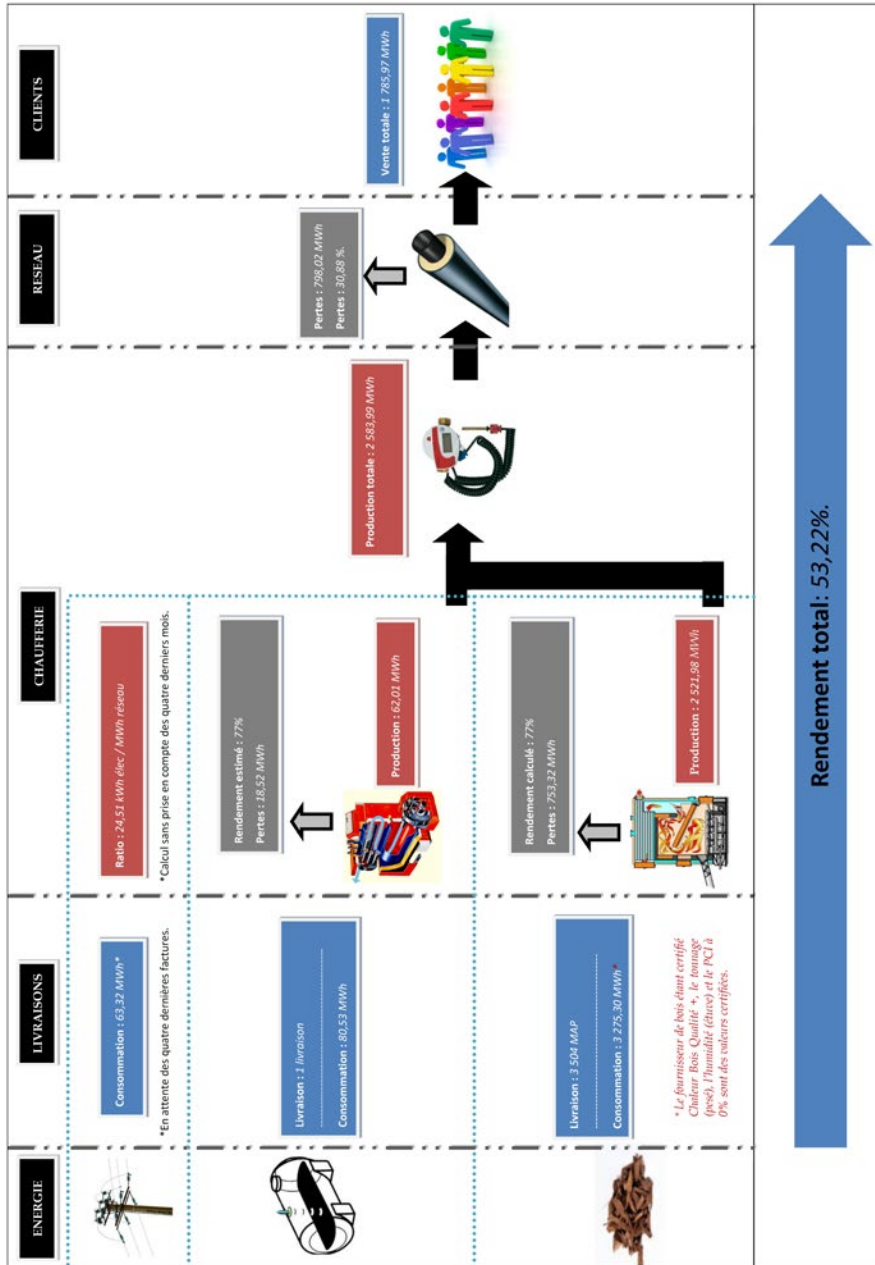
Ceci s'explique par le prix très bas des produits pétroliers.



Malgré le faible prix du fioul en 2016 les gains pour les utilisateurs depuis la mise en service du réseau de chaleur s'élèvent encore à 82 700 € TTC.

Au-delà du gain financier, les utilisateurs bénéficient de tous les avantages d'un service public. Ils n'ont notamment pas à acquérir et à entretenir une chaudière fioul ni à gérer les livraisons ou éventuelles interventions de dépannage.

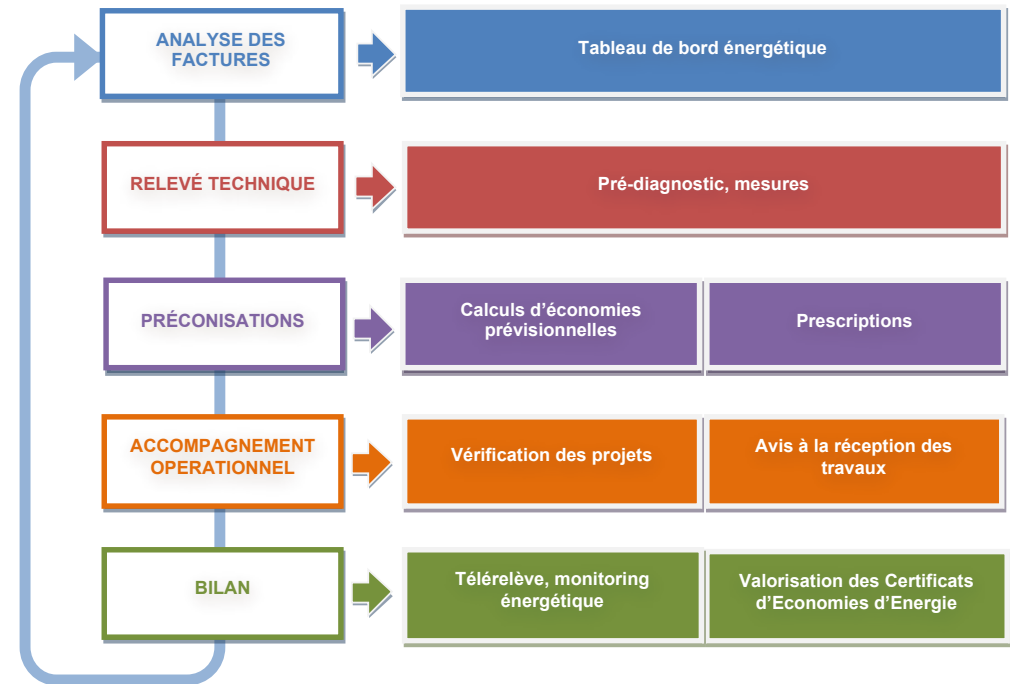




Face à l'augmentation incessante des prix de l'énergie et à la législation sur la Transition énergétique, les collectivités ressentent clairement le besoin de maîtriser la facture énergétique et de rendre plus efficaces les bâtiments et leurs systèmes.

L'approche de territoire d'énergie SDED consiste à apporter aux communes les ressources utiles à traiter les questions énergétiques liées à leur patrimoine bâti.

Cette activité repose sur la connaissance préalable des consommations, le diagnostic des installations, l'action sur le patrimoine et l'évaluation des résultats.



1. Comprendre ses dépenses énergétiques

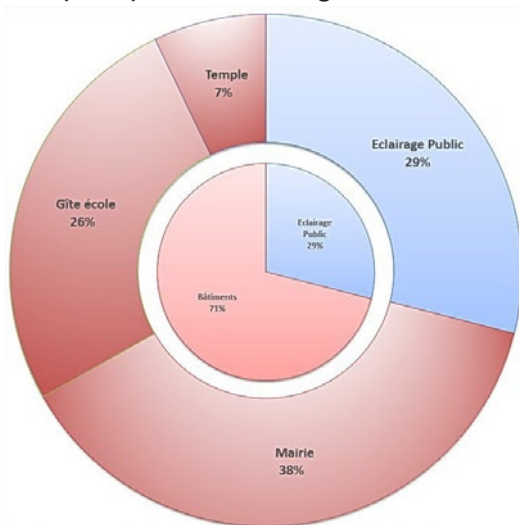
Dans un contexte de nécessité d'un développement durable et de flambée du prix des énergies, l'utilité d'un bilan d'analyse énergétique du patrimoine public n'est plus à démontrer. Pour cela territoire d'énergie SDED réalise et présente chaque année un Tableau de Bord Énergétique aux collectivités intéressées.

Ce rapport a pour premier objectif de donner à comprendre aux élus et aux personnels comment se décompose la facture d'énergie du patrimoine public, et comment elle évolue.

Le Tableau de Bord expose :

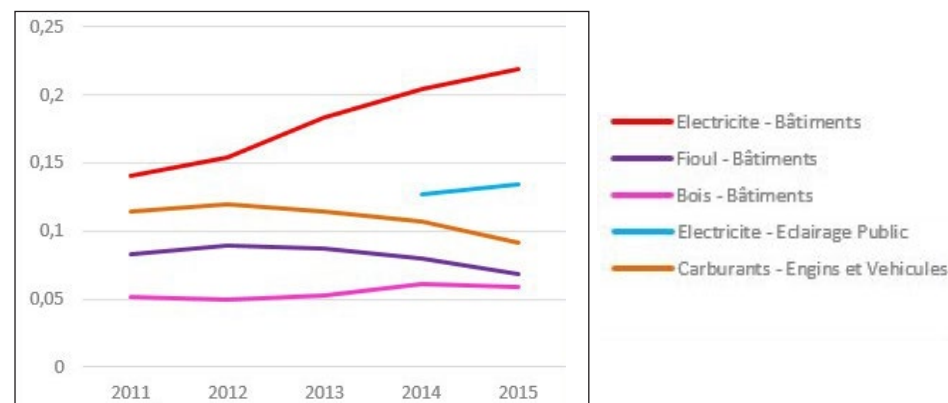
- > Le répertoire complet des points de livraison d'énergie, avec leurs références, les types de contrats, les puissances souscrites...
- > Les chiffres clefs : budget énergétique, évolution des dépenses, niveau de performance général.
- > Les priorités d'économies financières à cibler.
- > La répartition des dépenses et des consommations par type d'énergie, et par type de bâtiment
- > La vue détaillée pour chaque élément de patrimoine : bâtiment, poste d'éclairage public, équipement d'adduction ou d'assainissement, véhicule...
- > Une classification des bâtiments communaux en fonction de leurs « étiquettes énergie ».

Exemple de répartition de la dépense par secteurs d'usage

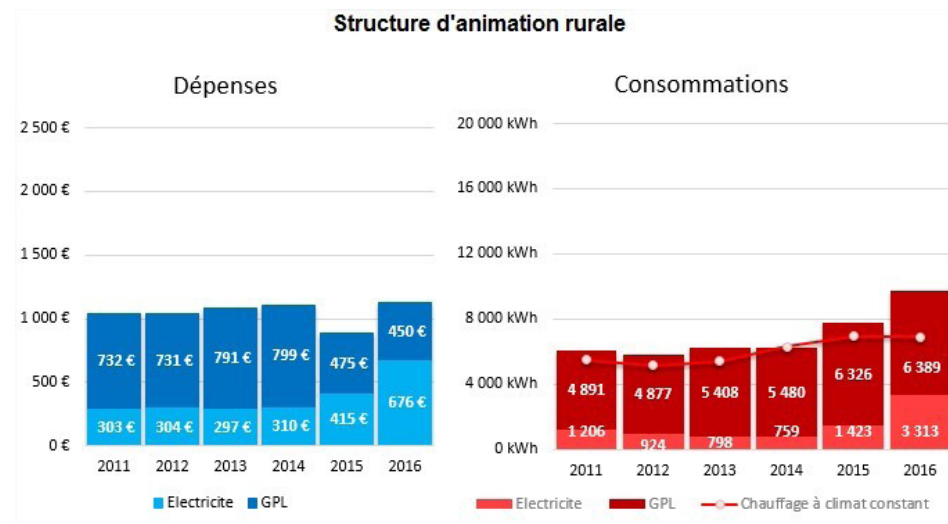


Variation du prix des énergies pour la commune (€TTC/KWH)

Il s'agit du prix unitaire du kWh, résultant de la division du montant des factures par les consommations.



Détail des consommations d'un bâtiment



Exemple de classement des gisements d'économie



Sites	Ratios de consommation importants	Facture énergétique importante	Progression régulière des dépenses	Niveau de priorité
Eclairage public		★★★	★	★★★★★
Mairie	★	★★		★★★
Structure d'animation rurale		★		★
Hangar communal		★		★

Le suivi énergétique permet donc à la fois d'identifier des gisements d'économies et à visualiser leur réalité à la suite des améliorations effectuées.

Il est intéressant de constater que globalement, depuis les statistiques de 2011, les consommations et les dépenses d'énergie du patrimoine public sont relativement stables.

En 2016, le tableau de bord énergétique a été présenté à 74 communes. Il apparaît qu'entre 2014 et 2015, la consommation totale de ce panel a diminué de 4%, pour une dépense identique.

Il s'agit d'une moyenne, et les résultats sont toutefois plus nuancés d'une commune à l'autre.

60 000 factures analysées

Les communes drômoises sont de plus en plus nombreuses à vouloir bénéficier d'un suivi énergétique. Depuis son commencement, ce travail a demandé l'enregistrement de plus de **60 000 factures** dans la base de données. Environ **4 000 points de livraison** sont répertoriés (compteurs, citernes...).

Un important travail de développement a été mené pour créer un outil convivial, baptisé « Enerclik ». Enerclik est une plateforme permettant la saisie rapide de factures et leur exportation sous forme de tableaux synthétiques. Des améliorations sont apportées chaque année afin de rendre son utilisation plus efficace et de faire évoluer le contenu des tableaux de bord.

Diagnostiquer, s'informer, formuler ses objectifs, s'appropriier le changement, sont autant d'attentes que les élus et les personnels communaux souhaitent satisfaire en bonne connaissance de cause, et dans le temps nécessaire pour définir les besoins et les moyens.

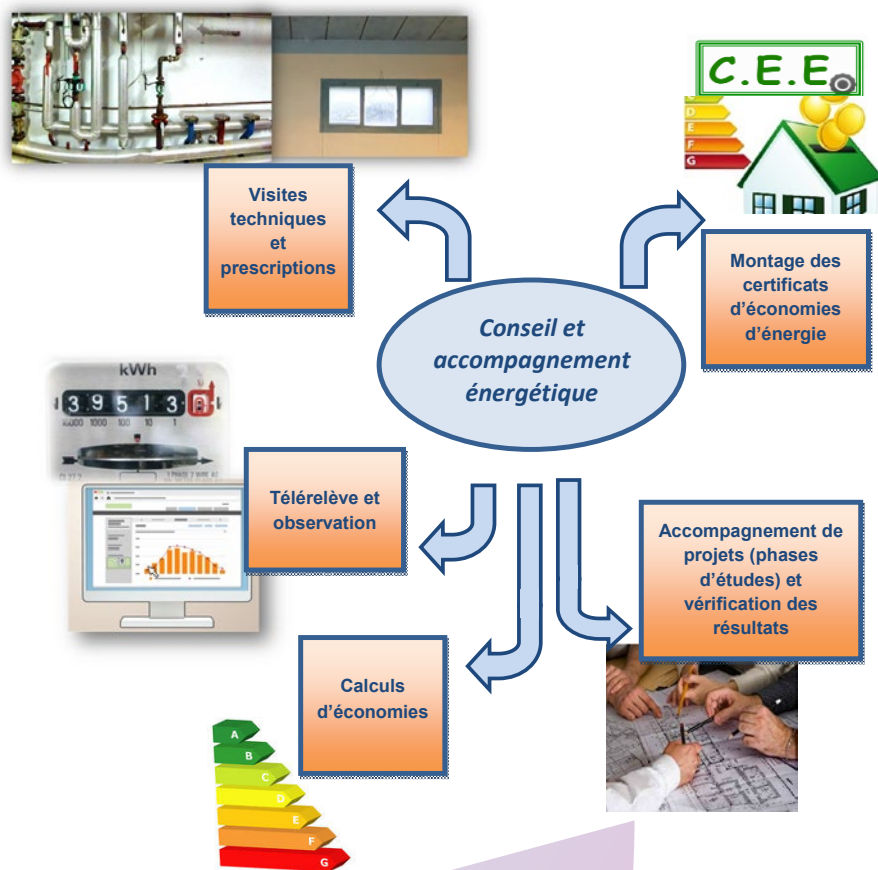
Mais il n'est pas toujours simple de réunir tous les éléments de décision, tant les tâches de la commune sont variées, urgentes et contraintes financièrement.

En 2016, territoire d'énergie SDED a été notamment appelé à travailler sur :

- > l'analyse fonctionnelle d'une gestion technique centralisée (GTC).
- > des relevés de puissance électrique aux tableaux de distribution de bâtiments.
- > des relevés de température ambiante.
- > un avis et un complément de préconisations sur des rapports de bureaux d'études (écoles et MPT).
- > le pré-diagnostic de trois salles polyvalentes.
- > le bilan de consommation d'une piscine après changement d'énergie.
- > un plan de comptage par télérelève des consommations de plusieurs bâtiments.
- > l'optimisation de la régulation de chauffage d'une Maison pour Tous.
- > l'examen de l'APD du projet de rénovation d'une salle polyvalente.
- > l'examen des CCTP du marché de construction d'un restaurant scolaire.
- > le contrôle de la régulation de chauffage d'une salle des fêtes.
- > la mesure de débits d'air et la confrontation des résultats de mise en œuvre d'un système de ventilation d'une crèche avec les exigences du CCTP.



Le schéma suivant présente l'éventail des accompagnements proposés. Il est important de préciser que Territoire d'énergie SDED joue un rôle de conseil et d'aide à la décision auprès de la commune, et non celui d'un maître d'œuvre. Il permet, notamment pour les petites communes, de porter un regard critique et constructif sur les choix techniques proposés par un maître d'œuvre et de bien évaluer leurs impacts à moyen terme.



Au départ, l'extension de l'école

En 2011, le SDED a été associé au suivi du projet d'extension de l'école communale, devant abriter les classes maternelles. Son intervention a notamment porté sur :

- > la prise de connaissance des choix techniques proposés dans l'avant-projet (niveaux d'isolation, objectifs de performance énergétique),
- > la demande de variantes pour prévenir les risques de surchauffe venant de l'extérieur (exigence d'une simulation thermique dynamique),
- > la correspondance entre les critères exposés dans les CCTP et les hypothèses définies dans les études thermiques,
- > l'aide à la consultation de prestataires pour le test d'infiltrométrie,
- > la simulation financière d'un changement d'énergie au profit du bois,
- > la constitution du dossier de demande de soutien financier régional à la chaufferie au bois,
- > le suivi des étapes du chantier et l'aide à la réception.

Le bâtiment a été inauguré en novembre 2016, conforme aux règles RT 2012, même si sa surface ne l'exigeait pas.

Quel chauffage ?

Les réflexions sur le changement d'énergie ont lentement cheminé au cours du projet. Fallait-il remplacer en lieu et place la vétuste chaudière au fioul qui desservait le bâtiment existant ? Pourquoi pas le bois énergie, mais alors où implanter la chaufferie, puisque le sous-sol ne le permettait pas ? Quel serait l'impact économique de cet important investissement, en rapport avec la consommation de l'école ?

Une première analyse réalisée par territoire d'énergie SDED a mis en évidence une économie prévisionnelle de l'ordre de 2500 € par an sur les frais de fonctionnement par rapport à un renouvellement au fioul. Avec la possibilité d'obtenir des aides publiques significatives à l'investissement, le choix a été validé.

Pourquoi pas un mini-réseau de chaleur ?

Mais les idées ne se sont pas arrêtées là. A 100 mètres se situe la piscine de plein air, alimentée par les sources de montagne et jusqu'ici chauffée par un réchauffeur électrique d'une puissance de 120 kW. La recherche d'idées pour changer d'énergie s'était là aussi heurtée au manque de place offerte par les locaux techniques. Mais si l'on reliait la sous-station de la piscine à la chaufferie bois de l'école, on faisait d'une pierre deux coups ! Et cette énergie renouvelable pouvait être utilisée en toutes saisons, l'été pour la piscine, et le reste du temps pour l'école.



Quelle économie ?

Si les consommations de chauffage de l'école n'ont évidemment pas diminué, du fait de son extension, et que la première saison de chauffe vient juste de s'achever – des factures restent à analyser – on sait déjà que les livraisons de bois de septembre à février totalisaient 200 m³ apparents de plaquettes (MAP), pour un montant de 6 380 € TTC. L'équivalent en fioul serait revenu à environ 11 000 € TTC, soit une première économie réelle de plus de 4 000 €.

Pour la piscine, le retour d'expérience est là : sur la première saison estivale, la facture énergétique totale (bois + électricité) a diminué de 5 000 € TTC, soit 50 %.

Caractéristiques :

- > Coût d'investissement de la chaufferie et de son mini-réseau : 184 000 € HT
- > Aides financières : Conseil Régional 39 500 €, Conseil Départemental 49 282 €
- > Puissance installée : 100 kW
- > Ancienne chaudière fioul conservée en secours
- > Consommation prévisionnelle école / piscine : 350 MAP / an
- > Fournisseur de bois : ONF énergie (bois en provenance de la plateforme de Vassieux-en-Vercors)



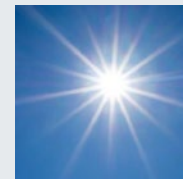
La jonction entre l'école et la piscine



LE MONITORING ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Dans le cadre du Plan Chaleur Solaire de Valence Romans Agglo, territoire d'énergie SDED a expérimenté le suivi à distance du système de production d'eau chaude sanitaire de la crèche Pablo Neruda, à Valence.

Cette installation venait d'être remise à niveau, suite à un diagnostic technique de l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES) qui avait délivré ses recommandations. L'équipement de monitoring a permis de contrôler les résultats.



Il en est ressorti plusieurs constats :

> certaines opérations n'avaient pas été correctement réalisées, notamment le placement d'une sonde de température devant enclencher la charge solaire du ballon. Les écrans d'analyse ont mis en évidence que le système ne se lançait pas malgré le besoin réel d'eau chaude et les bonnes conditions d'ensoleillement.

> une intervention corrective a été faite, cependant suivie d'aucune production solaire. Une nouvelle interprétation des graphiques a permis de comprendre que la régulation n'avait pas été réactivée après l'intervention...

> en termes de performance générale, les statistiques collectées au bout d'un an ont pu mettre en évidence que la production solaire brute s'approchait des prévisions. Néanmoins, la chaleur ainsi produite n'est pas valorisée de façon optimale, du fait de pertes de distribution par le réseau de bouclage d'eau chaude, ainsi que du réchauffage d'appoint trop élevé pour permettre de tirer le profit maximum de chaleur solaire. Des réglages ont été effectués pour améliorer l'ensemble, cependant l'expérience soulève des questions de choix de conception pour les installations d'eau chaude collectives, dépassant le seul cadre de l'énergie solaire.



Quoi qu'il en soit, cet outil de suivi aura permis :

> de détecter très rapidement les défauts de fonctionnement et d'y remédier tout aussi rapidement (cela ne serait pas vu en visite de maintenance).

> de réaliser un vrai bilan de performance pour en tirer les enseignements utiles aux équipements futurs.



LA TÉLÉRELÈVE DES CONSOMMATIONS À SAINT-MARCEL-LES-VALENCE : UNE UTILITÉ APPRÉCIÉE

TEMOIGNAGE

Pour l'avoir expérimentée sur 4 sites, je ne dirai pas que la télésurveillance est utile mais qu'elle est aujourd'hui pour nos collectivités, en raison – entre autre – des réductions budgétaires qui nous sont imposées, INDISPENSABLE.

Préalablement, dès la réalisation du tableau de bord énergétique les services de la Mairie ont ajusté les abonnements des contrats de fourniture d'électricité à la puissance utile, un certain nombre d'entre eux étant alors surdimensionnés, ce qui a ainsi généré des gains non négligeables.

Ensuite la télésurveillance a permis de mettre en évidence des discordances de consommation entre établissements à vocation identique. Ce constat a conduit le Conseil Municipal à prendre des décisions pour limiter ces consommations en procédant à des changements de matériels ou en optimisant les différents systèmes de chauffage.

Enfin, et sans doute le plus inattendu, la télésurveillance a décelé des habitudes insoupçonnées de la part des clubs sportifs laissant le chauffage fonctionner alors que les vestiaires étaient inoccupés depuis plusieurs jours. Il en était de même pour les consommations d'eau : robinets grands ouverts et une consommation de plusieurs dizaines de m³.

Ces faits ont été relevés 5 à 6 fois en l'espace de quelques semaines.

Pour ces raisons le Conseil a demandé l'extension de cette télésurveillance à l'ensemble des bâtiments de la Commune.



MARC CROUZET
ADJOINT À LA GESTION
DU PATRIMOINE

3. Territoire d'énergie SDED et les intercommunalités : un partenariat à développer pour la transition énergétique

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) fixe pour objectif aux intercommunalités le développement de leur territoire dans le respect de l'environnement. Dans le domaine de l'énergie, elles impulsent des pratiques nouvelles valorisant les ressources et le potentiel économique local. Elles diffusent des messages de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

C'est ainsi que le Comité Syndical du 29 mai 2015 a validé le principe d'une nouvelle collaboration avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Drôme.

Celle-ci est vouée à porter notamment sur :

- > Un travail de prospective sur les potentiels d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables, à l'aide d'outils de recensement et de planification,
- > L'expertise des possibilités d'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables,
- > La mise en pratique partagée du savoir-faire de Territoire d'énergie SDED en matière de maîtrise de l'énergie : analyses énergétiques, prescriptions, accompagnement de projets et contrôle des résultats.

Ces services font particulièrement écho aux projets dits de Territoires à Energie Positive (TEPOS), consistant à viser la réduction de leurs besoins énergétiques au maximum, et à les couvrir par les énergies renouvelables produites localement.

C'est ainsi qu'une première convention de partenariat a été signée avec **les communautés de communes de la Biovallée** (Val de Drôme et Crestois-Pays de Saillans), permettant notamment de mutualiser les moyens et les personnes au service de la maîtrise de l'énergie dans les communes. A cet effet, la Biovallée et le SDED mobilisent chacun un conseiller technique en énergie pour articuler les missions de suivi des consommations, de collecte de CEE et de diagnostic des bâtiments.

4. Les certificats d'économies d'énergie : l'exemplarité récompensée

Depuis 2009, territoire d'énergie SDED se propose de réunir les certificats d'économies d'énergie issus de travaux réalisés sur le patrimoine des collectivités : éclairage public, isolation, remplacement de chaudière... C'est ainsi que jusqu'en 2015, territoire d'énergie SDED a accumulé les dossiers pour une quantité totale de 59 000 MWh d'économies d'énergie, majoritairement sur des travaux de bâtiment (isolation, chauffage...) mais aussi sur de l'éclairage public.

Ces dépôts ont généré une recette de 225 000 € redistribuée parmi 105 collectivités. En 2016, ce sont 19 850 MWh supplémentaires qui ont été déposés, pour une recette de 73 400 € au bénéfice de 25 collectivités.



Les CEE, qu'est-ce que c'est ?

Créé par la loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005, le dispositif des certificats d'économies d'énergie oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie aux consommateurs. Chaque fournisseur obligé doit inscrire tous les trois ans sur le registre national dédié un volume de certificats attestant de l'atteinte de ses objectifs réglementaires.

Un des aspects intéressants et novateurs de ce dispositif est la petite révolution qu'il apporte chez ces fournisseurs qui deviennent des promoteurs de la maîtrise de l'énergie.

Les certificats d'économies d'énergie sont exprimés en kWh cumac : ils représentent l'économie d'énergie moyenne forfaitaire apportée par une action sur toute sa durée de vie.

Environ 200 opérations de maîtrise de l'énergie ouvrent droit à des certificats pour des travaux sur les bâtiments existants, les réseaux de chaleur, l'éclairage public, les transports...

Chaque opération éligible est décrite dans une fiche d'opération standardisée qui précise les conditions de délivrance des certificats, et indique comment calculer le montant de CEE.



Et les collectivités dans tout ça ?

Les collectivités bénéficient du statut d'éligible dans le dispositif.

Chaque collectivité peut ainsi :

- > soit signer, antérieurement aux travaux d'économies d'énergie, un partenariat avec un fournisseur obligé dans le dispositif pour que celui-ci, contre participation financière, récupère les CEE relatifs aux travaux qu'elle a menés sur son patrimoine,

- > soit ouvrir un compte sur le registre national et y faire déposer les CEE qu'elle a obtenus grâce à des travaux menés sur son patrimoine ou des travaux réalisés avec son concours par ses administrés,

- > soit faire appel à un prestataire de services pour valoriser les CEE moyennant rémunération.

Ces trois options peuvent être utilisées en parallèle sur des actions différentes.

Le territoire d'énergie SDED se positionne actuellement sur la deuxième option : déposer directement, sur un compte ouvert au registre national, les CEE correspondant aux travaux réalisés par les communes. Cette mutualisation est possible, et évite aux communes de créer un compte individuel et d'effectuer elles-mêmes leurs dépôts. **La durée de validité des opérations n'excédant pas 12 mois à compter de la fin des travaux, on évite au maximum de perdre les CEE potentiels.**

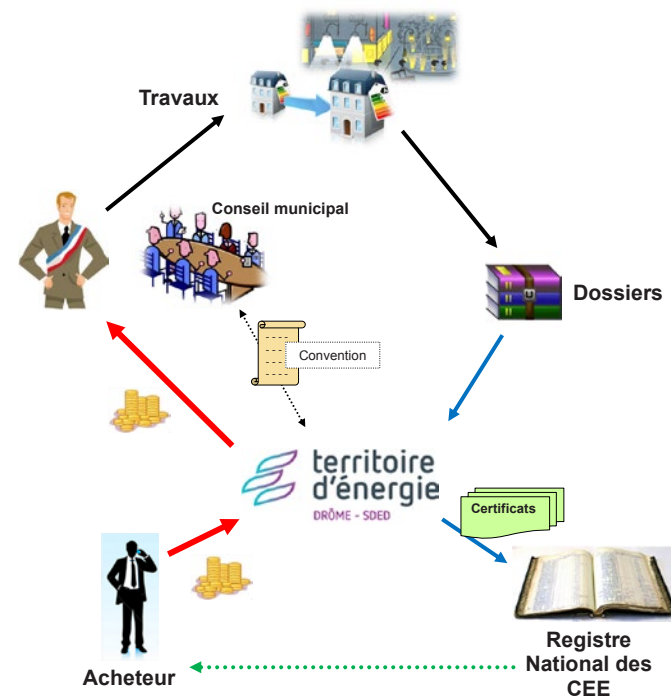
Combien ça rapporte ?

La valeur du retour financier n'est pas nécessairement déterminante dans le déclenchement des travaux, mais toujours appréciable. D'autant plus qu'en 2016, le Bureau syndical de Territoire d'énergie SDED a décidé de valoriser les CEE à un tarif garanti de 3,50 € / MWh cumac au bénéfice des collectivités signataires de la convention de mutualisation. Ainsi, une économie d'énergie de 300 MWh cumac représente un potentiel de certificats de 1050 €. Elle peut être obtenue en isolant 200 à 300 m² de toiture, ou 100 à 200 m² de murs, ou en plaçant une VMC double-flux dans un local de 1000 m², etc. Le rapport est certes moins intéressant pour certains matériels coûteux à mettre en œuvre, comme les fenêtres par exemple, mais tout est bon à prendre... Et il ne faut pas oublier qu'un autre avantage financier, durable celui-là, est apporté par l'économie réelle sur la facture d'énergie.

La valorisation des CEE avec Territoire d'énergie Drôme

Le représentant de la collectivité est autorisé par son assemblée délibérante à signer une convention de valorisation avec le SDED. Lorsque les travaux sont réalisés, les éléments de dossiers sont confiés au SDED qui procède au dépôt des certificats sur le registre national. Lorsque ceux-ci sont acceptés, territoire d'énergie SDED verse à la collectivité la contrepartie financière.

Il vend par ailleurs les certificats aux acheteurs intéressés, en recherchant la meilleure cotation.

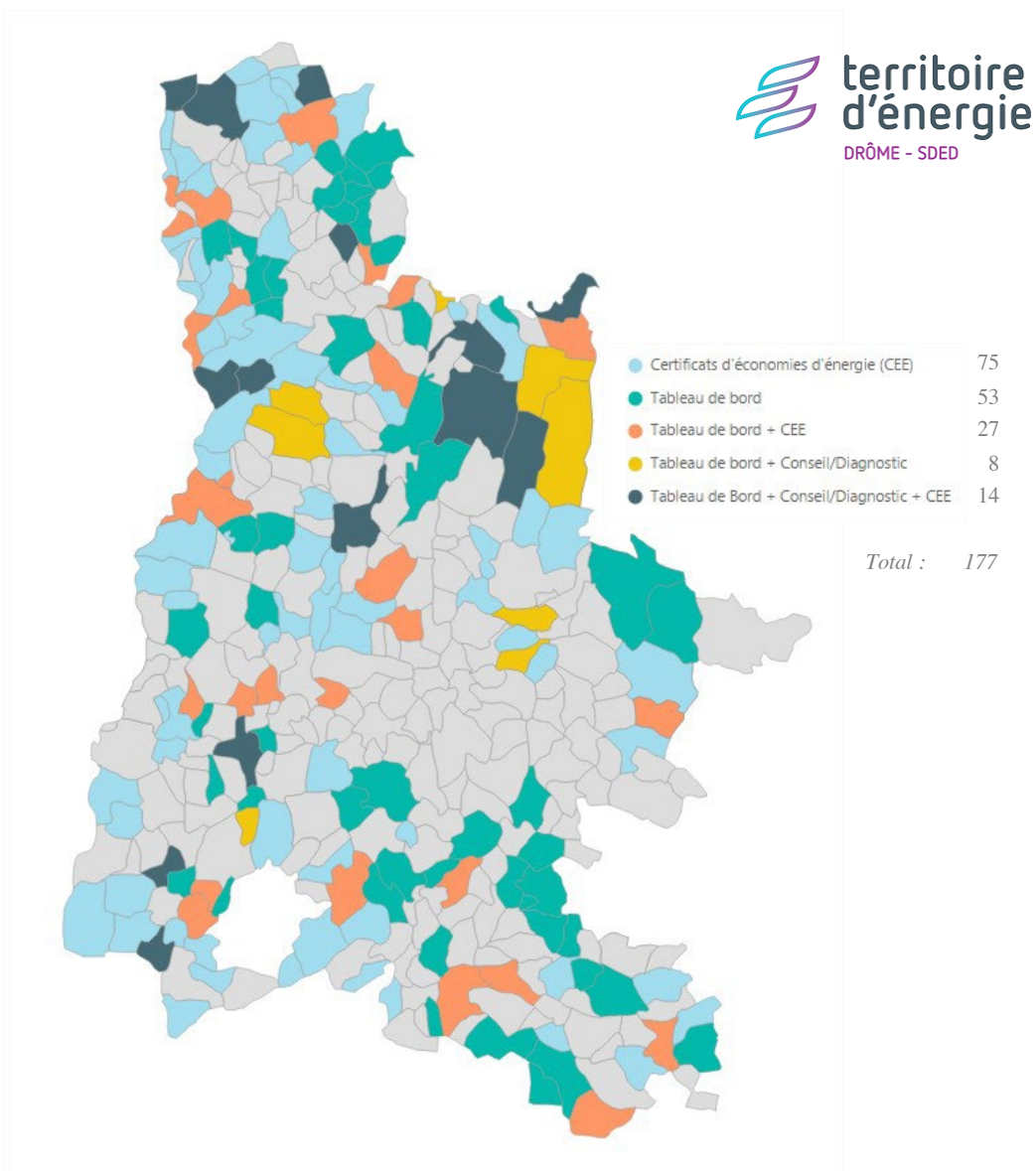


Les CEE permettent aussi de financer une partie des coûts de personnel engagés par Territoire d'énergie Drôme !

Sous l'égide des syndicats d'énergies d'Auvergne Rhône-Alpes, et avec le soutien technique de l'agence régionale RhônAlpénergie-Environnement, territoire d'Énergie SDED a concouru en mai 2012 à un appel à projets national lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Cet appel à projets portait sur la mise en œuvre de programmes d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique.

Le programme, baptisé « Suivi de consommation et conseil énergétique aux collectivités de Rhône-Alpes » a été retenu. Il consiste à se voir attribuer par l'Etat des certificats d'économies d'énergie en contrepartie des moyens financiers mobilisés par territoire d'énergie SDED (et par les autres syndicats participants), à raison de 1 MWh cumac pour 15 € engagés.

En somme, ce programme revient à valoriser financièrement les activités de conseil énergétique de territoire d'énergie SDED (notamment les suivis énergétiques et les diagnostics), puisque la vente ultérieure des certificats ainsi obtenus permet de couvrir environ 20 à 25% des coûts engagés.



Depuis 2013, le SDED propose aux communes de la Drôme de transférer leur compétence Eclairage Public, l'objectif est de permettre aux collectivités de réduire leur consommation d'énergie en proposant d'éclairer mieux et plus juste.

Dans cette compétence, SDED prend à sa charge la globalité de la gestion de l'éclairage public (fonctionnement et investissement) sans devenir propriétaire des installations. Il s'agit d'une mise à disposition du parc, les investissements réalisés par le SDED entrent dans cette mise à disposition.

La réalisation des investissements est décidée avec la commune qui garde intégralement le choix esthétique du matériel installé. Chaque commune est unique. Le SDED respecte l'identité de chacune d'entre elles en personnalisant les actions.

Le SDED devient exploitant du réseau à la place de la collectivité – A ce titre, le syndicat a l'obligation d'instruire les DT (Déclaration de Travaux) et les DICT (Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux) sur le guichet unique national Ineris, réseaux et canalisations, construire sans détruire, regroupant l'ensemble des exploitants de réseaux.

Le SDED met à disposition aux communes un SIG (Système d'Information Géographique) full web qui leur permet de connaître dans les détails leur parc d'éclairage public.

La gestion de la maintenance et des dépannages est réalisée via une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), full web, qui permet aux collectivités de déclarer les dysfonctionnements sur l'éclairage public par déclaration sur ce système de gestion.

L'information arrive directement au service éclairage public du SDED qui prend en compte la demande d'intervention, l'analyse et donne l'ordre à l'entreprise d'intervenir. Selon l'urgence de la situation, la durée de l'intervention va de 4 heures à maximum 72 heures.

A tout moment, la collectivité peut interroger la GMAO pour savoir où en est sa demande.

La montée en puissance de ce service continue avec 73 communes en 2016. (101 communes au moment où nous écrivons cet article !)

Année de la CEP	Nombre de Commune	Nombre de foyers lumineux
2013	11	2 875
2014	15	1 651
2015	21	3 425
2016	26	8 780
Total général	73	16 731

Dans le cadre de la compétence Eclairage Public, sur le budget annexe qui lui est dédié, le SDED a élaboré en 2016 :

En investissement	
Nombre de Dossiers	101
HT Travaux	1 700 000 €
En fonctionnement	
Nombre d'interventions de maintenance et dépannages	522
Montant HT de la maintenance et dépannage	460 500 €



PREMIER SEMESTRE 2016

BUREAU SYNDICAL DU 22 JANVIER 2016 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales entre Energie SDED et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) – Pouvoir à Maître Jean-François ROBERT, Notaire, pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière afférentes aux conventions de servitudes de passage liées au développement des réseaux électriques – Prise en charge des frais de conseil pour la réorganisation de la Régie SDED EROME – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la ville de Crest à Energie SDED – Fourniture, installation, supervision et maintenance des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables ; fourniture des services de mobilité associés pour les usagers – Adhésion à l'Association Française de l'Éclairage – Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montélimar.

BUREAU SYNDICAL DU 11 MARS 2016 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Marché de travaux de réseaux. Lots géographiques n° 2,3 et 5. Avenant de transfert INEO SUD EST / INEO RHONE ALPES AUVERGNE – Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie avec les collectivités drômoises pour l'année 2016 – Versement d'une subvention à l'Association Energies Sans Frontières et à l'Association Electriciens Sans Frontières – Marché de travaux de réseaux secs. 13 lots géographiques. Engagement de la procédure de consultation. Insertion clause sociale en faveur des publics en difficultés par l'intermédiaire de la commande publique – Renouvellement du contrat de service « Carte Achat » auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2016 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

BUREAU SYNDICAL DU 13 MAI 2016 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Marché public de travaux de réseaux secs. Appel d'offres ouvert en vue de la conclusion de 13 marchés à bon de commande. Autorisation à accorder au Président en vue de la signature des marchés – Fonds de concours. Commune de Mours-Saint-Eusèbe – Formation des élus – Coordination des actions d'ERDF et d'Energie SDED : conventions cadre de partenariat pour le raccordement de la centrale villageoise photovoltaïque VercorSoleil – Accompagnement des communes et des intercommunalités en performance énergétique : conventions avec les collectivités de la Drôme – Réflexion visant à définir un cadre pour un service commun de performance énergétique.

BUREAU SYNDICAL DU 10 JUIN 2016 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Partenariat Festival Saoû Chante Mozart Edition 2016 – Marché pour la fourniture, installation, supervision et maintenance d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Fourniture des services de mobilité associés pour les usagers. Avenant n° 1 au marché MFS 15144 avec SPIE SUD EST – Cotisations et subventions 2016 aux associations – Adhésion au groupement de commandes pour le contrôle technique des ouvrages -

COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2016 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

DEUXIEME SEMESTRE 2016

BUREAU SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2016 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Convention de mandat à passer entre Energie SDED et la commune de Gervans pour les travaux d'électrification rurale (dossier n° 263800012AER) – Accord cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel. Résiliation pour un motif d'intérêt général – Convention de partenariat technique entre Energie SDED et la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de Communes du Val de Drôme – Adhésion au Comité d'Entraide d'Energie SDED – Participation en matière de complémentaire santé dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation. Délibération initiale – Participation et partenariats d'Energie SDED au e-rallye Monte-Carlo du 12 au 16 octobre 2016 – Mandat spécial : remboursement de frais à un élu.

BUREAU SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2016 :

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Telecom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques d'Energie SDED – Participation en matière de complémentaire santé dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation. Délibération finale – Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à Energie SDED pour les communes de BARBIERES, BESAYES, CHATUZANGE-LE-GOUBET, MONTELIER, MONTMEYRAN, SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX, UPIE – Contrôle des concessions des distributions publiques d'électricité et de gaz. Avenant à la convention de groupement de commandes entre les SDE de Rhône-Alpes – Service Performance Energétique : sollicitation d'une aide financière de l'ADEME au titre du recrutement de Conseillers en Energie Partagés (CEP).

COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2016 :

Se reporter au procès-verbal de la réunion envoyé à tous les délégués, titulaires et suppléants, et à tous les maires.

CONTACTS

Standard

Tél. : 04 75 82 65 50 / contact@sded.org

Pour toute difficulté rencontrée sur le réseau ELEC et GAZ

Ligne directe : Tél. : 04 75 82 76 17

Les dossiers de travaux en direct

Tél. : 04 75 82 65 54 / suivi-dossiers@sded.org

Transition énergétique

Tél. : 04 75 82 76 16 / efficaciteenergetique@sded.org

Service Urbanisme

Tél. : 04 75 82 65 56 / urbanisme@sded.org

Gestion éclairage public

Tél. : 04 75 82 65 52 / gestion-ep@sded.org

Comptabilité

Tél. : 04 75 82 65 58 / comptabilite@sded.org



ROVALTAIN TGV
3, AVENUE DE LA GARE - BP 12626
26958 VALENCE CEDEX

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

contact@sded.org

Service public Des Energies dans la Drôme



www.sded.org